



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	VII
Résultats (n° 3737 à 3852) :	

21 septembre 2017	
NANCY	1
22 septembre 2017	
NANTES	2
23 septembre 2017	
AUTEUIL	3
CRAON	4
24 septembre 2017	
ANGOULEME	6
CASTERA-VERDUZAN	7
CRAON	8
DAX	9
LANDIVISIAU	9
LYON PARILLY	10
25 septembre 2017	
CRAON	11
HYERES	11
26 septembre 2017	
BORDEAUX LE BOUSCAT	11
COMPIEGNE	12
27 septembre 2017	
AUTEUIL	14

28 septembre 2017	
LYON PARILLY	17
29 septembre 2017	
VICHY	18
30 septembre 2017	
LE TOUQUET	20
1er octobre 2017	
LA-ROCHE-SUR-YON	22
NIMES	23
PARAY-LE-MONIAL	23
ROYAN LA PALMYRE	24
SEGRE	25
STRASBOURG	26
VITRE	26
2 octobre 2017	
SEGRE	27
3 octobre 2017	
AUTEUIL	28
MARSEILLE BORELY	30
4 octobre 2017	
TOULOUSE	31

Index des chevaux cités dans ce numéro	33
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : octobre

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2017 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
Liste des médecins mandatés par France Galop habilités à procéder à des prélèvements biologiques sur les personnes titulaires d'une autorisation de monter en course.....	V
Liste des médecins agréés pour la visite médicale obligatoire pour l'obtention d'une autorisation de monter en course au galop et habilités à procéder à des prélèvements biologiques sur les personnes titulaires d'une autorisation de monter en course.	VI

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 10 mai 2017)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

**LISTE DES MÉDECINS MANDATÉS PAR FRANCE GALOP
HABILITÉS A PROCÉDER À DES PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES
SUR LES PERSONNES TITULAIRES D'UNE AUTORISATION DE MONTER EN
COURSE**

TITRE	NOM	PRENOM	TITRE	NOM	PRENOM
Docteur	AMIARD	Valérie	Docteur	GRANGE-BLANQUIE	Christine
Docteur	ANCENYS	Clara	Docteur	GUERCI	Florence
Docteur	BAUDRILLARD	Pierre	Docteur	GUILHEM-DUCLEON	Stephan
Docteur	BEKKA	Saïd	Docteur	JABINET	Pierre
Docteur	BENDENNOUNE	Stéphane	Docteur	JAIS	Franck
Docteur	BENMILOUD	Karim	Docteur	JAIS	Philippe
Docteur	BERGRASER	Jean	Docteur	JAMES	Jérôme
Docteur	BOUCHER	Laurent	Docteur	KERGOAT	Philippe
Docteur	BOUDAUD	Eric	Docteur	LALLEMAND	François
Docteur	BOUKRICHE	Habib	Docteur	LARRANAGA	Carmelo
Docteur	BRUNET	Jean-Luc	Docteur	LASSALLE	Pierre
Docteur	BUJARD	Yves	Docteur	LEFEVRE	Gilles
Docteur	BUTEAUX	Pascal	Docteur	LETHUILLIER	Denis
Docteur	CANTAU	Guy	Docteur	LLOPIS	Gérard
Docteur	CAREL	Guy	Docteur	MAGUARIAN	Anaïs
Docteur	CASTAING	Jean-Claude	Docteur	MARTIN-JABEUR	Cécile
Docteur	CHAHUNEAU	Julien	Docteur	MAUREL	Anne
Docteur	CHAOUI	Driss	Docteur	MATZINGER	Philippe
Docteur	CHEREAU	Karine	Docteur	MEDERIC	Michel
Docteur	CHEREAU	Thierry	Docteur	MENAGER de FROBERVILLE	Eudes
Docteur	CHIKLI	Franck	Docteur	MENETRIER	Sylvain
Docteur	COLLETTE	Philippe	Docteur	MOLDOVAN	Nicolae
Docteur	CONSIGNY	Yann	Docteur	MORVAN	Paul
Docteur	CREVOISIER	Joël	Docteur	REDJAI	Soad
Docteur	DAHAN	Georges	Docteur	ROCHER	Stéphane
Docteur	DELHORBE	Eric	Docteur	ROMEUF	Jean-Louis
Docteur	DESSART	Benjamin	Docteur	ROY-CAMILLE	Maurice-Yves
Docteur	DIARA	Camille	Docteur	SERRA	Jean-Michel
Docteur	DUCLOS-VALLEE	Jean-Charles	Docteur	SFEDJ	Laurent
Docteur	DUMITRANA	Adrian	Docteur	SOUFIR	Nadem
Docteur	DUROUX	Gérard	Docteur	TANDEAU de MARSAC	Thibault
Docteur	EUSTACHE	Dominique	Docteur	TESTOU	Gilles
Docteur	FRANCKAERT	Florent	Docteur	THOMSON	Jean-Noël
Docteur	FREY	Alain	Docteur	TOUSSAINT	Liliane
Docteur	GATINEAU	Michel	Docteur	UBERSFELD	Thierry
Docteur	GIRARD	Didier	Docteur	UGOLIN	Frantz
Docteur	GRANDJEAN	Alain	Docteur	VITTOZ	Hervé

Les Commissaires de France Galop pourront, entre autres, mandater spécifiquement tout autre médecin ne figurant pas sur cette liste.

Les Médecins de Service pourront, en application de l'article 143 du Code des Courses au Galop, mandater toute personne soumise au secret médical ou professionnel pour procéder aux prélèvements biologiques.

LISTE DES MEDECINS AGREES POUR LA VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION DE MONTER EN COURSE AU GALOP ET HABILITES A PROCEDER A DES PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES SUR LES PERSONNES TITULAIRES D'UNE AUTORISATION DE MONTER EN COURSE.

Titre	Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Tél.Fax
Docteur JABINET	Pierre	Hameau Grandfon - YGRANDE		03160	BOURBON	04.70.66.30.12
Docteur LEFEVRE	Gilles	4 Avenue Ziem		06800	CAGNES SUR MER	04.93.73.12.34
Docteur ANGENYS	Clara	129 Avenue de Mazargues		13008	MARSEILLE	04.91.77.42.26
Docteur COLLETTE**	Philippe	Université de Médecine du Sport - HOPITAL SALVATOR - 249 bd Sainte Marguerite		13009	MARSEILLE	04.91.74.50.40
Docteur DESSART**	Benjamin	Université de Médecine du Sport - HOPITAL SALVATOR - 249 bd Sainte Marguerite		13009	MARSEILLE	04.91.74.50.40
Docteur SERRA**	Jean-Michel	Université de Médecine du Sport - HOPITAL SALVATOR - 249 bd Sainte Marguerite		13009	MARSEILLE	04.91.74.50.40
Docteur VITTOZ	Hervé	5 Avenue de Provence		13600	LA CIOTAT	04.42.08.25.31
Docteur CANTAU	Guy	22 Rue de Launay		14130	PONT L'EVÊQUE	02.31.64.00.22
Docteur ROCHER	Stéphane	6 Place Morny		14800	DEAUVILLE	02.31.88.23.57
Docteur MAGUARIAN	Anais	2 D Rue Breney		14800	DEAUVILLE	02.31.88.00.88
Docteur BUJARD	Yves	13 Boulevard Albert 1er		17200	ROYAN	05.46.05.10.72
Docteur GRANDJEAN	Alain	Centre Médical	14 Place du Vieux Lavoir	19230	ARNAC POMPADOUR	05.55.98.50.10
Docteur TESTOU*	Gilles	CMTS	Boulevard Louis CAMPI	20090	AJACCIO	04.95.25.18.18
Docteur FRANCKAERT	Florent	12 La Feuillée		22600	LOUDEAC	02.96.66.88.30
Docteur BERGRASER*	Jean	5 Route de Mervilla		31320	CASTANET TOLOSAN	06.74.67.06.94
Docteur NADO*	Sébastien	Polyclinique du Tondu	151 Rue du Tondu	33082	BORDEAUX	05.56.66.26.14
Docteur DURoux*	Gérard	1 Rue du Maréchal Joffre		33260	LA TESTE DE BUCH	02.99.30.01.66
Docteur MORVAN	Paul	28 Square de la Rance		35000	RENNES	02.99.30.01.66
Docteur MENETRIER*	Sylvain	CH Mont de Marsan - Site Layné	Avenue Pierre de Coubertin	40024	MONT DE MARSAN	05.58.05.11.56
Docteur MOLDOVAN*	Nicolas	CH Mont de Marsan - Site Layné	Avenue Pierre de Coubertin	40024	MONT DE MARSAN	05.58.05.11.56
Docteur DAHAN*	Georges	46 Boulevard Jules Verne		44300	NANTES	06.08.25.74.81
Docteur BOUDAUD	Eric	45 Rue Bourgonnier		49000	ANGERS	02.41.88.89.91
Docteur DIARA*	Camille	8 Place de la République		49420	POUANCE	02.41.92.41.73
Docteur GIRARD	Didier	14-16 Rue Valory		50400	GRANVILLE	02.33.61.39.48
Docteur CAREL	Guy	59 rue de la Paix		53000	LAVAL	02.43.56.31.56
Docteur MONNIER	Jean-Michel	5 Route de Nantes		53400	CRAON	02.53.94.52.52
Docteur UBERSFELD	Thierry	1 Bis Rue du Général Duroc		54000	NANCY	03.83.56.40.09
Docteur DELHORBE	Eric	7 rue de Normandie		60200	COMPIEGNE	03.44.97.14.88
Docteur BAUDRILLARD*	Pierre	9 Rue Pasteur		60340	SAINTE LEU D'ESSERENT	03.44.56.65.79
Docteur HERN*	Philippe	39 Route de Rouen		61230	GACE	02.33.67.59.29
Docteur LASSALLE*	Pierre	31 Rue Carnot		64000	PAU	05.59.30.21.44
Docteur GUILHEM - DUCLEON*	Stéphan	15 Bis Rue Amédée Dufourg		64600	ANGLLET	05.59.44.84.75
Docteur MATZINGER*	Philippe	7 A rue des Messieurs		67500	WEITBRUCH	03.88.72.11.00
Docteur JAMES	Jérôme	Centre de Santé Benoit Frachon	31 Avenue de Haute Roche	69310	PIERRE-BENITE	06.17.25.77.77
Docteur FREY*	Alain	INSEP - Département Médical	11 Avenue Tremblay	75012	PARIS	01.71.25.06.52
Docteur EUSTACHE*	Dominique	62 Rue Duloug		75017	PARIS	06.70.72.33.46
Docteur CREVOISIER*	Joël	MGEN	1 Avenue Molière	78600	MAISONS LAFFITTE	06.08.11.97.05
Docteur AMIARD*	Valérie	Centre Hospitalier Pinel	Route de Paris	80044	AMIENS Cedex 1	06.08.10.32.11
Docteur UGOLIN*	Frantz	Résidence Le Marais	3 Rue de la Liberté	97126	DESHAIES GUADELOUPE	(590).82.86.72
Docteur ROY-CAMILLE*	Maurice-Yves	34 Boulevard du 25 Juin 1935		97233	SCHOELCHER / MARTINIQUE	05.96.61.45.51

* Médecins agréés pratiquant les électrocardiogrammes à douze dérivations, obligatoires pour les premières demandes de licence
 ** Médecins agréés pour lesquels les jockeys devront avancer les frais lors de la visite médicale.

FRANCE GALOP - Service Médical
 Le Médecin Conseil France Galop, B. LE MASSON
 10/10/2017

Décisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 3 juillet 2017 dans l'effectif de l'entraîneur Mme Auguste CASAROLI et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le hongre LE KABYL a révélé la présence de MELOXICAM ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes musculo-squelettique, digestif et nerveux, ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur Mme Auguste CASAROLI informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et demandé à Mme Auguste CASAROLI, propriétaire-entraîneur dudit hongre, de fournir ses explications écrites sur cette situation avant le jeudi 21 septembre 2017 ou à demander par écrit avant cette date à être entendue par les Commissaires de France Galop et constaté l'absence de réponse de sa part ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 11 septembre 2017 mentionnant notamment :

- que M. Jacques CASAROLI a indiqué que le hongre LE KABYL avait reçu à l'issue de sa course du 2 juillet 2017 un traitement d'INFLACAM nd, médicament à base de MELOXICAM qui lui avait été prescrit par son vétérinaire pour un autre cheval de l'effectif ;
- qu'il a présenté une ordonnance datée du 7 mars 2017 prescrivant de l'INFLACAM nd au cheval VEGUERO FR présent dans l'effectif de Mme Auguste CASAROLI ;
- qu'il n'y a pas dans la pharmacie de médicament à base de MELOXICAM et que M. Jacques CASAROLI a déclaré avoir terminé le flacon d'INFLACALM nd qui lui avait été prescrit ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'aucun cheval déclaré à l'entraînement en France, même s'il en est sorti provisoirement, ne doit receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, ou dans toute partie de son corps, une autre substance prohibée dont la présence ne peut être justifiée par l'administration de soins prescrits par une ordonnance ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient que si l'analyse d'un prélèvement biologique révèle la présence d'une autre substance prohibée telle que définie aux § II et III de l'article 198 sans que l'éleveur, le propriétaire ou l'entraîneur ne puisse justifier cette présence par l'administration de soins prescrits par une ordonnance, les Commissaires de France Galop peuvent infliger à l'intéressé une amende de 150 à 1.500 euros qui peut aller en cas de récidive jusqu'à la suspension des agréments de l'intéressé ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué à l'entraînement le 3 juillet 2017 sur le hongre LE KABYL a mis en évidence la présence de MELOXICAM, situation non contestée et expliquée puisque le hongre LE KABYL avait reçu un traitement d'INFLACAM nd, médicament à base de MELOXICAM qui avait été prescrit par le vétérinaire traitant pour un autre cheval de l'effectif ;

Attendu qu'il y a lieu au vu de ce qui précède, d'infliger une amende de 750 euros à l'entraîneur Mme Auguste CASAROLI, celle-ci n'ayant pas assuré ses obligations, prévues par les dispositions de l'article 198 du Code des Courses au Galop, en administrant un traitement vétérinaire sans disposer d'une ordonnance concernant précisément le hongre LE KABYL ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 198, 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- d'infliger une amende de 750 euros à l'entraîneur Mme Auguste CASAROLI en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit hongre, pour sa première infraction en la matière.

Boulogne, le 21 septembre 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE – P. DE LA HORIE – D. LE BARON DUTACQ

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;
Après avoir pris connaissance des Conclusions d'Enquête du Département Livrets et Contrôles de France Galop relatives au comportement du représentant de l'entraîneur Josef VANA concernant le hongre TAMARIND COVE, sur l'hippodrome de COMPIEGNE, le samedi 24 juin 2017, avant que celui-ci ne participe au GRAND PRIX DE COMPIEGNE, épreuve pour laquelle les Commissaires de courses l'ont déclaré non partant et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses du 24 juin 2017

Les Commissaires, après avoir été informés par le vétérinaire de service de l'hippodrome ont demandé des explications au représentant de l'entraîneur Josef VANA concernant une inhalation que recevait le hongre TAMARIND COVE au moyen d'un masque approprié dans l'enceinte des boxes. Le représentant de l'entraîneur a déclaré qu'il ne savait pas que seuls les vétérinaires de service étaient autorisés à pratiquer des soins médicaux dans l'enceinte de l'hippodrome.

Les Commissaires de courses en vertu de l'article 199 du Code des Courses au Galop et de l'annexe 15 précisant entre autres que seuls les vétérinaires de service autorisés par les Commissaires de course peuvent pratiquer des soins dans l'enceinte de l'hippodrome et qu'aucune substance autre que la nourriture normale ne peut être administrée par voie orale ou parentérale à un cheval le jour de la course, ont interdit audit hongre de participer à la course et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop.

Après avoir dûment appelé la société STATEK BLATA CESKY RAJ et M. Josef VANA, respectivement propriétaire et entraîneur dudit hongre à se présenter à la réunion fixée au jeudi 21 septembre 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, et pris connaissance des explications écrites de l'entraîneur Josef VANA ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les articles 198,199, 201 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Vu le rapport du vétérinaire de service en fonction sur l'hippodrome de COMPIEGNE en date du 24 juin 2017, mentionnant notamment :

- qu'un représentant de l'écurie Josef VANA marchait le hongre TAMARIND COVE dans la cour à proximité du poste de signalement avant le départ de la 1^{ère} course et que le cheval recevait une inhalation grâce à un masque approprié ;
- qu'il a aussitôt averti les Commissaires de courses, que ledit hongre a été déclaré non partant sur décision desdits Commissaires et qu'il a été prélevé en urine et sang ;
- que le fils de l'entraîneur lui a confié une seringue de produit d'inhalation conditionné dans le flacon numéroté 03J3990 (du « HIAYSOL ») ;

Vu les conclusions d'enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 12 septembre 2017 mentionnant notamment :

- que le représentant de l'entraîneur ignorait que les soins médicaux ne pouvaient être faits que par les vétérinaires de service dans l'enceinte de l'hippodrome ;
- que l'analyse du prélèvement effectué sur le hongre TAMARIND COVE n'a pas permis de mettre en évidence une substance prohibée ;
- que l'analyse du prélèvement effectué sur le produit administré a mis en évidence la présence d'EUCALYPTOL, composé naturel organique trouvé dans l'huile essentielle de certains eucalyptus et réputé pour traiter l'inflammation des voies respiratoires ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Josef VANA reçues par courrier électronique le 19 septembre 2017 mentionnant notamment :

- que l'utilisation d'un nébuliseur est permise sur les hippodromes en République Tchèque et en Italie où il se déplace régulièrement ;
- qu'il reconnaît son erreur, que c'est une négligence de sa part, qu'il aurait dû prendre connaissance du Code des courses, qu'il ne voulait pas nuire à ces règles et présente ses excuses ;

Attendu que l'annexe 15 du Code des Courses au Galop prévoit notamment qu'aucune substance autre que la nourriture normale ne peut être administrée par voie orale ou parentérale à un cheval le jour de la course, sauf cas de force majeure admis par les Commissaires de courses, après avis du vétérinaire en service sur l'hippodrome ;

Attendu que l'article 199 du Code des Courses au Galop prévoit notamment que seuls les vétérinaires autorisés par les Commissaires des courses peuvent pratiquer des soins médicaux dans l'enceinte de l'hippodrome lors des réunions de courses et qu'aucune personne ne doit utiliser ni introduire dans les écuries d'un hippodrome, les jours de courses, un produit contenant une substance prohibée, une seringue, une aiguille hypodermique ou tout autre moyen d'administrer un tel produit ainsi que tout moyen de procéder à une manipulation sanguine ;
Attendu que les dispositions du § III de l'article 199 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que toute personne qui enfreint les dispositions des paragraphes précédents, toute personne qui refuse de se

soumettre aux investigations prévues ci-dessus est passible d'une amende de 800 euros au moins et de 15 000 euros au plus, qui pourra être portée jusqu'à 45 000 euros en cas de récidive, infligée par les Commissaires de France Galop, qui peuvent, en outre, suspendre ou retirer son autorisation de faire courir, d'entraîner et de monter et suspendre temporairement ou retirer son autorisation d'accéder aux installations, enceintes et terrains ou à tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

Que si les Commissaires des courses, ou leur préposé constatent qu'un entraîneur, ou son représentant, manipule auprès du cheval avant la course, un produit contenant une substance prohibée, une seringue, une aiguille hypodermique ou tout autre moyen d'administrer une substance prohibée ou de procéder à une manipulation sanguine ou utilise un dispositif de cryothérapie, ils doivent interdire au cheval de courir ;

Attendu que le hongre TAMARIND COVE a été déclaré non partant à l'occasion du GRAND PRIX DE COMPIEGNE le 24 juin 2017, après avoir fait l'objet, par le représentant de l'entraîneur, le jour de l'épreuve susvisée et sur l'hippodrome, d'une administration, au moyen d'une nébulisation, d'une substance autre que la nourriture normale ;

Que le hongre TAMARIND COVE a en effet été déclaré non partant après avoir fait l'objet, par le représentant de son entraîneur, qui le reconnaît et l'explique, notamment par une méconnaissance de la réglementation en la matière, le jour de l'épreuve susvisée et sur l'hippodrome, d'une administration par nébulisation de substances autres que la nourriture normale, le produit en cause étant un composé trouvé dans l'huile essentielle de certains eucalyptus et réputé pour traiter l'inflammation des voies respiratoires ;

Attendu que les analyses du prélèvement effectué sur le hongre TAMARIND COVE et des produits administrés n'ont pas mis en évidence une substance prohibée ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède et des explications de l'entraîneur Josef VANA que celui-ci doit être sanctionné pour sa première infraction aux dispositions susvisées concernant l'administration de soins vétérinaires autre que la nourriture normale sur un hippodrome par une amende de 800 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Josef VANA par une amende d'un montant de 800 euros.

Boulogne, le 21 septembre 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE - D. LE BARON DUTACQ - P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Attendu qu'un contrôle en sortie provisoire d'entraînement a été effectué, le 21 avril 2017, dans l'établissement de M. David POWELL et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le hongre FORTHING a révélé la présence de RANITIDINE ;

Attendu que l'analyse de contrôle effectuée sur la deuxième partie du prélèvement par le Laboratoire Quantilab de l'Île Maurice dûment désigné par M. David POWELL, a confirmé la présence de cette substance ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur le système digestif, publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé M. David POWELL à se présenter à la réunion fixée au jeudi 21 septembre 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de M. David POWELL, néanmoins représenté par le vétérinaire Philippe DOUAY qu'il a dûment mandaté à cet effet ;

Après avoir, au cours de cette réunion, pris connaissance des éléments du dossier et entendu le vétérinaire Philippe DOUAY en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription de ses explications orales, ce qu'il n'a pas souhaité faire ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 28 août 2017, mentionnant notamment :

- qu'il ne s'explique pas la situation, que ledit hongre a reçu un traitement de RANITIDINE en janvier pendant le meeting de Pau, qu'il est arrivé en sortie provisoire le 15 mars 2017, a été mis au pré et n'a reçu dans son établissement aucun traitement ;
- qu'il n'a pas été rentré dans un box, sauf pour le prélèvement ;
- que des prélèvements urinaires ont été réalisés par le vétérinaire de M. David POWELL sur les chevaux KILDA SIX FR, MARTINSTAR FR et FORTHING FR, présents dans l'établissement, que seul le prélèvement du cheval MARTINSTAR FR est positif en RANITIDINE et que M. David POWELL confirme par téléphone qu'il s'agit d'un cheval sous traitement ;
- que les travaux scientifiques relatifs à l'élimination de la RANITIDINE chez le cheval ont été vérifiés et confirment que ce produit s'élimine au plus tard dans les 7 jours suivant la dernière administration ;
- que cependant, ces conclusions correspondent à des expérimentations réalisées selon des protocoles de

laboratoire qui permettent d'exclure tout risque de contamination de l'environnement du cheval et notamment la mangeoire, la litière et le sol du box ;

- que les investigations complémentaires réalisées dans le cadre de l'enquête menée pour le cas du hongre DISCRET ET ROYAL FR ont permis d'établir que la RANITIDINE présente une persistance très importante dans le milieu extérieur susceptible de prolonger notablement son délai d'élimination ;
- que dans le cas d'espèce, le hongre FORTHING FR a été rentré dans un grand box en vue d'être prélevé et aux dires du vétérinaire préleveur y a séjourné suffisamment longtemps pour pouvoir se contaminer ;
- qu'il apparaît que des chevaux sous traitement auraient pu stationner précédemment dans ce box ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Vu le courrier électronique de M. David POWELL en date du 29 août 2017 mentionnant notamment que le hongre FORTHING n'a jamais eu de RANITIDINE, qu'à Pau il a dû avoir quelques jours de GASTROGARD ainsi qu'il l'avait précisé au Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop, et la réponse apportée le même jour suite à cette observation ;

Vu le nouveau courrier électronique de M. David POWELL en date du 29 août 2017 mentionnant notamment qu'il serait plus clair de rectifier le courrier, qu'il n'avait jamais dit à quiconque qu'il avait eu de la RANITIDINE à Pau, que cela fait un peu brouillon et la nouvelle réponse apportée le même jour à l'intéressé ;

Vu les explications écrites de M. David POWELL en date du 14 septembre 2017 et l'ensemble de leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que lors d'un contrôle de « routine » chez lui, le hongre FORTHING a été contrôlé positif à la RANITIDINE alors qu'il n'a jamais reçu de sa vie un seul comprimé de cette substance (contrairement à ce qui est écrit sur le rapport), qu'il était au pré, à l'herbe, depuis un mois ce qui constitue tout de même une aberration ;
- que sans illusion vu son expérience sur ce qui peut arriver dans une écurie, il pense pouvoir écarter l'erreur humaine dans ce cas précis car il était dans un lot de chevaux nourris en groupe et qu'il n'était pas rentré au box ou stabulation sauf pour le prélèvement d'urine ;
- qu'il pense que le vétérinaire prélevant, lui-même expérimenté, aurait remarqué la présence de résidu dans la mangeoire d'autant qu'il est conscient du danger que cela peut représenter pour la contamination de l'analyse ;
- que le test positif du hongre FORTHING est sans portée car il ne reprendra l'entraînement qu'à l'automne, pour préparer Pau et qu'il n'est donc pas juge et partie ;
- que quand bien même si à un moment, échappé à leur mémoire, rentré pour une raison ou une autre, il aurait léché le fond d'une mangeoire, quelle importance ? ;
- que la contamination d'une mangeoire ou d'un sol amène à la conclusion qu'un cheval est dopé et qu'il se demande si on est encore dans le domaine du raisonnable ;
- qu'on fait des dépistages pour avoir un sport propre et qu'au niveau de l'image et de la communication on arrive au résultat inverse donnant l'impression que c'est un sport contaminé par le dopage alors que dans 99% des cas il s'agit de rémanence de traitement pour le confort du cheval ;
- qu'il faut adapter les méthodes à l'objectif que l'on veut atteindre alors qu'en abaissant les seuils et en interdisant, et sanctionnant, des résidus de produits innocents on obtient précisément l'inverse du but recherché du moins en terme d'image et communication ;
- que c'est un test anti dopage mais qu'en l'occurrence ce n'est pas un cheval qui a été dopé et que cette « trouvaille » n'a pu avoir aucune incidence sur le résultat de la course ;
- que ni le public, ni les médias, ni les « réseaux sociaux » qui font un mal énorme ne font la différence entre un résidu de traitement et un surdosage de cobalt, ou l'EPO par exemple ;
- qu'il se demande si ce ne serait pas en interne qu'il faudrait savoir faire la différence et sanctionner un résidu de traitement inoffensif par un avertissement voire une amende mais sans trainer tout cela sur la place publique en assimilant une personne victime d'une erreur ou coupable d'une négligence à un tricheur avéré ;
- que nous nous tirons une balle dans le pied pour un objectif qui n'a pas de sens puisque ces prélèvements n'ont aucune incidence sur la régularité des courses à moins de soutenir à titre secondaire que le fait qu'un cheval soit guéri de douleurs au dos, ou à l'estomac aurait influencé le résultat de la course puisqu'il aurait moins bien couru ou pas du tout sans soins ;
- que si on pousse ce raisonnement par l'absurde il faut dire que l'avoine a aussi une incidence sur le système digestif ou hémolympatique et que les chevaux seraient moins performants nourris uniquement à l'herbe ;
- que la théorie que la race actuelle pourrait être performante sans aucun soin est utopique et irréaliste et ne tient aucun compte de son évolution depuis un siècle ;
- que si l'on estime qu'un cheval qui a besoin de soins est à écarter de la race et à réformer c'est faire peu de cas des investissements nécessaires pour les produire et entraîner ;
- que subsidiairement, il est scientifiquement avéré que l'OMEPRAZOLE a des effets nocifs sur les organismes des humains et des chevaux au niveau hépatorénal ;
- que le GASTROGARD coûte cher et qu'il est donc un peu réservé aux « riches » ce qui n'est pas vraiment juste, que contrairement à la RANITIDINE, le GASTROGARD ne soigne ni le pylore ni le duodéal et qu'il entraîne des effets rebonds délétères dans la mesure où il supprime un processus naturel ;

- que la RANITIDINE reste une solution saine, économique et rationnelle pour donner du confort digestif aux chevaux et leur permet de réaliser leur potentiel ;
- qu'il se demande pourquoi interdire la RANITIDINE alors qu'il est autorisé, comme l'OMEPRAZOLE dans tous les sports équestres et les sports humains et qu'il se demande pourquoi c'est interdit dans les courses de chevaux ;
- que les anglais ont autorisé la RANITIDINE à l'entraînement à condition d'avoir une ordonnance mentionnant que cette molécule est mieux adaptée que l'OMEPRAZOLE pour le cas du cheval ;
- que c'est un début de reconnaissance du problème ;
- qu'il ne voit pas l'intérêt de faire des dépistages de RANITIDINE sur de chevaux en sortie provisoire car le but de ces contrôles est de s'assurer que personne n'administre des anabolisants ou de l'EPO ;
- que tout le monde est pour ce contrôle avec cet objectif mais qu'il ne voit pas ce que cela peut faire, qu'on profite des périodes de repos pour soigner les chevaux avec des produits inoffensifs, d'autant que les contrôles de ce type de substance ont un coût considérable ;
- qu'il serait plus intéressant d'utiliser ces fonds pour traquer les résultats anormaux et notamment les gens qui ont une longueur d'avance comme ce fut le cas à certaines époques par le passé ;
- que la politique actuelle est perçue par beaucoup de professionnels comme une volonté de piéger quitte à laisser filer les vrais tricheurs et qu'il se demande si c'est la relation que l'on veut avec eux ;
- qu'il espère que son expérience du terrain aura pu servir à attirer l'attention sur une situation que les Commissaires ont le pouvoir de faire évoluer dans l'intérêt de tous ;

Attendu que le vétérinaire Philippe DOUAY a déclaré en séance :

- que le hongre FORTHING n'a jamais reçu de RANITIDINE ;
- que ledit hongre a fait le meeting de PAU et qu'après avoir demandé à tout le monde, il lui a été confirmé que ledit hongre n'avait fait l'objet d'aucun traitement à base de de RANITIDINE, qu'il est rentré au haras, puis au pré et qu'il est allé du pré au box de prélèvement, de sorte qu'aucune contamination n'est possible ;
- que ledit hongre a passé plus d'un mois sans voir de box et qu'il ne pouvait pas être porteur de RANITIDINE ;
- que le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop indique que la contamination a pu avoir lieu lors du prélèvement ;
- qu'en aucun cas c'est le cheval lui-même qui était contaminé ;

Attendu que le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop a déclaré :

- que le box de prélèvement a pu servir à héberger des chevaux sous RANITIDINE (MARTINSTAR) et que lors du prélèvement ledit hongre a pu être contaminé par ce box ;
- que les résultats de l'analyse des échantillons A et B confirment que le cheval est contaminé ;
- que la seule possibilité de contamination était le box lors du prélèvement ;

Attendu que le vétérinaire Philippe DOUAY a ajouté en séance :

- que c'était effectivement la seule possibilité mais qu'il se demande alors pourquoi condamner M. David POWEL pour quelque chose dont il n'est pas responsable, que ce dernier est très organisé, a des ordonnances pour tous les chevaux de son écurie, qu'il se demande pourquoi sanctionner un cheval qui s'est contaminé dans un box de prélèvement ;
- que cette substance est en outre un élément de confort et pas un anabolisant et qu'en l'occurrence ledit hongre n'a même eu de traitement à base de cette substance puisqu'il n'en avait pas besoin ne faisant pas d'ulcère ;

Attendu qu'à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir si ledit hongre avait reçu un traitement à PAU, le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop a relu ses notes prises lors de la conversation téléphonique qu'il a eue avec le vétérinaire Philippe DOUAY le 13 juin 2017 indiquant notamment que M. David POWELL lui avait dit ne pas comprendre la situation du hongre FORTHING, lequel s'était vu administrer de la RANITIDINE à PAU mais plus depuis ;

Attendu que le vétérinaire Philippe DOUAY a indiqué en séance que cela restait contestable car ledit hongre n'avait en fait pas fait l'objet de RANITIDINE, ce à quoi le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop a déclaré qu'il s'agissait d'un point qui pouvait de toute façon être écarté compte-tenu du fait que les travaux scientifiques confirment que le produit s'élimine au plus tard dans les 7 jours suivant la dernière administration ;

Attendu que le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop a rappelé que ces conclusions correspondent à des expérimentations réalisées dans un environnement complètement médicalisé, ce qui n'a rien à voir avec ce que l'on peut trouver dans une écurie, laquelle, si elle n'est pas complètement nettoyée, laisse la possibilité de retrouver des traces de la substance en cause, ajoutant que les techniques utilisées pour faire les prélèvements sont très sensibles et montrent que ladite substance a été présente dans la mangeoire du box de prélèvement, tout en faisant observer que les quantités retrouvées n'ont pas pu contaminer ledit hongre ;

Attendu que le vétérinaire Philippe DOUAY a demandé en séance d'avoir un peu d'indulgence pour le hongre FORTHING et M. David POWELL, ajoutant qu'une condamnation au regard des faits de ce dossier ne serait pas raisonnable ;

Attendu que l'intéressé a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens;

Vu les dispositions de l'article 198 du Code des Courses au Galop ;

Vu les dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que le hongre FORTHING avait été déclaré en sortie provisoire d'entraînement chez M. David POWELL, auprès de France Galop, depuis le 15 mars 2017 ;

Que ledit hongre était, au moment du contrôle, le 21 avril 2017, au sein de l'établissement de M. David POWELL, déclaré en sortie provisoire d'entraînement chez ce dernier qui était donc, au moment du contrôle, responsable dudit hongre ce qu'il confirme ;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter que M. David POWELL n'a pas été en mesure de justifier la présence de RANITIDINE dans le prélèvement biologique du hongre FORTHING, par la présentation d'une prescription et d'une ordonnance vétérinaire, celui-ci ne s'expliquant d'ailleurs pas la situation mais faisant part de plusieurs observations générales concernant les contrôles et prélèvements biologiques, ainsi que sur le cas précis en cause ;

Attendu que l'enquête a cependant permis de mettre en évidence :

- qu'un cheval présent dans l'établissement en cause a reçu un traitement à base de la substance ;
- que le hongre FORTHING a été rentré dans un grand box en vue d'être prélevé et a, aux dires du vétérinaire préleveur, séjourné suffisamment longtemps dedans pour pouvoir se contaminer, la nature de la substance rendant cette hypothèse possible ;
- qu'il a ainsi pu être contaminé par le biais du stationnement dans le box en question puisque des chevaux sous traitement auraient pu stationner précédemment dedans ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner M. David POWELL, en sa qualité de gardien du hongre FORTHING au moment du contrôle de ce dernier en sortie provisoire d'entraînement, par une amende de 450 euros conformément aux dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop, celui-ci étant responsable de son hébergement et de son environnement notamment ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. David POWELL, gardien du hongre FORTHING au moment du contrôle de ce dernier en sortie provisoire d'entraînement par une amende de 450 euros pour son infraction aux dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 21 septembre 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE – D. LE BARON DUTACQ – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier relatif à la participation de la jument TCHERNICHEVA à une réunion de courses non régie par le Code des Courses au Galop initialement prévue le 23 juillet 2017 et finalement reportée et courue le 6 août 2017 sur l'hippodrome non référencé auprès de France Galop dénommé « SAINT-THEO » à PLOUGUENAST, dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des courses de galop ;

Après avoir pris acte de cette situation et de la participation ultérieure de cette jument à trois courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, respectivement courues le mardi 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT, (1^{ère} place), le dimanche 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON (3^{ème} place) et le dimanche 24 septembre 2017 sur l'hippodrome de LANDIVISIAU (4^{ème} place) ;

Après avoir convoqué MM. Bernard LE REGENT et Jean UZEL, respectivement locataire dirigeant et bailleur jusqu'au 24 juillet 2017 de ladite jument, à se présenter à la réunion fixée au jeudi 28 septembre 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir examiné les explications de MM. Jean UZEL et Bernard LE REGENT et les éléments du dossier ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête du vétérinaire de France Galop en date du 18 septembre 2017 mentionnant notamment :

- que la jument TCHERNICHEVA FR a couru le 23 juillet 2017 à PLOUGUENAST, sur l'hippodrome SAINT-THEO une course dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des courses de galop et que le propriétaire désigné sur le programme de course, Mme Emilie OUVRIER ne dispose d'aucun agrément à France Galop ;
- que ladite jument est entraînée en France depuis le 21 janvier 2011 et a couru en courses publiques 45 fois en plat et 11 fois en obstacles ;
- qu'elle a été entraînée en 2016 par M. Christian LE GALLIARD, puis à partir du 10 septembre 2016 par l'entraîneur Bernard LE REGENT, qu'elle a été placée en sortie provisoire le 12 décembre 2016 et a été à nouveau déclarée sous l'entraînement et la propriété de M. Bernard LE REGENT le 31 juillet 2017, soit 7 jours après la course courue à PLOUGUENAST ;
- que la jument TCHERNICHEVA FR, qui était déclarée comme étant la propriété de MM. Bernard LE REGENT

et Jean UZEL en association avec la Société d'entraînement Christian LE GALLIARD jusqu'au 19 juillet 2016, a été déclarée louée par M. Jean UZEL à M. Bernard LE REGENT le 20 juillet 2016 ;

- que ce contrat de location ayant été résilié le 24 juillet 2017, la jument TCHERNICHEVA FR a été déclarée sous la propriété de M. Bernard LE REGENT le 31 juillet 2017 ;
- que la carte d'immatriculation de cette jument était enregistrée aux noms de M. Bernard LE REGENT pour 50% et de M. Jean UZEL pour 50% depuis le 16 juillet 2015 et qu'elle a été mise au nom de M. Bernard LE REGENT depuis le 3 août 2017 ;
- que la jument TCHERNICHEVA FR a couru sous l'entraînement et la propriété de M. Bernard LE REGENT le 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT et le 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON, terminant respectivement à la 1^{ère} et à la 3^{ème} place ;
Vu les explications écrites de M. Jean UZEL, en date du 23 septembre 2017 adressées par courrier électronique mentionnant notamment :
- qu'il a acheté la jument TCHERNICHEVA qui souffrait d'une tendinite à l'écurie Grand Ouest le 1^{er} novembre 2014 pour la somme de 600 euros ;
- que M. Bernard LE REGENT lui a proposé de prendre la jument en pension et de la soigner en contrepartie de 50% ;
- qu'après 8 mois de soins et de repos, la jument est rentrée à l'entraînement chez M. LE GALLIARD en propriété à 50% pour chacun ;
- qu'après le retrait des agréments de M. LE GALLIARD, il a retiré ses chevaux dont il avait la propriété à 100% ;
- que concernant ladite jument qui avait encore un problème de santé, M. Bernard LE REGENT l'a reprise à ses frais pendant 8 mois et lui a proposé de louer sa part (permis d'entraîner) n'ayant pas d'autre solution ;
- qu'après 5 courses en location chez M. Bernard LE REGENT, ladite jument a été accidentée pour la 3^{ème} fois ;
- qu'il pense à ce moment que la carrière de course pour cette jument est terminée et décide de donner sa part à M. Bernard LE REGENT qui lui demande d'attendre ;
- qu'il y a environ 2 mois, M. Bernard LE REGENT le contacte pour savoir s'il était toujours d'accord pour lui céder sa part, qu'il était évidemment d'accord, en précisant qu'elle avait 8 ans et beaucoup de problèmes de santé pour continuer à courir ;
- qu'étant en location, il lui a demandé de faire le nécessaire pour la résiliation et changer la carte de propriété qu'il possédait ;
- que concernant les courses de PLOUGUENAST, il n'était pas au courant, n'ayant plus de contact avec ce personnage qu'est M. LE GALLIARD ;
- que M. Bernard LE REGENT a peut-être une explication à fournir puisque lui-même ne lui a jamais rien dit au sujet de ces courses ;
- que par contre, il avait eu connaissance que ladite jument avait gagné au DORAT et s'était placée à MAURON et qu'il ne cache pas avoir été très surpris de voir courir cette jument si rapidement ;
- que depuis cette date, il n'a plus de contact avec M. Bernard LE REGENT agissant lui-même de son plein pouvoir pour la suite de la carrière de sa jument ;

Vu les explications écrites de M. Bernard LE REGENT, en date du 24 septembre 2017 adressées par courrier électronique, accompagnées de deux pièces jointes, mentionnant notamment :

- que les accusations dont il fait l'objet sont un tissu de mensonges destiné à lui nuire pour une raison qu'il ignore ;
- que les affirmations concernant le contrôle de l'identité des chevaux participants aux courses de pays sont fausses et que les organisateurs de ces courses ne les contrôlent pas ;
- qu'il joint l'attestation du Président et d'un membre de ce comité qui le prouvent selon lui ;
- qu'il y a un doute sur l'identité de la jument ;
- que la personne l'ayant accusé n'était pas présente à ces courses et ne rapporte que des histoires empreintes de jalousie et de méchanceté ;
- que cette dernière dit, en se référant à un journal, que ladite jument a participé à 2 courses dans l'après-midi, qu'elle a de sérieux problèmes de santé, raison pour laquelle elle a souvent été arrêtée dans sa carrière et que la dernière interruption ayant duré environ 10 mois (environ d'octobre-novembre 2016 jusqu'en août 2017) ;
- qu'il serait donc complètement inconscient de la faire courir 2 courses dans l'après-midi sur un terrain qui ne doit ressembler à une piste de courses que de très loin (il l'imagine car il n'a jamais fréquenté un « champs de courses » de ce genre) alors que la jument était programmée pour courir sur l'hippodrome du DORAT une semaine plus tard, qu'elle était en pleine condition et qu'elle alliait à cette condition une excellente santé et qu'il se voyait une très bonne chance ;
- qu'il se demande ce qu'il aurait été faire à PLOUGUENAST sinon lui détruire les jambes (il peut envoyer une photo de son antérieur gauche afin de voir que l'on ne peut pas faire n'importe quoi avec elle), pour paraître ne rien gagner financièrement ;
- que si M. LE GALLIARD participe aux courses de pays, il a certainement chez lui quelques vieux chevaux retirés du circuit courses pour le faire ;
- que si les services de France Galop s'étaient rendus à son écurie le 6 août 2017 pour contrôler ses chevaux ils auraient vérifié la présence de tous ses chevaux déclarés à l'entraînement avec leur livret signalétique respectif ;
- que la personne qui l'accuse dénonce une tricherie sur la propriété de ladite jument ;

- que lorsque ladite jument était entraînée par M. LE GALLIARD, elle était sa propriété ainsi que celle de Jean UZEL en association avec la Société d'entraînement LE GALLIARD mais que depuis, celui-ci a perdu ses agréments, il n'a plus aucun intérêt dans cette jument qui est devenue sa propriété à part entière ;
- que concernant les déclarations de M. LE GALLIARD, il faut les prendre avec beaucoup de recul car ce monsieur est pour le moins très fantaisiste ;
- qu'il pense que son accusateur n'est pas le seul dans ces accusations mais qu'il y a une certaine malveillance à son égard de la part de tierces personnes ;
- que les propos de son accusateur à son encontre sont diffamatoires ce qui est puni par la loi et peut entraîner une procédure devant les juridictions civiles ;
- qu'à MAURON, le 27 août 2017, son accusateur a provoqué son entourage alors qu'il était parti déclarer ses chevaux et qu'ils n'étaient pas au courant de sa démarche auprès de France Galop ;
- qu'il a recommencé à PLÖERMEL le 17 septembre 2017 alors qu'il était lui-même à la ROCHE-POSAY ;
- qu'il a ses agréments depuis le début des années 80 et n'a jamais eu le moindre problème avec France Galop ou sur un champ de courses ;
- qu'en conclusion, il jure sur l'honneur que sa jument était dans son écurie le 6 août 2017 et qu'elle n'a jamais été présente aux courses de PLOUGUENAST ;

Vu les dispositions des articles 1, 8, 9, 10, 22, 30, 39 et 47 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 62 du Code des Courses au Galop prévoient que pour qu'un cheval soit qualifié dans une course plate ou à obstacles régie par le présent Code, il faut qu'à la date de clôture de son engagement initial ou supplémentaire, il remplisse à la fois les conditions générales de qualification fixées par le présent Code, les conditions particulières de la course et les conditions générales s'appliquant à la course ;

Que le propriétaire ou son représentant doit s'assurer, du moment où il l'engage jusqu'au moment de la course, que son cheval et la personne qui le monte sont qualifiés et que la responsabilité de la qualification incombe exclusivement au propriétaire du cheval ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 62 du Code des Courses au Galop prévoient que pour être qualifié dans une course publique, en application du présent Code, le cheval doit respecter ou remplir les conditions générales d'identification des chevaux, les conditions relatives à la propriété des chevaux, les conditions financières de validité des engagements et de non inscription sur la liste des oppositions et les conditions spéciales de qualification selon le lieu et les conditions d'entraînement du cheval, l'état sanitaire et les vaccinations du cheval ;

Attendu que les dispositions du § III de l'article 62 du Code des Courses au Galop prévoient que si un cheval prend part à une course sans remplir les conditions particulières ou les conditions générales de la course, il doit être distancé par les Commissaires de France Galop ;

Que s'il remplit les conditions particulières et générales de la course mais ne remplit pas toutes les conditions générales de qualification fixées par le présent Code, il appartient aux Commissaires de France Galop de décider s'il y a lieu de le distancer, selon l'infraction constatée ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 63 du Code des Courses au Galop prévoient qu'un cheval est disqualifié quand il devient incapable de courir dans une course plate ou à obstacle régie par le présent Code ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 63 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que devient incapable de courir dans une course publique régie par le présent Code tout cheval ayant couru en France dans une course dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des courses au galop ou au trot et que les Commissaires de France Galop peuvent exceptionnellement autoriser que des chevaux participent, avec leur accord préalable, à une compétition spéciale, non régie par le présent Code, tout cheval déclaré incapable de courir par les Commissaires de France Galop, selon une décision qui doit être publiée dans le Bulletin officiel des courses au galop, tout cheval, tant qu'il appartient en totalité ou en partie à une personne ou qu'il est entraîné par une personne ayant fait l'objet d'un refus d'agrément ou ayant été sanctionnée par un retrait de ses agréments par les Commissaires de France Galop.

Attendu que les dispositions du § III de l'article 63 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que si un cheval prend part à une course, contrairement aux dispositions qui précèdent, il doit être distancé par les Commissaires de France Galop ;

Sur la participation de la jument TCHERNICHEVA à une réunion de courses dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des courses de galop et ses conséquences sur les classements et la qualification ultérieurs de ladite jument :

Attendu que la jument TCHERNICHEVA a couru le 6 août 2017 à PLOUGUENAST, sur l'hippodrome SAINT-THEO, non référencé auprès de France Galop, deux courses « de pays » dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des courses de galop ;

Qu'il résulte en effet des éléments du dossier, notamment du programme local des courses prévues pour être initialement courues le 23 juillet 2017 à PLOUGUENAST mentionnant « **Courses Hippiques sous le contrôle de l'association des Propriétaires et comités hippiques de Bretagne** », que la jument TCHERNICHEVA a été engagée pour courir au sein de la catégorie « GALOPEURS 2017 » avec comme mention audit programme « **numéro 15 TCHERNICHEVA – Propriétaire : Madame Emilie OUVRIER – VILLE : 56500 NAIZIN** » ;

Attendu qu'il y a lieu de préciser dès à présent que les autres chevaux présents dans cette « course de pays », contrairement à la jument TCHERNICHEVA, ne participent pas ou plus à des courses publiques officielles régies par le Code des Courses au Galop, aucun problème de qualification n'étant donc caractérisé les concernant ;

Qu'il ressort également des éléments du dossier à la disposition des Commissaires de France Galop, un article de presse extrait du site Internet « letelegramme.fr », que les courses initialement prévues pour être courues le 23 juillet 2017 à PLOUGUENAST ont été reportées au 6 août 2017 en raison du mauvais temps et que la jument TCHERNICHEVA a bien participé le 6 août 2017 à cette réunion de courses non officielle puisqu'elle a d'ailleurs remporté les 3^{ème} et 6^{ème} courses, comme l'indique expressément ledit article mentionnant la phrase non équivoque suivante « **Les résultats : la troisième course a été remportée par Emilie OUVRIER avec TCHERNICHEVA, de NAISIN (56) ; la sixième par Emilie OUVRIER avec TCHERNICHEVA** » ;

Attendu que la jument TCHERNICHEVA a, après sa participation le 6 août 2017 à ces courses non officielles, ensuite couru le Prix de ROFFIGNAC le 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT, puis le Prix des BENEVOLES le 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON, soit deux courses publiées au Programme officiel des courses au galop, en terminant respectivement à la 1^{ère} et à la 3^{ème} place et qu'elle a de nouveau participé à une course régie par le Code des Courses au Galop, le Prix FRANCOIS CORBEL, couru le 24 septembre 2017 sur l'hippodrome de LANDIVISIAU en terminant à la 4^{ème} place ;

Que conformément aux dispositions de l'article 63 du Code des courses au Galop, les Commissaires de France Galop sont fondés à rendre incapable de courir, en la disqualifiant, la jument TCHERNICHEVA, sa participation à une réunion de courses dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des Courses de Galop ne permettant pas de garantir l'égalité des chances entre les concurrents ni de préserver la régularité des courses et leur contrôle, cette situation n'étant pas tolérable ;

Que conformément aux dispositions du même article, lesdits Commissaires sont également fondés à distancer ladite jument de la 1^{ère} place du Prix de ROFFIGNAC couru le 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT, de la 3^{ème} place du Prix des BENEVOLES couru le 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON et de la 4^{ème} place du Prix FRANCOIS CORBEL couru le 24 septembre 2017 sur l'hippodrome de LANDIVISIAU, soit quelques semaines après sa participation à la réunion de « courses de pays » susvisée puisque sa situation n'était pas conforme au Code des Courses au Galop ;

Sur les manquements de M. Bernard LE REGENT et ses conséquences :

Attendu que M. Bernard LE REGENT est titulaire d'un agrément en qualité de permis d'entraîner ;

Qu'il ressort des Conclusions d'Enquête que le propriétaire désigné sur le programme de courses de PLOUGUENAST du 23 juillet 2017 dont les courses ont été reportées au 6 août 2017, était Mme Emilie OUVRIER qui ne dispose d'aucun agrément délivré auprès de France Galop ;

Qu'à la date du 6 août 2017, ladite jument était déclarée sous l'entière propriété de M. Bernard LE REGENT et comme faisant partie de son effectif d'entraînement et qu'il en était donc l'unique responsable ;

Qu'en effet, ladite jument qui était auparavant entraînée par M. Christian LE GALLIARD dont les agréments ont été suspendus par France Galop à compter du 22 juin 2016, a ensuite été déclarée à l'effectif de M. Bernard LE REGENT pour la période du 10 septembre 2016 au 12 décembre 2016, puis en sortie provisoire jusqu'au 31 juillet 2017, date à laquelle elle a de nouveau été déclarée à l'effectif de M. Bernard LE REGENT ;

Qu'en laissant ladite jument participer à une réunion de courses dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des Courses de Galop, et ce avec un propriétaire désigné sur le programme de courses local ne disposant d'aucun agrément délivré par France Galop, M. Bernard LE REGENT a été à l'origine d'une situation non conforme au Code des Courses au Galop pouvant mettre en cause l'égalité des chances entre les concurrents la régularité des courses, leur contrôle et la protection des parieurs ;

Qu'en adoptant un tel comportement, M. Bernard LE REGENT est responsable d'une situation qui ne peut être tolérée et qui est totalement contraire au Code des Courses au Galop et au contrôle des courses publiques en France ;

Attendu que M. Bernard LE REGENT a ainsi manqué aux obligations qui sont les siennes au regard des agréments qui lui ont été délivrés et qu'il doit être sanctionné par une amende d'un montant de 1 500 euros pour sa première infraction en la matière ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de disqualifier la jument TCHERNICHEVA qui devient donc incapable de courir dans les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop ;
- de distancer la jument TCHERNICHEVA de la 1^{ère} place du Prix de ROFFIGNAC couru le 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT ;

Le classement devient, en conséquence, le suivant :

1^{er} : MOT DE PASSE ; 2^{ème} : CHANGE OF GOLD ; 3^{ème} : QUEEN OF HOLY ; 4^{ème} : ALEX CHOICE ; 5^{ème} : YOU MAKE ME FEEL ;

- de distancer la jument TCHERNICHEVA de la 3^{ème} place du Prix des BENEVOLES couru le 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON ;

Le classement devient, en conséquence, le suivant :

1^{er} : ISIS DE PETIVILLE ; 2^{ème} : AMAREION ; 3^{ème} : ALEX CHOICE ; 4^{ème} : PICCIO PACCIO ; 5^{ème} : DEL MARRIVER ;

- de distancer la jument TCHERNICHEVA de la 4^{ème} place du Prix FRANCOIS CORBEL couru le 24 septembre 2017 sur l'hippodrome de LANDIVISIAU ;

Le classement devient, en conséquence, le suivant :

1^{er} : ROYAL LAW (IRE) ; 2^{ème} : INTERNALRUNNER ; 3^{ème} : BARNETEAU ; 4^{ème} : SIX COTES ; 5^{ème} : SECRET LAD ;

- de sanctionner M. Bernard LE REGENT par une amende d'un montant de 1 500 euros pour une première infraction en la matière.

Boulogne, le 28 septembre 2017
A. CORVELLER – N. LANDON - R. FOURNIER SARLOVEZE

« Susceptible de recours »

Décisions

AUTEUIL

0006 125

Vendredi 5 mai 2017

Terrain léger

2862 93 **PRIX JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD** 4.400 m
(Steeple-Chase)

75 000 € (36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 40.000 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000 cette année et par 16.000 l'année dernière.

2709 2 **Darling Des Bordes**, h, b, 4 ans, par Balko et Miss Berry (Cadoudal), 67 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1

2642 1 **Bergerac**, h, al, 4 ans, par Spirit One et New Simardiere (Epervier Bleu GB), 69 k, Gilbert Lenzi (*J Charron*), G Chelre 2

2642 4 **Lord Du Mesnil**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Ladies Choice (Turgeon USA), 66 k, Mme Henri Devin (*M Regairaz*), D Bressou 3

2581 **West Kap**, h, bb, 4 ans, par Kapparde et Westonne (Mansonnien), 67 k, Mme Magalen Bryant (*J Reveley*), G Macaire (s) 4

2742 3 **Danseur Jaguen**, h, b, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et La Biche Du Pont (Abdonski), 69 k, Simon Munir (*T Gueguen*), F Nicolle 5

2710 3 **Discret Et Royal**, h, 4 ans, 68 k, Mme M Bryant (*A Acker*), M Rolland (s) **dist**

2727 **Officiel**, h, 4 ans, 66 k (68 k), F Vidal (*D Cottin*), P Cottin **tbé**
7 partants ; 20 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 592 €
12 long, 2 long, encolure, 9 long, loin.

36 000 € - 18 000 € - 10 500 € - 7 125 € - 3 375 €

Primes aux éleveurs :

5 400 € Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.

2 700 € Earl Elevage de la Corbeillere.

1 575 € Mme Henri Devin.

1 068 € Mme Benoit Gabeur.

506 € Herve Tibeuf.

Temps total : 05'55"69

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Attendu que le hongre DISCRET ET ROYAL, arrivé 3ème du Prix JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD couru le 5 mai 2017, sur l'hippodrome d'AUTEUIL, a été soumis à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de RANITIDINE; Attendu que l'entraîneur Marcel ROLLAND, informé de la situation, a fait connaître sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur le système digestif publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé Mme Magalen BRYANT et M. Marcel ROLLAND, représentant de la Société d'Entraînement Marcel ROLLAND, respectivement propriétaire et entraîneur du hongre DISCRET ET ROYAL, à se présenter à la réunion fixée au jeudi 29 juin 2017 puis, suite à un complément d'enquête, au jeudi 21 septembre 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et constaté la non présentation de Mme Magalen BRYANT, néanmoins représentée par le vétérinaire Philippe DOUAY, mandaté par M. David POWELL, manager de l'écurie de Mme Magalen BRYANT ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, et pris connaissance des explications écrites de Mme Magalen BRYANT, transmises par M. David POWELL et entendu l'entraîneur Marcel ROLLAND et le vétérinaire Philippe DOUAY, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription de leurs explications orales, ce qu'ils n'ont pas souhaité faire ;

Vu les articles 198, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 14 juin 2017 mentionnant notamment que :

-l'entraîneur Marcel ROLLAND explique que ledit hongre a souffert d'ulcères gastriques qui ont été traités par administration de comprimés de RANITIDINE ;

-son vétérinaire traitant a prescrit le 18 avril 2017 l'administration orale de 10 comprimés 3 fois par jour avec un délai d'attente de 10 jours avant de recourir ;

-ledit entraîneur dit avoir arrêté le traitement au moins 10 jours avant la course, conformément au délai mentionné sur l'ordonnance présentée ;

-un registre d'ordonnance est tenu ;

Vu les explications écrites de Mme Magalen BRYANT, transmises par courrier électronique le 15 juin 2017 par M. David POWELL, mentionnant notamment :

-que des recherches d'un vétérinaire ont commencé sur la possibilité de réactions croisées ;

-qu'il pourra peut être apporter des informations intéressantes, et surtout au vu du prélèvement positif sur le hongre FORTHING, qui pour sa part n'a jamais approché de près ou de loin le moindre comprimé de RANITIDINE ; -qu'il se sent d'autant plus libre d'objecter en ce qui concerne FORTHING, qu'il n'y a pas d'enjeu personnel, car il ne reprendra l'entraînement que cet automne et qu'il n'est pas " juge et partie " en l'occurrence ;

-que par conséquent, ils ont mis en place, avec le vétérinaire de France Galop, un protocole de recherches pour essayer d'y voir plus clair : analyse de courtoisie sur le hongre DISCRET ET ROYAL, nouvelle analyse sur le hongre FORTHING, et analyses sur deux autres sujets chez lui, l'un n'ayant jamais eu de RANITIDINE, l'autre étant en cours de traitement ;

Vu le courrier électronique de M. David POWELL en date du 15 juin 2017 mentionnant qu'il donne mandat au vétérinaire Philippe DOUAY, vétérinaire traitant du hongre DISCRET ET ROYAL, pour représenter Mme Magalen BRYANT lors de la convocation devant les Commissaires de France Galop ; Vu le rapport complémentaire du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 21 juin 2017 envoyé le même jour aux personnes convoquées initialement à la réunion du 29 juin 2017, mentionnant notamment :

-le rappel de ses conclusions d'enquête en date du 14 juin 2017 ;

-que ledit entraîneur a décidé le jour de la notification de ne pas faire pratiquer l'analyse de l'échantillon B ;

-que dans la mesure où ledit hongre avait reçu un nouveau traitement de RANITIDINE et bien qu'il se soit écoulé 20 jours depuis l'arrêt de ce nouveau traitement, alors que l'élimination de cette substance est considérée comme rapide, l'entraîneur a demandé à la FNCH la réalisation d'une analyse de dépistage ;

-que le prélèvement reçu le 14 juin 2017 au Laboratoire a mis en évidence la présence de RANITIDINE ;

-que l'entraîneur a comparé cette situation à celle du hongre FORTHING appartenant au même propriétaire qui avait été prélevé le 21 avril 2017 lors d'un contrôle en sortie provisoire et dont l'analyse du prélèvement avait mis en évidence la présence de RANITIDINE ;

-que dans ce dossier, l'enquête révèle que le hongre FORTHING était au repos au pré depuis 1 mois avec d'autres chevaux, sans traitement, et sans même rentrer dans un box pour la nuit ;

-que devant cette situation inexpliquée, le représentant du propriétaire du hongre FORTHING a décidé de faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement et a désigné le Laboratoire QUANTILAB ;

-que par ailleurs, des prélèvements ont été réalisés dans cet établissement ; -que les résultats d'analyse du prélèvement B et des prélèvements d'enquête effectués dans le cadre du dossier FORTHING pouvant éclairer utilement le dossier du hongre DISCRET ET ROYAL, le vétérinaire en charge de l'enquête sollicite un complément d'enquête visant à préciser les responsabilités des intervenants dans ce dossier ;

Vu les courriers adressés à Mme Magalen BRYANT et à l'entraîneur Marcel ROLLAND par les Commissaires de France Galop le 21 juin 2017 leur faisant part de la prolongation de l'enquête et du renvoi de la réunion du 29 juin 2017 en attendant leur prochaine saisine à l'issue de l'enquête ; Vu le rapport du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête faisant suite à son complément d'enquête, rapport en date du 28 août 2017, reprenant les conclusions d'enquête en date du 14 juin 2017 et son rapport complémentaire en date du 21 juin 2017 et ajoutant notamment que :

-les investigations complémentaires ont consisté en un prélèvement du hongre, de sa mangeoire et du sol de son box le 23 juin 2017 et que ces trois prélèvements se sont révélés positifs en RANITIDINE alors que l'entraîneur confirmait avoir totalement cessé le traitement depuis plusieurs semaines ;

-que de nouveaux prélèvements ont été réalisés le 20 juillet 2017 alors que l'entraîneur Marcel ROLLAND indiquait avoir nettoyé entièrement le box au " karcher " le 14 juillet 2017 ;

-que l'analyse de ces prélèvements montre qu'il n'est pas possible de détecter la présence de RANITIDINE dans le prélèvement du cheval mais que la présence de ce produit est toujours détectable dans les prélèvements faits au niveau du sol et de la mangeoire ;

-que les travaux scientifiques relatifs à l'élimination de la RANITIDINE chez le cheval ont été vérifiés et confirment que ce produit s'élimine au plus tard dans les 7 jours suivants la dernière administration ;

-que cependant, ces conclusions correspondent à des expérimentations réalisées selon les protocoles de laboratoire qui permettent d'exclure tout risque de contamination de l'environnement du cheval notamment sa mangeoire, sa litière ou le sol de son box ;

-que l'analyse des prélèvements des 23 juin et 20 juillet montrent que dans le cas d'espèce, l'environnement du cheval a été fortement contaminé ;

-que le fait de retrouver la RANITIDINE dans la mangeoire prouve que les comprimés ou la solution dans laquelle ils étaient dilués y ont été placés, alors que le personnel expliquait que les comprimés étaient administrés après dissolution par voie buccale à la seringue ;

-qu'il est établi que la mangeoire et le sol du box ont été contaminés à l'occasion de l'administration du traitement fait à partir du 18 avril 2017 et que la RANITIDINE présente une persistance très importante dans le milieu extérieur susceptible de prolonger notablement son délai d'élimination ;

-que les conclusions tirées de l'enquête relative au hongre FORTHING sont en accord avec cette explication ;

Vu les explications écrites de M. David POWELL en date du 14 septembre 2017 et l'ensemble de leurs pièces jointes mentionnant notamment :

-qu'il est conscient qu'en fonction du Code actuel, les infractions constatées en ce qui concerne le hongre DISCRET ET ROYAL seront sanctionnées selon le règlement ;

-qu'il demande à surseoir au distancement du hongre DISCRET ET ROYAL au motif d'une présomption d'innocence dans une situation pour le moins confuse ;

-qu'il mandate le vétérinaire Philippe DOUAY pour la séance car il croit que la complexité scientifique du dossier dépasse ses compétences et qu'il représentera Mme Magalen BRYANT ;

-que dans l'intérêt de la profession il voudrait faire valoir que ce n'est pas la première fois que l'on trouve un cheval positif à la RANITIDINE alors que les délais recommandés aussi bien par le fabricant que par le Laboratoire d'analyses ont été largement respectés ;

-que si la contamination d'une mangeoire ou d'un sol amène à la conclusion qu'un cheval est dopé, il se demande si on est encore dans le domaine du raisonnable ;

-que des dépistages sont faits pour avoir un sport propre et qu'au niveau de l'image et de la communication c'est le résultat inverse qui apparaît donnant l'impression que c'est un sport contaminé par le dopage alors que dans 99% des cas il s'agit de rémanence de traitement pour le confort du cheval ;

-qu'il faut adapter les méthodes à l'objectif que l'on veut atteindre alors qu'en abaissant les seuils et en interdisant, et sanctionnant, des résidus de produits innocents on obtient précisément l'inverse du but recherché du moins en terme d'image et communication ;

-que c'est un test anti dopage mais qu'en l'occurrence ce n'est pas un cheval qui a été dopé et que cette "trouaille" n'a pu avoir aucune incidence sur le résultat de la course ;

-que ni le public, ni les médias, ni les "réseaux sociaux" qui font un mal énorme ne font la différence entre un résidu de traitement et un surdosage de cobalt, ou l'EPO par exemple ;

-qu'il se demande si ce ne serait pas en interne qu'il faudrait savoir faire la différence et sanctionner un résidu de traitement inoffensif par un avertissement voire une amende mais sans traîner tout cela sur la place publique en assimilant une personne victime d'une erreur ou coupable d'une négligence à un tricheur avéré ;

-qu'ils se tirent une balle dans le pied pour un objectif qui n'a pas de sens puisque ces prélèvements n'ont aucune incidence sur la régularité des courses à moins de soutenir à titre secondaire que le fait qu'un cheval soit guéri de douleurs au dos, ou à l'estomac aurait influencé le résultat de la course puisqu'il aurait moins bien couru ou pas du tout sans soins ;

-que si on pousse ce raisonnement par l'absurde il faut dire que l'avoine a aussi une incidence sur le système digestif ou hémolympatique et que les chevaux seraient moins performants nourris uniquement à l'herbe ;

-que la théorie que la race actuelle pourrait être performante sans aucun soin est utopique et irréaliste et ne tient compte de son évolution depuis un siècle ;

-que si l'on estime qu'un cheval qui a besoin de soins est à écarter de la race et à réformer c'est faire peu de cas des investissements nécessaires pour les produire et les entraîner ;

-que subsidiairement, vu les effets nocifs et scientifiquement avérés de l'OMEPRAZOLE sur les organismes des humains et des chevaux au niveau hépatorénal, que le GASTROGARD coûte cher et qu'il est donc un peu réservé aux "riches" ce qui n'est pas vraiment juste, que contrairement à la RANITIDINE, le GASTROGARD ne soigne ni le pylore ni le duodénum et qu'il entraîne des effets rebonds délétères dans la mesure où il supprime un processus naturel, que la RANITIDINE reste une solution saine, économique et rationnelle pour donner du confort digestif aux chevaux et leur permet de réaliser leur potentiel ;

-qu'il se demande pourquoi interdire la RANITIDINE alors qu'il est autorisé, comme l'OMEPRAZOLE dans tous les sports équestres et les sports humains et qu'il se demande pourquoi c'est interdit dans les courses de chevaux ;

-que les anglais ont autorisé la RANITIDINE à l'entraînement à condition d'avoir une ordonnance mentionnant que cette molécule est mieux adaptée que l'OMEPRAZOLE pour le cas du cheval ;

-que c'est un début de reconnaissance du problème ;

-que la politique actuelle est perçue par beaucoup de professionnels comme une volonté de piéger quitte à laisser filer les vrais tricheurs et qu'il se demande si c'est la relation que l'on veut avec eux ;

-qu'il espère que son expérience du terrain aura pu servir à attirer l'attention sur une situation que les Commissaires ont le pouvoir de faire évoluer dans l'intérêt de tous ;

Attendu que l'entraîneur Marcel ROLLAND a déclaré en séance :

-qu'il pourrait se dire responsable mais pas coupable mais qu'il se dirait plutôt non responsable et non coupable ;

-que cela le dérange d'être accusé de "dopeur" car cela va circuler dans la presse, qu'il fait ce métier depuis 40 ans, qu'il va avoir droit aux remarques des turfistes et qu'il va être classé au même titre que des gens qui utilisent des hormones ;

-qu'il se considère comme sociétaire, qu'il fait partie de différentes commissions techniques en vue de faire progresser les choses et qu'il se sent lésé car il est là pour un produit qui n'est pas dopant, utilisé dans différents sports présents aux Jeux Olympiques mais interdits dans les courses hippiques au regard du Code des courses au Galop ;

-qu'il sait, même s'il n'est pas toujours d'accord avec cette idée, que l'entraîneur est le gardien responsable du cheval ;

-que les conclusions du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête comportaient une erreur dans la mesure où elles indiquent que ledit hongre a fait l'objet d'un traitement à base de RANITIDINE depuis avril, alors que c'était bien avant, en janvier/février, que ledit hongre a fait sa rentrée mi-mars

et qu'il était alors sous traitement, de même qu'en avril et qu'il a été prélevé positif en mai ;

-qu'il ne conteste pas le fait qu'il y ait pu y avoir des résidus de la substance dans sa nourriture mais qu'il se demande alors pourquoi à cette date et pas 2 mois avant ;

-qu'ils ont nettoyé le box et la mangeoire quatre fois au karcher, à 10 jours d'intervalle, pour que cela sèche et que des traces de la substance ont quand même été retrouvées ;

-qu'ils n'ont pas fait de "doping", qu'une sanction nuirait à l'image des courses, qu'on va dire qu'on dope les chevaux et que le public ne fait pas la différence ;

-qu'il est surpris car lors des deux précédentes sorties dudit hongre, à l'arrivée, tout allait bien, alors qu'il doit y avoir des contrôles et qu'à la troisième sortie, il était positif ;

-qu'il ne conteste pas le travail de quiconque mais qu'il est très surpris ;

Attendu que le vétérinaire Philippe DOUAY a déclaré en séance :

-que le délai d'attente de 7 jours a été respecté et qu'ils sont même allés au-delà en attendant 10 jours avant de recourir ;

-que s'il faut utiliser le karcher à chaque fois comme indiqué ci-dessus ce n'est pas possible ;

-que 60% des chevaux ont des ulcères à l'entraînement et qu'il faut bien les traiter sinon il n'y a plus de partants et que cela n'a rien à voir avec le doping ;

-que si cela influence la compétition il faut intervenir mais qu'intervenir pour des traces infimes dans un box n'est pas raisonnable ;

-que ledit entraîneur va être assimilé à tort à un "dopeur" alors qu'il connaît des établissements où il refuse d'intervenir connaissant les pratiques existantes, et qu'en l'espèce il ne s'agit pas de cela ;

-que c'est dramatique si on ne peut plus traiter les ulcères, que ce serait alors la fin des courses ;

-que ledit entraîneur n'a jamais "dopé" de sa vie ;

-que ces traces ne sont pas "quantitatives", qu'il faudrait au moins établir un seuil car cela arrivera encore avec d'autres produits de confort ;

Qu'à la demande de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE d'avoir des précisions quant à la nature du produit, le vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête a répondu :

-qu'il s'agissait d'un produit servant à traiter des ulcères, utilisé chez l'homme et un peu chez les chevaux et que les études attestent de beaucoup d'ulcères chez les chevaux soumis à des entraînements intenses et gardés en box ;

-que des études ont démontré que la RANITIDINE a un fort pouvoir de contamination, que ce n'est pas le seul produit mais que d'autres ne contaminent pas du tout les box ;

-que les prélèvements en box avaient pour objectif de vérifier le sol et le box après leur nettoyage, tout en faisant observer que les traces retrouvées de la substance en cause n'ont pas pu contaminer le cheval ;

-qu'il s'agit de techniques sensibles utilisées pour l'enquête et non pour le contrôle anti-dopage où l'on recherche des concentrations pour analyser leur influence sur la capacité du cheval ;

-que des seuils de dépistage existent afin de pouvoir garantir que le produit trouvé peut être déclaré négatif ;

-qu'il y a une vraie maîtrise des performances analytiques pour les compétitions hippiques, pas pour l'enquête ;

Attendu que le vétérinaire Philippe DOUAY a ajouté en séance :

-que la RANITIDINE est beaucoup utilisée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne en raison des incidences de l'OMEPRAZOLE sur le foie, notamment l'augmentation des gamma-GT après son administration ;

-que l'estomac se scinde en deux parties, l'entrée et la sortie et qu'il y a souvent des ulcères à la sortie que l'OMEPRAZOLE ne permet pas de soigner contrairement à la RANITIDINE ;

-que la Fédération Equestre Internationale tolère la RANITIDINE ;

-que la Fédération Française d'Equitation prévoit un délai d'utilisation concernant la RANITIDINE ;

-qu'il se demande alors pourquoi sanctionner ledit entraîneur qui n'est pas responsable ;

-qu'il ne conteste pas la positivité du cheval ni du box, mais ne comprend pas le sens d'une sanction, que cela ne va pas influencer la performance du cheval, faisant observer qu'après une course le cheval n'est pas en forme et que le traitement est donc repris ;

-que le propriétaire veut que le cheval soit performant et en bonne santé ;

-qu'il faut peut-être établir un seuil et être raisonnable, signalant que "ce qui se passe autour de MAISONS LAFFITTE par exemple ne va pas très bien" ;

-que même si un cheval sécrète un peu de ladite substance dans le corps, il connaît des gens qui pratiquent du dopage avec des produits que personne ne soupçonne et qu'il faut faire une différence ;

Attendu que les intéressés ont déclaré qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop mentionnent que tout cheval ayant pris part à une course et dont l'analyse du prélèvement biologique révèle la présence d'une substance prohibée doit être distancé ;

Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur le hongre DISCRET ET ROYAL révèlent la présence de RANITIDINE ce qui n'est pas contesté, la seule présence étant constitutive d'une infraction ;

Attendu que le hongre DISCRET ET ROYAL doit en conséquence être distancé dans le respect de l'égalité des chances ;

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop prévoient qu'en sa qualité de gardien du cheval, l'entraîneur est dans l'obligation de protéger le cheval dont il a la garde et de le garantir comme il convient contre toute infraction au principe général édicté au présent Code et partant contre toute présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué à l'issue d'une course ; qu'il est, de ce fait, tenu pour responsable lorsque l'analyse du prélèvement biologique effectué sur l'un de ses chevaux révèle la présence d'une substance prohibée et qu'il peut être sanctionné en cas d'inobservation de ses obligations ;

Attendu qu'il appartient en conséquence, à l'entraîneur avant d'entraîner ou de faire courir un cheval qu'il a déclaré dans son effectif, de s'assurer par tous les contrôles et/ou analyses biologiques qu'il juge nécessaires, que ce cheval ne recèle pas une substance prohibée dans ses tissus, fluides corporels, excréments ou dans toute autre partie de son corps ;

Attendu que les dispositions du § VI de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement, de même que l'entraîneur doivent se tenir précisément informés de tout traitement ou produit administré à leurs chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées et qu'ils ne peuvent détenir de substances prohibées qu'avec la prescription vétérinaire qui le justifie ;

Attendu que le hongre DISCRET ET ROYAL a fait l'objet d'un traitement, consistant en l'administration orale de comprimés de RANITIDINE 3 fois par jour avec un délai d'attente de 10 jours avant de recourir ;

Que la prescription de ce traitement a été dûment justifiée lors de l'enquête par la communication d'une ordonnance conforme correspondant au soin susvisé ;

Que les investigations complémentaires ayant consisté en un prélèvement du hongre, de sa mangeoire et du sol de son box le 23 juin 2017 et ceux réalisés dans la mangeoire et sur le sol du box le 20 juillet 2017 s'étant révélés positifs en RANITIDINE permettent de constater une positivité de l'environnement du cheval au sein de l'établissement de son entraîneur qui est son gardien ce qui permet d'apporter une explication à la situation ;

Attendu qu'il y a lieu de sanctionner l'entraîneur Marcel ROLLAND, gardien du hongre DISCRET ET ROYAL pour l'infraction constituée par la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur ledit hongre, celui-ci étant responsable de toutes les précautions utiles à prendre suite au traitement vétérinaire effectué sur ledit hongre avant de le faire courir, étant observé qu'il a mis à disposition du vétérinaire en charge de l'enquête l'ordonnance correspondant à la prescription de RANITIDINE et qu'il n'est

aucunement qualifié de "dopeur" par les Commissaires de France Galop pour répondre à son observation sur ce point ;

Qu'il convient également de prendre en compte le fait que ledit entraîneur a déjà été sanctionné, le 19 août 2013, à la suite de la présence de substances prohibées dans le prélèvement biologique d'un de ses chevaux contrôlé à l'issue d'une course et qu'il y a lieu, de le sanctionner plus sévèrement en application des dispositions du § VI de l'article 216 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il y a donc lieu, au vu des circonstances de l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Marcel ROLLAND, représentant de la Société d'Entraînement Marcel ROLLAND, en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable dudit hongre, par une amende de 3 000 euros pour l'infraction constituée par la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le hongre DISCRET ET ROYAL à l'issue d'une course en présence d'une récidive ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont :

-distancé le hongre DISCRET ET ROYAL de la 3ème place du Prix JEAN DE LA ROCHEFOUCAULT ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er DARLING DES BORDES ; 2ème BERGERAC ; 3ème LORD DU MESNIL ; 4ème WEST KAP ; 5ème DANSEUR JAGUEN ;

-sanctionné l'entraîneur Marcel ROLLAND, représentant de la Société d'Entraînement Marcel ROLLAND, en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable dudit hongre, par une amende de 3 000 euros.

Boulogne, le 22 septembre 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE - D. LE BARON DUTACQ - P. DE LA HORIE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

NANCY

0903 264 Jeudi 21 septembre 2017

Commissaires de courses : Jean-Paul MANGEONJEAN - Jean-Pierre LAURENT - Nelly CONTIGNON - Alain NOIRJEAN

3737 4307 PRIX DE VREGILLE 3.800 m (Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 23.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2304 Epoustouflaut, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Line Tzigane (Bonnet Rouge), 67 k, Mme Sarah Amos (B Lestrade), G Macaire (s) 1
- 3179 Diplomate Sivola, h, al, 4 ans, par Noroit GER et None De Sivola (Cyborg), 70 k, Colm Donlon (A de Chitray), A Boisbrunet (s) 2
- 3565 Lacaune, f, bb, 4 ans, par Turgeon USA et Achere (Mont Basile), 68 k (66 k), ♂, Sarl Carion E.m.m. (A Lelievre), A Boisbrunet (s) 3
- 3059 5 Hotmale Has, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Horta (Assessor IRE), 68 k, Mme Magalen Bryant (M Regairaz), D Bressou 4
- 3625 Hirondelle GER, f, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Holy Well (Al Nasr), 65 k, Mme Eva-Maria Herresthal (H Tabet), Mme EM Herresthal 5
- 3625 Desirs Des Blaises, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), A Roussel (G Fabre), A Roussel 6

6 partants ; 32 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 531 €
2,5 long, 3 long, 3 long, loin, 8 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Terry Amos.
- 828 € Gilles Trapenard.
- 483 € Sarl Carion E.m.m..
- 327 € Scea Hamel Stud.
- 155 € Mme Frederique Le Meur, prime non attribuée.

Temps total : 04'34"47

3738 4305 PRIX JEAN PROUVE 3.800 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 12.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3428 Liliput Has, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Taradissima Has (Robin Des Pres), 71 k, Scea Hamel Stud (K Dubourg), G Macaire (s) 1
- 3491 2 Gato, h, bf, 4 ans, par Balko et Djethys (Chichicastenango), 70 k, Gildas Blain (M Camus), A Boisbrunet (s) 2
- 2960 Cirano De Pail, h, gr, 4 ans, par Kapgarde et Ken Roche (Rochesson), 67 k (65 k), Jean-Raymond Breton (JB Breton), JR Breton 3

- 3625 2 Incroyable GER, h, al, 4 ans, par Samum GER et lanapourna GER (Dai Jin GB), 69 k (67 k), Stall Mandarin (C Smith), Mme M Rotering 4

- 3625 5 Dulcar De Sivola, h, b, 4 ans, par Assessor IRE et Histoire Des Ifs (Robin Des Champs), 70 k, Gilles Trapenard (A de Chitray), A Boisbrunet (s) 5

- Bolero Du Tango, h, 4 ans, 67 k, Bourgogne Racing Club (CE Cayeux), C Provot 6

- 3625 Didji Du Lac, h, 4 ans, 67 k, G Houillon (JG Gueracague), G Houillon 7

- 3625 Diez Kirk, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mlle A Lebon (J Geuns), C Dondi arr

8 partants ; 37 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 497 €
Condition spéciale : Ziro IRE.

4 long, 5 long, 2,5 long, 8 long, loin, 10 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

- 1 512 € Scea Hamel Stud.
- 756 € Gildas Blain.
- 441 € Jean-Raymond Breton, Mlle Fanny Breton.
- 299 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
- 141 € Gilles Trapenard.

Temps total : 04'42"25

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Lukas SLOUP et à l'entraîneur Karl Theodor THOMAS sur les raisons ayant amené à déclarer non partant le hongre ZIRO (IRE) au départ.

Le jockey a déclaré que ledit hongre avait refusé à trois reprises de franchir la haie d'essai et avait pris l'initiative de le déclarer non partant auprès du juge du départ.

Par ailleurs, l'entraîneur a indiqué qu'il ne s'expliquait pas un tel comportement et qu'il serait certainement muni d'oeillères lors de sa prochaine tentative.

Les Commissaires ont enregistré ces observations et ont demandé à l'entraîneur de prendre les dispositions nécessaires afin qu'un tel comportement ne se reproduise pas lors de sa prochaine sortie.

3739 4306 PRIX DES AUBEPINES 3.800 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Pindare, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Orcantara (Villez USA), 67 k, Pierre Goral (B Lestrade), G Macaire (s) 1
- 3492 2 Valmy De Vaut, h, bf, 8 ans, (AQ), par Dark Moondancer GB et Lolita De Vaut (Kadalko), 68 k (66 k), Mlle Agnes Parisse (G Fabre), Mlle A Parisse 2
- 3493 Wangera GER, f, bb, 5 ans, par Samum GER et Valerie GER (Law Society USA), 65 k, Francis Fuchs (C Smith), Mme M Rotering 3
- 3493 Carabin De Balme, h, al, 5 ans, par Solar One et Calyptol (Phantom Breeze IRE), 67 k (65 k), Mlle Vanessa Frison (T Blainville), Mlle V Frison 4
- 3279 5 Hasardeur, h, b, 6 ans, par Lando GER et Toamasina (Marju IRE), 67 k (65 k), Mlle Marie-Christine Thanry (V Delbe), Mlle MC Thanry 5
- 2920 Bleu De Pail, h, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), JR Breton (JB Breton), JR Breton 6
- Taurian GB, f, 6 ans, 65 k, T Schafer (PA Johnson), Mme M Rotering 7

- 3599** 4 **Asfaloth**, h, 8 ans, 67 k (63 k), ♂, B Desespringalle (*Mlle M Daubry-Barbier*), Mme MC Chaalon arr
- 3493** **Ultimatum De Balme**, h, 9 ans, 67 k (65 k), Mlle V Frison arr
(*C Sagot*), Mlle V Frison
- 3579** 4 **Vanesse**, f, 5 ans, 66 k, B Boitez (*T Cousseau*), D Windrif arr
- Anita D'Airy**, f, 7 ans, (AQ), 65 k (64 k), ♂, D Gleize arr
(*A Masson*), D Gleize
- 3493** **Tango Oscar (GER)**, h, 5 ans, 67 k, Gestut Eulenberger Hof tbé
(*V Korytar*), Mme M Rotéring
- 12 partants ; 36 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 474 €
10 long, 5 long, 20 long, loin, 3 long, 5 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
- Primes aux éleveurs :
1 512 € Pierre Goral.
756 € Marc Bardin.
441 € Ctsse Brigitte Von Norman, prime non attribuée.
299 € Jean-Luc Henry.
141 € Earl Haras du Logis, Helmut Volz, Julian Ince, Stefan Falk.
- Temps total : 04'40''23
- Les Commissaires ont sanctionné le jockey Conor SMITH par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'un kilo au poids déclaré.

3740 4308 **PRIX DE DRAGUIGNAN** 5.000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

- 3622** 1 **Volcan D'Estruval**, h, bb, 8 ans, par Forestier et Grotte 1
D'Estruval (Zayyani IRE), 73 k, Mme Bernard Le Gentil
(*K Dubourg*), G Macaire (s)
- Serko D'Ace**, h, b, 11 ans, (AQ), par Sassanian USA et Diva 2
De Chalamont (Balsamo), 67 k, Dominique Limousy (*P Lucas*),
D Limousy
- 3567** 1 **Corrida Des Obeaux**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et 3
Hispaniola (Useful), 70 k, Alexandre Hamel (*H Tabet*),
F Matzinger
- 3663** **Sarika**, h, b, 11 ans, (AQ), par Grand Tresor et Arika (Le 4
Riverain), 67 k, Mlle Hannah Jones (*A de Chitray*), A
Boisbrunet (s)
- 3469** 1 **Pacha Du Lac**, h, bf, 14 ans, (AC), par Baloo Du Camp et 5
Gipsy Du Lac (Solido), 73 k, Gilles Houillon (*JG Gueracague*),
G Houillon
- 3627** 3 **Accrochetoi**, f, 7 ans, (AQ), 68 k, S Eveno (*L Sloup*), S Eveno tbé
- 3627** 4 **Violeta Song**, f, 8 ans, (AQ), 68 k, AND Roussel (*J Geuns*), tbé
AND Roussel
- 7 partants ; 18 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 244 €
2,5 long, 8 long, tête, nez.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €
- Primes aux éleveurs :
1 584 € Mme Bernard Le Gentil.
792 € Mlle Evelynne Demelt, Henry Roussignol.
462 € Mme Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.
313 € Peter Drew Jones, Tobias Jones, Mme Sally Jones.
148 € Marcel Houillon.
- Temps total : 07'18''39

NANTES

0137 265 Vendredi 22 septembre 2017

Commissaires de courses : Michel HUET - Olivier de MALHERBE -
Clémentine CHATILLON - Alain Le GUALES de MEZAUBRAN

3741 4310 **PRIX DE LA TURBALLE** 3.900 m
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies,
reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour
les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 2.500.
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante
courses recevront 2 k.**

- 3102** 3 **Deadheat**, h, bb, 4 ans, par Buck's Boum et Eaton Lass IRE 1
(Definite Article GB), 70 k (68 k), Mme Susan Angela Bramall
(*A Estrabot*), F Nicolle
- 2990** **Perly Flight**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Marly Flight 2
(Mansonnien), 65 k, Georges Filleul (*JC Gagnon*), A Chaille-
Chaille
- 3615** **Dino Du Lemo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Madoun et Swing Du 3
Lemo (With The Flow USA), 67 k, Maurice Le Floch (*W Lajon*),
GAB Leenders
- 2967** 4 **Draconis GER**, h, b, 4 ans, par Kamsin GER et Daphne GER 4
(Antonius Pius USA), 67 k, Xavier Guerot (*MO Bellej*), X Guerot

- 3610** 1 **Derby Dete**, h, bb, 4 ans, par Great Pretender IRE et Femme 5
D'Honneur (Take Risks), 69 k (67 k), Jerry Planque (*V Bernard*),
J Planque
- 3237** **Daisy Baie**, f, 4 ans, 65 k, PJ Fertillet (*JO Audon*), PJ Fertillet 6
- 3656** **Flogalop**, f, 4 ans, 68 k, Scea Haras de Peyre (*E Bureller*), 7
E Papon
- Made In Breizh**, h, 4 ans, 67 k, G Desille (*O Jouin*), 8
B Letourneux

8 partants ; 39 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 590 €

Sans motif : *Dona Crindor*.

Certif. vétérinaire : *Zakilia*.

courte encolure, 2 long, 3,5 long, tête, 8 long, 4 long, 7,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Dominique Clayeux.
756 € Patrick Boiteau, Georges Filleul.
441 € Maurice Le Floch.
299 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
141 € Daniel Toublanc, Mme Claudine Toublanc.

Temps total : 04'38''32

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Allan ESTRABOL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Wilfried LAJON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 7 coups).

3742 4311 **GRAND PRIX SYNERGIE - GRANDE COURSE DE** 3.900 m
HAIES D'AUTOMNE
(Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Des primes de 2.400, 1.200, 700, 475, 225 sont offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits F.E.E.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

- 3591** 5 **Celtior**, h, gr, 5 ans, par Racinger et Gazelle De Nuit (April 1
Night), 70 k, Daniel Boullais (*T Viel*), L Viel (s)
- 3148** 2 **All Pepper GER**, h, bf, 7 ans, par Peppershot GER et Alkeste 2
GER (Nebos GER), 70 k, Ecurie Cerdeval (*A Poirier*),
A Couetil (s)
- 3689** 4 **Shoban Du Mathan**, h, gr, 8 ans, par Smadoun et Stone's 3
Glow USA (Arctic Tern USA), 69 k, ♂, Arnaud Chaille-Chaille
(*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
- 2707** **Bagdad Cafe**, h, bb, 6 ans, (AQ), par Konig Shuffle GER et 4
Pepite Daure (Bulington), 69 k, Soaig Guerin (*J Plouganou*), A
Lacombe
- 2510** **Bora Des Obeaux**, f, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) 5
et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 68 k, Mme Nicolas Devilder
(*W Denuault*), N Devilder
- 2740** **Vicomte D'Anjou**, h, 6 ans, 67 k, A Vandenhove (*O Jouin*), 6
L Viel (s)
- 3641** 2 **Super Tivoli**, h, 8 ans, 69 k, S Seignoux (*C Lefebvre*), Mme 7
V Seignoux
- 2474** 2 **Speed Fire**, h, 5 ans, 70 k, G Lorenzi (*D Lesot*), JP Daireaux 8
- 3539** **Lizete**, f, 5 ans, 69 k, Mme B Boudraa (*JO Audon*), PJ Fertillet tbé

9 partants ; 35 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 465 €

2 long, 4 long, 1/2 long, 3,5 long, 5 long, 2 long, 7,5 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.
1 080 € M. Kostrewa, prime non attribuée.
630 € Jean-Marie Baradeau.
427 € Jacques Cheral.
202 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle, Benjamin Devilder.

Temps total : 04'33''14

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Vincent ROISNARD en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

AUTEUIL

0006 266

Samedi 23 septembre 2017

Terrain léger

Commissaires de courses : Pierre-Yves LEFEVRE - Alain PAGES -
Pierre POURET - Patrick SABAROTS**3743** 221 **PRIX SAPIN** **3.600 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3527** 2 **Deca De Thaix**, f, bb, 4 ans, (AQ), par Network GER et Kapica De Thaix (Kadalko), 67 k, Francois Nicolle (*G Masure*), F Nicolle
- 3452** 4 **Ejo Pritchard POL**, f, b, 4 ans, par Belenus GER et Enchanted Ocean USA (Royal Academy USA), 69 k, Jean-Claude Zentz (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- 3633** 5 **D'Island**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Terre Neuve (Alberto Giacometti IRE), 66 k, Jacques Detre (*L Philippéron*), PH Peltier
- 3657** 4 **Dans La Foulee**, f, b, 4 ans, par Alberto Giacometti IRE et Tire En Touche (Turgeon USA), 68 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), N de Lageneste
- 3633** 2 **Diane D'Oudairies**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Turgeon USA et ForlaneV (Quart De Vin), 72 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), GAB Leenders
- 3601** 2 **Chesteli**, f, 5 ans, 70 k, Ecurie Maulepaire (*A de Chitray*), E&G Leenders (s)

6 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 869 €

Sans motif : *Curoya Desbois*.

1 long 1/4, 4,5 long, 1,5 long, 2 long.

25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €

Primes aux éleveurs :

3 816 € Michel Bourgneuf.

1 908 € Graham Richards, prime non attribuée.

1 113 € Thierry Cypres.

755 € Haras de Saint-Voir.

357 € Comte Michel de Gigou.

Temps total : 04'23"83

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Gaetan MASURE (7 coups, 1ère infraction) et Kilian DUBOURG (8 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

3744 218 **PRIX LE GOURZY** **3.500 m**
(Haies. - A réclamer)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k**

- 3585** 3 **Sucaille**, f, bf, 3 ans, par Sumitas GER et La Joncaille (Dolphin Street), 70 k (66 k), (20.000), Jean-Marc Baudrelle (*M Farcinade*), JM Baudrelle
- 3659** 4 **Eurydice Digeo**, f, bf, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Zafrinella GER (Tiger Hill IRE), 69 k (65 k), (18.000), Haras de Beauvoir (*T Henderson*), G Chereil
- 3638** **One Sweet**, h, al, 3 ans, par Spirit One et Sweet Orientfawn IRE (Galileo IRE), 70 k (66 k), (16.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*Y Kondoki*), P Chevillard
- 3635** **Mille Rubis**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Rubilite (Indian River), 68 k (64 k), (16.000), Collet (s) (*A Seigneul*), ROB Collet (s)
- 3638** 5 **My Pottinguer**, h, b, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE) [Poliglote (GB)], 68 k (64 k), (12.000), Earl de la Vallée (*H Bachelot*), Y Fouin (s)
- 3638** 2 **Magicman**, h, 3 ans, 72 k (68 k), (20.000), ♂, Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s)
- 3667** **Equipier Du Large**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (16.000), L Boissaux (*A Merienne*), P Lenogue
- 3341** 5 **Edjira**, f, 3 ans, 67 k (63 k), (14.000), B Duchemin-Raymond (*B Glantzmann*), B Duchemin (s)

8 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 175 €

4,5 long, 8 long, 20 long, 10 long.

12 000 € - 6 000 € - 3 500 € - 2 375 € - 1 125 €

Primes aux éleveurs :

1 800 € Sarl Grouas.

900 € Eugene-Andre Richer.

525 € Le Haras de la Gousserie.

356 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.

168 € Mme Sylvie Langlois, Baptiste Langlois, Alexandre Alain Langlois.

Eurydice Digeo, réclamée 21.500,00 € par son propriétaire.**Sucaille**, réclamée 22.800,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'10"68

A l'issue de la course les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey David BRASSIL sur la performance du hongre MAGICMAN (arrêté).

Le jockey a déclaré que le hongre n'avait jamais été en mesure de suivre le peloton, n'ayant pas son action habituelle.

En outre les Commissaires ont diligencé un examen vétérinaire du hongre.

3745 216 **PRIX VIOLON II** **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Handicap divisé)

(L.)

Première épreuve

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.****Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par France Galop.**

Référence : + 6.

- 2637** 2 **Babbo Natale**, h, b, 7 ans, par Hurricane Cat USA et La Nerte (Freedom Cry GB), 63 k, Antoine Lamotte D'Argy (*T Chevillard*), A Lamotte D'Argy
- 3591** **Saint Xavier**, h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 64 k, Mme Patrick Papot (*S Cossart*), JP Gallorini (s)
- 3591** 4 **Amijenka**, h, al, 7 ans, par Honolulu IRE et Ladyjenka (Ajdayt USA), 63 k, Mme Annie Commeau (*L Philippéron*), P Jourmiac
- 3591** 2 **Borice**, h, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Justice (Agent Bleu), 68 k, Franck Deliberos (*D Gallon*), F Nicolle
- 3270** **Baraka De Thaix**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Dom Alco et Jaka De Thaix (Kadalko), 66 k, Simon Munir (*G Re*), G Chereil
- 3552** **Brut Imperial**, h, bb, 6 ans, par Le Fou (IRE) et Bayonnelle (Saint Cyrien), 72 k, Ecurie Sagittaire Sas (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beaugard (s)
- 3591** **Le Toiny**, h, b, 6 ans, par Astarabad USA et Parita (Mansonnien), 65 k, Sarl Carion E.m.m. (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s)
- 3637** **Capferret**, h, 5 ans, (AQ), 71 k, Meridian (*J Myska*), Mme S Myskova
- 3591** **Los Banderos**, h, 8 ans, 67 k, K Huybers (*A Poirier*), JM Baudrelle
- 3270** 6 **It's Jennifer**, f, 5 ans, 63 k, T Johnson (*P Carberry*), L Carberry (s)
- 3343** 4 **Al Roc**, h, 6 ans, 62 k, Passion Racing Club (*D Ubeda*), Y Fouin (s)
- 3629** 2 **Ykar**, h, 9 ans, 62 k, D Gosset (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
- 3119** 2 **Ultra Lucky**, h, 9 ans, 69 k, E Aubree (*O Jouin*), E Aubree
- 3104** **Baron Du Seuil**, h, 6 ans, (AQ), 62 k (62^{1/2} k), Tenuta Dei Principi (*D Brassil*), A Lyon (s)
- 3552** 2 **Chez Pedro IRE**, h, 5 ans, 64 k, Mme P Papot (*A Moriceau*), D Bressou

15 partants ; 40 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 578 €

Sans motif : *Cheb De Kerviniou*.

1 long, encolure, 2 long, encolure, 3/4 long, encolure, courte encolure, 2 long, 7 long.

49 500 € - 24 200 € - 14 300 € - 9 900 € - 5 500 € - 3 850 € - 2 750 €

Primes aux éleveurs :

7 425 € Ecurie Maulepaire.

3 630 € Jean-Marc Godefroy.

2 145 € Eric Prezelin.

1 485 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne.

825 € Michel Bourgneuf.

577 € Mlle Lara Kovenko, Denis Peltier, Jean Louis Moyne.

412 € Earl Haras de la Croix Sonnet.

Temps total : 05'32"05

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 1ère infraction, événement).

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Alain de CHITRAY et Antoine MORICEAU, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une amende de 150 euros (gène non intentionnelle non dangereuse) pour avoir, en se dirigeant vers la corde avant le saut de la haie du pavillon, mis en difficulté l'un de ses concurrents.

3746 ²¹⁹ **PRIX DE MAISONS-LAFFITTE** **3.600 m**
(Haies. - Groupe III)

135 000 € (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 32.000 cette année et par 78.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

2980 ³ **Izzo GER**, h, b, 4 ans, par Tertullian USA et Ioannina GB (Rainbow Quest USA), 67 k, Eckhard Sauren (*B Gelhay*), Mlle C Fey **1**

2980 ⁵ **Kalifko**, h, bf, 4 ans, par Montmartre et Kakira (Cadoudal), 67 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou **2**

3589 ¹ **Jazz In Montreux**, h, b, 4 ans, par Rip Van Winkle IRE et Back The Winner (IRE) (Entrepreneur GB), 67 k, Daniel-Yves Treves (*G Masure*), F Nicolle **3**

3133 ⁴ **Titi De Montmartre**, f, bf, 4 ans, par Montmartre et Royal Tiara UAE (Machiavellian USA), 66 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Philipperon*), ROB Collet (s) **4**

3589 ² **Demain Des L'Aube**, h, al, 4 ans, par Sumitas GER et Discolut (Discover D'Auteuil), 66 k, Jean-Claude Norbert Bignon (*R Bonnet*), G Lassaussaye **5**

5 partants ; 10 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 13 446 €

Eng. sup. : *Kalifko, Jazz In Montreux*

Certif. vétérinaire : *D'Entree De Jeu.*

1 long, 4 long, 2 long, 3 long.

60 750 € - 29 700 € - 17 550 € - 12 150 € - 6 750 €

Primes aux éleveurs :

9 112 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.

4 455 € Haras des Coudraies.

2 632 € Jean-Francois Gribomont.

1 822 € Mlle Camille Collet Vidal, Mlle Louise Collet Vidal.

1 012 € Earl Casa Blancaise.

Temps total : 04'20"57

3747 ²¹⁷ **PRIX DE CHAMBLY** **3.600 m**
(Haies. - Femelles)
(L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour pouliches de **3 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 21.000.

3632 ¹ **Whetstone**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Westonne (Mansonnien), 69 k, Mme Magalen Bryant (*B Lestrade*), G Macaire (s) **1**

3172 ³ **Elimay**, f, gr, 3 ans, par Montmartre et Hyde [Poliglote (GB)], 67 k, Lerner (s) (*M Farcinade*), C&Y Lerner (s) **2**

3632 ⁵ **Merlin Woods**, f, bf, 3 ans, par Irish Wells et Oryade (Laveron GB), 65 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Philipperon*), ROB Collet (s) **3**

3632 ² **Impala Du Rheu**, f, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Bleu De Paques (Agent Bleu), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*G Re*), G Cherel **4**

3632 ⁴ **Cote De Grace IRE**, f, b, 3 ans, par Jeremy USA et Inishanier IRE (Jimble), 65 k, Richard Chotard (*E Chazelle*), P Lenogue **5**

3474 ² **Villa Navarre**, f, 3 ans, 66 k, P Detre (*K Nabet*), G Macaire (s) **6**

3269 ² **Nadia Has**, f, 3 ans, 66 k, Scea Hamel Stud (*J Reveley*), G Macaire (s) **7**

3211 **Allez Dance**, f, 3 ans, 66 k (67 k), S Munir (*J Plouganou*), ROB Collet (s) **tbé**

8 partants ; 12 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 518 €

6 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 8 long, 18 long.

40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

6 120 € Mme Benoit Gabeur.

3 060 € Christophe Toulorge.

1 785 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.

1 211 € Claude Duval.

573 € Alan Dunlop, Bill Dunlop, prime non attribuée.

Temps total : 04'15"67

3748 ²²² **PRIX FEZENSAC** **3.500 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

3550 ⁴ **Dieu Vivant**, h, bb, 4 ans, (AQ), par Network GER et Panique Pas (Video Rock), 67 k, Lord Daresbury (*T Gueguen*), F Nicolle **1**

2961 ¹ **Dik D'Anjou**, h, b, 4 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Partie Time (Nononito), 67 k, Mustang Sarl (*L Philipperon*), PH Peltier **2**

3615 ³ **Django Macalo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Ketchup II (Kadrou), 68 k, Mme Henrietta Charlet (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille **3**

3273 ² **Defi D'Oudairies**, h, b, 4 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies (Passing Sale), 72 k, Franck Amar (*O Jouin*), G Cherel **4**

3593 ¹ **Dindin**, h, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Taguy Star (Visionary), 70 k, Jacques Detre (*J Plouganou*), A Lacombe **5**

3121 ² **Dakota De Thaïx**, h, 4 ans, (AQ), 71 k, A Lacombe (*A Lecordier*), A Lacombe **6**

3593 ² **Djeddel**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, Gold And Blue Ltd (*D Ubeda*), E&G Leenders (s) **7**

3633 **Ducello**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, J Detre (*J Reveley*), A Boisbrunet (s) **tbé**

2216 ¹ **Defi D'Allier**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, N Galerne (*A Poirier*), B Lefevre **tbé**

9 partants ; 24 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 715 €

5 long, tête, encolure, 1 long, loin, 6 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

1 980 € Frederic Duchene.

1 155 € Mme Sylvie Bouchanville.

783 € Comte Michel de Gigou.

371 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.

Temps total : 04'23"65

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Vincent ROISNARD, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (11 coups, 1ère infraction).

3749 ²²⁰ **PRIX MARITTIMO** **3.600 m**
(Haies)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas couru avant le 30 juin dernier. **Poids : 4 ans, 64 k. ; 5 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.

3586 ³ **Khefyn IRE**, h, bf, 7 ans, par Kheleyf USA et Highly Respected IRE (High Estate IRE), 68 k, Noman Ozguler (*A de Chitray*), J Reynier **1**

Cash Back, h, b, 5 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Holding (Useful), 68 k, ♂, Gourraud (s) (*S Colas*), Y Gourraud (s) **2**

3586 ² **Alkaprun**, h, bf, 4 ans, par Al Namix et Kaprun GER (Waky Nao GB), 65 k, Yves Leroyer (*O Jouin*), T Poche **3**

3586 ⁴ **Akohol (IRE)**, h, b, 4 ans, par Invincible Spirit IRE et Never Green (IRE) (Halling USA), 64 k, Mlle Delphine Garcia-Dubois (*D Ubeda*), D Cottin (s) **4**

3586 ⁵ **Glamorous Dream**, f, b, 8 ans, par Dream Well et Giamsalsa (Kingsalsa USA), 66 k (64 k), Bernard Desespringalle (*Mlle M Daubry-Barbier*), Mme MC Chaalon **5**

3586 **Red Kitten**, h, 4 ans, 64 k, H De Waele (*A Merienne*), P Lenogue **6**

3632 ² **Mrs Lovett IRE**, f, 4 ans, 64 k, L Lillingston (*A Lecordier*), D Windrif **arr**

3636 ³ **The Golden Boy**, m, 4 ans, 65 k, J Seror (*L Philipperon*), M Seror **tbé**

8 partants ; 15 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 223 €

5 long, 15 long, 6 long, 1 long, 30 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Mme Kate Wilson, prime non attribuée.

1 872 € Mme Anne Baudrelle, Jean-Marc Baudrelle.

1 092 € Mme Loic Malivet, Loic Malivet.

741 € Wertheimer & Frere.

351 € Mme Marie-Claire Chaalon.

Temps total : 04'13"70

CRAON

0212.266 Samedi 23 septembre 2017

Commissaires de courses : Jean-Pierre QUINSON - Régis ROMAGNE - Bernard HUNAUT - Marc PRIOUL

3750 ⁴³¹² **PRIX VANDB (PRIX DE L'OUDON)** **4.000 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

<p>3617 ⁴ Steeple D'Or, h, bf, 11 ans, (AQ), par Sleeping Car et Hot D'Or (Shafoun), 69 k (65 k), (10.000), Vcte Jean d' Indy (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon</p> <p>3613 ³ Vayant D'Arzembouy, h, al, 8 ans, (AQ), par Secret Singer et Parabole (Ragmar), 70 k, (11.000), Henri Paysan (<i>H Lucas</i>), N Paysan</p> <p>3707 ⁵ Bellissimo Smart, h, gr, 6 ans, par Della Francesca USA et Indra Du Frene (Turgeon USA), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Jean-Pierre Vanden Heede (<i>N.W O'Driscoll</i>), S Foucher</p> <p>3617 ⁵ First Pym, h, bf, 13 ans, par With The Flow USA et Miss Avireenne (Baby Turk IRE), 68 k, (9.000), Stephane Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux</p> <p>3644 Kestrel Maker, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Kestrel Mail (Cricket Ball USA), 68 k (65 k), (9.000), Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang</p> <p>3451 ² Narco Dancer, h, 9 ans, 74 k (70 k), (11.000), JP Vanden Heede (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)</p> <p>3322 Shebana Son, h, 5 ans, 68 k (70 k), (9.000), ♂, O Silloray (<i>C Couillaud</i>), O Silloray</p> <p>7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 181 €</p> <p>2 long, 4 long, 4 long, 10 long, 15 long.</p> <p>8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>1 296 € Gilles Chaignon. 648 € Suc. Christine Nicolle. 378 € Ecurie Smart. 256 € Mme Marie-Bernadette Cormier-Martin, Cormier-Martin (s). 121 € Yvonnick Dugue.</p> <p>Vayant D'Arzembouy, réclamé 11.333,00 € par son propriétaire.</p> <p><i>Temps total</i> : 05'12"87</p> <p>Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la chute du hongre SHEBANA SON à l'intersection des pistes après le poteau d'arrivée en vue de se diriger vers la piste extérieure.</p> <p>Après examen du film de contrôle et audition du jockey Christopher COUILLAUD, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le dit hongre avait glissé tout seul et que la chute n'était pas due à l'irrégularité d'un de ses concurrents.</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hugo LUCAS en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.</p> <p>Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Richard LE STANG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course (2ème infraction).</p>	<p>3752 ⁴³¹³ PRIX LM PETITS PAS (PRIX DU TERTRE) 4.000 m (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)</p> <p>24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) - dotation France Galop.</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu 15.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.</p> <p>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.</p> <p>3605 Verdel De Kerza, h, bb, 8 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Girl De Sourdon (Sarpedon), 70 k, Earl de Kerza (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders</p> <p>3560 ⁴ Catiminix, f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Porte D'Auteuil (Network GER), 72 k (70 k), Mme Patrick Papot (<i>T Lemagner</i>), P Quinton (s)</p> <p>3706 ³ Tiot Cas, h, b, 10 ans, (AQ), par Dark Moondancer GB et Legende Sacree (Hawker's News IRE), 68 k (66 k), Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)</p> <p>3708 Creamwell, f, bf, 5 ans, (AQ), par Dream Well et Roveline (Voločine IRE), 70 k, ♂, Vincent Trevisani (<i>W Lajon</i>), E&G Leenders (s)</p> <p>3337 Vri Lous Blun, h, al, 8 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Koantig Stangblun (Lampon), 71 k (69 k), Philippe Le Caer (<i>V Chatellier</i>), PH Le Caer</p> <p>3511 ⁴ Vent De L'Aube, h, 8 ans, (AQ), 69 k, D Lenfant (<i>Mr E Fouquet</i>), D Lenfant</p> <p>2781 ¹ Amiral Daudaie, h, 7 ans, (AQ), 70 k, J Thibault (s) (<i>H Lucas</i>), J Thibault (s)</p> <p>7 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 302 €</p> <p>10 long, 4 long, 10 long, 10 long.</p> <p>11 520 € - 5 760 € - 3 360 € - 2 280 € - 1 080 €</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>1 728 € Mme Bernadette Prigent. 864 € Nicolas Cypres. 504 € Mme Claudine Winkel. 342 € Gheorghe Codre. 162 € Philippe Le Caer.</p> <p><i>Temps total</i> : 05'18"17</p> <p>Le jockey Yohann KONDOKI étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VRI LOUS BLUN par Vincent CHATELLIER.</p> <p>Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur un incident survenu pendant le parcours, après le saut du talus, à l'entrée du tournant de la descente de la piste en terre afin d'examiner notamment un mouvement dont a été victime le hongre AMIRAL DAUDAIE.</p> <p>Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Clément LEFEBVRE (VERDEL DE KERZA), arrivé 1er, Tristan LEMAGNEN (CATIMINIX), arrivé 2ème, Jean Stéphane LEBRUN (TIOT CAS), arrivé 3ème, Wilfried LAJON (CREAMWELL), arrivé 4ème et Hugo LUCAS (AMIRAL DAUDAIE), dérobé, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les moyens techniques vidéo n'ont pas permis d'évaluer les responsabilités de chacun des jockeys.</p> <p>Les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'encontre des jockeys.</p>
<p>3751 ⁴³¹⁴ PRIX ADMR (PRIX RENE GUY) 4.600 m (Steeple-Chase-Cross-Country)</p> <p>22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 15.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.</p> <p>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.</p> <p>3628 Tzarine Du Moutier, f, bf, 10 ans, (AQ), par Network GER et Hue Du Manoir (Iron Duke), 68 k, Jacques Bigot (<i>P Lucas</i>), J Bigot</p> <p>3606 Kapville, h, b, 10 ans, par Kapparde et Ville Eagle (Viliez USA), 70 k, ♂, Comte Antoine-Audoine Maggiar (<i>W Denuault</i>), E&G Leenders (s)</p> <p>3708 ³ Star De La Coquais, f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Nobystar (Village Star), 69 k (67 k), Thierry Poche (<i>A Orain</i>), T Poche</p> <p>3628 ¹ Rosabi, h, b, 10 ans, par Rolli Abi et Rose De Hoc (Rose Laurel IRE), 73 k, ♂, Henri Paysan (<i>H Lucas</i>), N Paysan</p> <p>3533 ¹ Plumix, h, gr, 7 ans, par Al Namix et Brincaplume (Sir Brink), 70 k, Claude Herman (<i>Mr G Viel</i>), E Leray (s)</p> <p>3709 ³ King De Teillee, h, 9 ans, 72 k (70 k), ♂, T Poche (<i>V Chatellier</i>), T Poche</p> <p>6 partants ; 22 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 237 €</p> <p>1,5 long, 5 long, 10 long, 1/2 long, 15 long.</p> <p>10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>1 584 € Benoit Jouenne. 792 € Michel Le Baron. 462 € Herve Tison, Mlle Pauline Tison. 313 € Jean-Michel Caquineau, Mme Lydie Caquineau. 148 € Laurent Androlus, Mlle Catherine Prodhomme.</p> <p><i>Temps total</i> : 06'29"31</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul LUCAS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 10 coups).</p>	<p>3753 ⁴³¹⁵ PRIX CHALLENGE APGO-REVERDY (PRIX CHATEAU DE CRAON) 3.700 m (Steeple-Chase)</p> <p>23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.</p> <p>Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000, les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.</p> <p>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.</p> <p>3291 ¹ Calnutz, h, gr, 5 ans, (AQ), par Balko et Nutz (Turgeon USA), 71 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Charron</i>), PH Peltier</p> <p>3526 ⁵ Samysan, h, b, 5 ans, par Domedriver (IRE) et Campiglia (Fabulous Dancer USA), 69 k, Gerard Lecomte (<i>C Lefebvre</i>), GER Lecomte</p> <p>3613 ¹ Silver Du Brizais, h, b, 6 ans, par Tremolino USA et Star Du Brizais [Nikos (GB)], 72 k (70 k), Haras de Magouet (<i>T Lemagner</i>), A Chaille-Chaille</p> <p>3662 ⁵ Happy Nowhere, f, bf, 5 ans, par Samson Happy JPN et Dis Nous Tout (Exit To Nowhere USA), 66 k (64 k), ♂, Eric Lecoiffier (<i>A Orain</i>), E Lecoiffier</p> <p>3592 ³ City Pretender, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Ville Eagle (Viliez USA), 69 k, Comte Antoine-Audoine Maggiar (<i>H Lucas</i>), E&G Leenders (s)</p> <p>3467 Menu Menthol, h, 5 ans, 69 k (67 k), GIL Chaignon (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon</p> <p>3482 ³ Irakien, h, 5 ans, 69 k, Ecurie Michel Doineau (<i>W Lajon</i>), PJ Fertillet</p> <p>3662 ¹ Speed Rock, h, 5 ans, 70 k, C Tibi (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)</p> <p>8 partants ; 35 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 542 €</p> <p>8 long, courte encolure, 4 long, courte encolure, 4 long, 3 long.</p>

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Mme Dorothee Saliou, Mme Jocelyne Ventrou.
828 € Gerard Samama.
483 € Haras de Magouet.
327 € Bertrand Gouin, Eric Becq.
155 € Pascal Noue, Michel Le Baron.

Temps total : 04'40''53

Le jockey Jo AUDON s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre IRAKIEN par Wilfried LAJON.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexandre ORAIN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 10 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Wilfrid DENUAULT (SPEED ROCK) et Johnny CHARRON (CALNUTZ) en leurs explications ont sanctionné le jockey Johnny CHARRON par une amende de 400 euros pour avoir laissé galoper le hongre CALNUTZ dans les postérieurs du hongre SPEED ROCK à l'entrée du 1er tournant au passage du cône directionnel.

Par ailleurs, le vétérinaire de service après avoir examiné le hongre SPEED ROCK a constaté des blessures aux postérieurs.

ANGOULEME

0502 267

Dimanche 24 septembre 2017

Commissaires de courses : Frédéric BASSET - Daniel BREJOU - Pierre BROSSET - Michel JOYEUX

3754 4323 PRIX ANGOULEME BOISSONS 3.800 m

(Haies. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k..

3580 2 **Voix De La Baie**, h, b, 6 ans, par Voix Du Nord et Kool Girl (True Brave USA), 70 k (66 k), (8.000), ♂, Jean-Francois Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca

3641 5 **Domkia**, h, al, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Rakia (Kabool GB), 70 k, (8.000), Stephane Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux

Ormel GB, h, b, 8 ans, par Observatory USA et Eiszeit GER (Java Gold USA), 70 k (66 k), (8.000), Jean-Claude Obellianne (*T Dupouy-Bataille*), JC Obellianne

3694 4 **Hilton Jelois**, h, b, 5 ans, par Hannouma (IRE) et Jenne Jelois (My Risk), 70 k, (8.000), ♂, Jean-Luc Pelletan (*B Fouchet*), JL Pelletan

Alexandre GER, h, b, 6 ans, par Samum GER et Activa GER (Sendawar IRE), 68 k (64 k), (6.000), Daniel Colin (*A Rousse*), JY Lepage

3648 4 **Daniann**, f, 5 ans, 68 k (64 k), (8.000), Mlle A Pelletant (*A Champenois*), Mlle A Pelletant

Magic Mondial, f, 9 ans, 70 k, (10.000), ♂, G Dauvergne (*E Esan*), G Dauvergne

7 partants ; 18 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 109 €

1/2 long, 4 long, 1/2 long, 3 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Romain Morazin.
432 € Stephane Seignoux, Dominique Brunet.
252 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.
171 € Michel Guillois, Roger Charles Jean, Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
81 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé le cheval ALEXANDRE à faire un tour au rond de présentation avant de se rendre au départ.

3755 4322 PRIX HLV REMORQUES 3.600 m

(Haies)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3610 2 **Durkash**, h, b, 4 ans, (AQ), par Blue Bresil et Meralda (Baby Turk IRE), 68 k, R. W. Denechere (*RL O'Brien*), G Macaire (s)

3610 3 **Alek**, m, al, 4 ans, par Creachadoir IRE et Adulaire (Highest Honor), 67 k (65 k), Thomas Fourcy (*A Champenois*), T Fourcy

Garasil, h, bf, 4 ans, par Blue Bresil et Niagara L'Amandour (Saint Des Saints), 67 k, Mme Catherine Coiffier (*D Gallon*), F Nicolle

3610 4 **Deesse Du Berlais**, f, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Wendy Du Berlais (Loup Solitaire USA), 66 k (64 k), Mme Cecile Lucas (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille

Domina Bella, f, b, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Tchi Tchi Bang Bang (Perrault GB), 65 k, Armand Lefeuvre (*V Morin*), ARM Lefeuvre

Derniere Volontee, f, 4 ans, 65 k, Haras de Saint-Voir (*W Lajon*), ARM Lefeuvre

Apple'sdelamontagn, h, 4 ans, 67 k, Mustang Sarl (*S Cossart*), PH Peltier

3545 5 **Darling Rock**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, G Denuault (s) (*O Jouin*), G Denuault (s)

8 partants ; 47 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 445 €

Sans motif : *Misrock De Siran*.

3,5 long, 3,5 long, 7 long, 6 long, 5 long, 20 long, 8 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Eric Becq.
504 € Haras D'Haspel.
294 € Mme Catherine Coiffier.
199 € Jean-Marc Lucas.
94 € Remi Boucret, Arnaud Charrie.

Temps total : 04'00''00

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. C. LUCAS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

3756 4321 PRIX VIVAL MOUTHIER 3.400 m

(Haies. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3523 2 **Joycetic**, m, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Joyce GER (Chato USA), 72 k (68 k), (10.000), Christophe Burguet (*A Estrabol*), F Nicolle

Missyladie, f, b, 3 ans, par Born King JPN et Ladie De Briandais (Zero Problemo IRE), 66 k (62 k), (6.000), Ecurie de la Verte Vallee (*S Evin*), S Foucher

3638 **Equinoxe De Berce**, h, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Kashmiria (Riverquest (FR)), 72 k (68 k), (10.000), Mme Heidie Cadot (*A Champenois*), L Cadot

3650 2 **Agate Doree**, f, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Noisette Doree (Lost World (IRE)), 68 k, (6.000), Jean-Luc Pelletan (*B Fouchet*), JL Pelletan

3690 **Niverna**, f, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Danube IRE (Montjeu (IRE)), 70 k, (10.000), Mme Liliane Denuault (*W Lajon*), G Denuault (s)

3650 4 **Enfin Lui**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (8.000), P Noue (*E Berthonnet*), F Nicolle

3650 1 **Quendira**, f, 3 ans, 68 k, (8.000), ♂, J Boisnard (s) (*MO Bellej*), J Boisnard (s)

7 partants ; 17 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 121 €

11 long, 4 long, 13 long, 4,5 long, 4,5 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Suc. Michel Henochsberg, Mme Patrick Ades-Hazan.
432 € Mme Sophie Lardot, Mlle Delphine Lardot, Mlle Glwadis Lardot, Alexis Lardot.
252 € Earl Les Grandes Alouettes.
171 € Mlle Chantal Becq.
81 € Haya Internationale.

Missyladie, réclamée 7.406,00 € par TOBIAS JONES.

Joycetic, réclamé 12.006,00 € par TOBIAS JONES.

3757 4325 PRIX MISS POITOU-CHARENTES 4.000 m

(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3694 3 **Polikidia**, f, bf, 5 ans, par Diamond Green et Poliette (Poliglote (GB)), 66 k, Mlle Sophie Daugreilh (*G Olivier*), Mlle S Daugreilh

3576 2 **Cabale D'Estruval**, f, b, 5 ans, par Alberto Giacometti IRE et Option D'Estruval (Epervier Bleu GB), 68 k, Mme Bernard Le Gentil (*RL O'Brien*), G Macaire (s)

Crown Des Obeaux, h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Indiana Jaune (Le Nain Jaune), 67 k, Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder

3631 5 **Voire Honor**, h, b, 5 ans, par Kapgarde et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 67 k (65 k), Mme Catherine Coiffier (*E Berthonnet*), F Nicolle

- Chapardeur**, h, b, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Querasera (Le Malemortois), 68 k, Bne J.p. de Laitre (*J Ricou*), P Raussin
- 3531** **Charly Du Breuil**, h, 5 ans, (AQ), 69 k (67 k), D Cadot (s) **6**
(*A Rousse*), D Cadot (s)
- 3149** **Corbocop**, h, 5 ans, 67 k, M Grain (*E Esan*), M Grain **arr**
7 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 291 €
Eng. sup. : *Polikidia*
Certif. vétérinaire : *Alankery Lauriere*.
1,5 long, 4 long, 2,5 long, 1,5 long, 7 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
Primes aux éleveurs :
1 008 € Jean-Claude Solhonne.
504 € Mme Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
294 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle.
199 € Jean-Pierre Coiffier.
94 € Elevage Laitre Scea.

3758 **4324 PRIX DEKRA NORISKO CONTROLE TECHNIQUE** **4.000 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et poulaches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et poulaches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et poulaches, ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3687** **Go Rapids**, h, gr, 4 ans, par Stormy River et Love And Kiss **1**
(*Astair*), 68 k (64 k), (6.000), Sarl Mon Romain (*A Champenois*), T Fourcy
- 3646** **Belle Des Gabiers**, f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Belle **2**
Maison (Mansonnien), 70 k (66 k), (10.000), ♂, Arnaud Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille
- 3703** **Night Gigolo AUT**, h, al, 4 ans, par Storm Mist IRE et Night **3**
Music GER (Acatenango GER), 68 k (64 k), (6.000), ♂, Serge Foucher (*S Evin*), S Foucher
- 3565** **Cosmic Power GER**, h, gr, 4 ans, par Samum GER et Cosmic **4**
Collisions (GB) (Oratorio IRE), 72 k (68 k), (8.000), ♂, Mme Elisa Berte (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)
- 3652** **Great Paul**, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Princess **5**
Morgane USA (Judge T C USA), 72 k (68 k), (8.000), ♂, Butel & Beaunez (s) (*G Boizard*), Butel & Beaunez (s)
- 3568** **Ballinkia**, h, 4 ans, 72 k, (8.000), S Seignoux (*P Blot*), Mme **6**
V Seignoux
- 3593** **Diplome D'Etat**, h, 4 ans, (AQ), 70 k, (8.000), G Denuault (s) **7**
(*W Lajon*), G Denuault (s)
- 3610** **Angel Darkness**, f, 4 ans, 66 k, (6.000), O Triboire (*E Esan*), **arr**
L Cadot
8 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 274 €
Eng. sup. : *Go Rapids*
1,5 long, 3 long, 6,5 long, 3 long, 4 long, loin.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
Primes aux éleveurs :
864 € Mme Michel Daugreilh.
432 € Claude Dujon, Arnaud Chaille-Chaille.
252 € Wilhelm Furtner, prime non attribuée.
171 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
81 € Bertrand Gouin, Mme Patricia Butel.

3759 **4326 PRIX HUITRES MUST PEARL DE PASCAL MAGNE** **4.000 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3575** **4** **Adelantado**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et **1**
Hotesse Du Bouille (Luchiroverte IRE), 69 k, Francis Delord (*G Olivier*), F Lagarde
- Systemique**, h, b, 7 ans, (AC), par Saint Des Saints et Gavotte **2**
De Brejoux (Iris Noir), 66 k, Jacques Detre (*A Renard*), G Macaire (s)
- Crecy Wind**, h, b, 5 ans, (AQ), par Racering et Ola Wind **3**
(Myrakalu), 67 k, David Berra (*O Jouin*), D Berra
- 3645** **Aloun Bruere**, h, b, 7 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Nina **4**
Bruere (Mansonnien), 69 k, Pascal Journiac (*MO Bellej*), P Journiac
- 3622** **Hermes De La Brunie**, h, gr, 11 ans, (AC), par Faucon Noir **5**
et Samisti BEL (Mistigri IRE), 67 k, ♂, Francis Delord (*P Blot*), Mlle M Chiampo
5 partants ; 18 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 229 €
code anomalie : CE : *Barleda*.
1/2 long, encolure, 13 long, loin.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Jean-Francois Magnien.
504 € Jacques Detre.
294 € Michel Peltier, Mme Michel Peltier.
199 € Damien Bellanger, Antoine Bellanger, Mme Annick Durandet.
94 € Jacques Cruzillac.

La jument BARLEDA a été déclarée non partante, son entraîneur ayant jugé le terrain trop léger.

A la demande de son entraîneur, le cheval ALOUN BRUERE a été autorisé par les Commissaires à faire un tour au rond de représentation avant de se rendre au départ.

3760 **4327 PRIX DES BENEVOLES ANGOULEME** **4.200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chases reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k., 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

- 3647** **2** **Monte Stello**, h, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Take It Over **1**
IRE (Take Risks), 69 k (67 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille
- 3618** **3** **Best De La Thinte**, f, b, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Belis **2**
De La Thinte [Marasali (GB)], 69 k (67 k), Cadot (s) (*E Berthonnet*), D Cadot (s)
- 3708** **Blue Emotion**, h, b, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Histoire **3**
Vraie (Panoramic GB), 71 k, Jean-Luc Lachaize (*O Jouin*), P Journiac
- 3695** **Bela De La Brunie**, f, al, 6 ans, (AA), par Gnome et Unic De **4**
La Brunie (Mont Basile), 67 k, Daniel Lacassagne (*P Blot*), Mlle M Chiampo
- 3692** **4** **Lou Wonderful**, f, al, 5 ans, par Kapgarde et Nile Majique **5**
(Kaldounevees), 71 k, Denuault (s) (*W Lajon*), G Denuault (s)
- 3693** **Norse Wave**, f, 6 ans, 71 k, ♂, J Marion (s) (*Mr J Foucher*), **6**
J Marion (s)
- 3147** **4** **Beauty Du Breuil**, f, 6 ans, (AQ), 71 k (69 k), ♂, D Cadot (s) **thé**
(*A Rousse*), D Cadot (s)
7 partants ; 19 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 158 €
3/4 long, 2 long, 4,5 long, 5,5 long, 2 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
Primes aux éleveurs :
1 008 € Vincent Martel, Mme Christiane Martel.
504 € Claude Favier.
294 € Jean-Luc Lachaize, Didier Blaisonneau.
199 € Jacques Cruzillac, Mlle Marie Cruzillac, Mlle Laura Cruzillac.
94 € Christian Germain, Mme Gisele Germain.

CASTERA-VERDUZAN

0511 267 **Dimanche 24 septembre 2017**

Commissaires de courses : Michel BRUSTY - Christian LACROIX -
Marine MAQUAIRE - Jean-Pierre CAPITAINE

3761 **4329 GRAND CROSS COUNTRY DU GERS** **4.300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3389** **5** **Mendigo**, h, bb, 7 ans, par Ungaro GER et Maitresse Mam'bo **1**
(Sky Lawyer), 71 k, Jean-Yves Corduan (*D Ulinski*), JY Corduan
- 3388** **Boeing Du Bara**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Crillon et Full Of Wisky **2**
(Useful), 72 k (70 k), Philippe Brechet (*V Chatellier*), F Nicolle
- 3389** **3** **Polikita**, f, b, 7 ans, par Rashbag GB et Poliette (Poliglote (GB)), **3**
74 k (72 k), Scea Haras de Peyre (*A Beaudoire*), E Papon
- 3663** **Beauty Maria**, f, b, 9 ans, par Bernebeau et Samba Maria **4**
(Hero's Honor USA), 72 k, Eric Papon (*E Bureller*), E Papon
- 3389** **4** **Le Lescarien**, h, bf, 6 ans, par Martaline GB et Slevina **5**
(Sleeping Car), 72 k, ♂, Ortet (s) (*P Lucas*), J Ortet (s)
- 3622** **4** **Amigrock**, f, 7 ans, (AQ), 71 k (69 k), Mlle M Chiampo **6**
(*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo
- 3577** **2** **Calinella**, f, 5 ans, 73 k (71 k), M Nicolau (*P Moreau*), M Nicolau **thé**
7 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 178 €
Sans jockey : *Vaillant L'As*.
tête, 1 long 1/4.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Eric Sourbe.
- 648 € Sebastien Aubel.
- 378 € Jean-Claude Solhonoe.
- 256 € Mme Myriam Vasseur, Mme Valerie Ulinski.
- 121 € Scea Berges de L'Ousse.

Temps total : 05'32"00

3762 ⁴³²⁸ **PRIX DE PAU** **4.300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3615 Deesse D'Arzembou**, f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Laurence (Hawker's News IRE), 66 k (64 k), Pau Racing Club (A Beaudouire), H Lageneste (s) 1
- 2516 Great Jack**, h, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Final Issue (Exit To Nowhere USA), 69 k, ♂, Jean-Yves Corduan (D Ulinski), JY Corduan 2
- 2259 Cap D'Aron**, h, b, 5 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Devise II (Djarvis), 70 k, ♂, Gerard Cavallera (P Lucas), J Ortet (s) 3
- 3577 Djaplou**, h, al, 5 ans, (AA), par Olzarte De Collongues et Djalousi (Djainor), 70 k (68 k), ♂, Mme Pascale Pasqualini (F Mouraret de Vita), Mlle M Chiampo 4
- 3283 Carmiciane**, f, gr, 5 ans, par Ballingarry IRE et Karmician Princess (Slickly), 68 k, Marc Nicolau (P Moreau), M Nicolau 5
- 2516 Le Terrible Noir**, h, 5 ans, 69 k, Scea Haras de Peyre (E Bureller), E Papon thé

6 partants ; 20 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 330 €
Sans motif : *Coude A Coude*.
Sans jockey : *Gorgeous Green*.
4,5 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Suc. Christine Nicolle.
- 468 € Jacky Briere.
- 273 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
- 185 € Suc. Marcel Delord.
- 87 € Arnaud Charrie.

Temps total : 05'37"70

Les Commissaires ont sanctionné le jockey Paul MOREAU par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'un kilo au poids déclaré.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont respectivement sanctionné les jockeys Paul LUCAS (7 coups - 1ère infraction) et Damien ULINSKI (7 coups - 1ère infraction) par des amendes de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de la cravache.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur J. ORTET (S) par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre CAP D'ARON n'étant pas conformes.

CRAON

0212 267 **Dimanche 24 septembre 2017**

Commissaires de courses : Luc JOURNIAC - Bernard HUNAUULT - Jean-Pierre QUINSON - Marc PRIOUL

3763 ⁴³¹⁸ **PRIX ETALON MANATEE (PRIX OLIVIER D'ANDIGNE)** **3.700 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
Référence : +16.

- 3592 Gasti Greti**, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Chrisleen (Maresca Sorrento), 68 k, Mme Etienne Leenders (W Denuault), E&G Leenders (s) 1
- 3629 Vendelogne**, f, al, 6 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE (Soviet Star USA), 71 k, Joel Juillet (A Coupu), W Menuet (s) 2
- 3421 Daltarock**, h, b, 8 ans, par Della Francesca USA et Daltacina (Daltabad IRE), 71 k, Jerome Gendry (A Orain), J Gendry 3
- 3603 Ipnoteur**, h, b, 6 ans, par Limnos JPN et Victor's Car (Sleeping Car), 69 k, Gilles Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon 4
- 2488 Asdesmar**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 72 k (70 k), Mme Victor Blot (Mlle C Lequien), E Leray (s) 5

- 3270 Set Dancer**, h, 7 ans, 70 k, ♂, Mlle MC de Saint-Seine (H Lucas), E&G Leenders (s) 6
- 3664 Big Turtie**, f, 5 ans, 71 k, E Rouchvarger (JC Gagnon), A Chaille-Chaille 7

7 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 584 €
Eng. sup. : *Ipnoteur*
2,5 long, 5 long, 4 long, 5 long, 20 long, 5 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Suc. Jean Gondouin, Etienne Leenders, Mme Etienne Leenders.
- 828 € Bernard Salvat.
- 483 € Cyril Morineau, Charles-Eric Logeais.
- 327 € Gilles Chaignon.
- 155 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.

Temps total : 04'35"38

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Estève ROUCHVARGER par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexandre ORAIN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

3764 ⁴³¹⁹ **GRAND STEEPLE CHASE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE** **4.200 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

- 3552 Fauburg Rosetgri**, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Fausse Annonce (Sheikh Albadou GB), 72 k, Mme Etienne Leenders (C Lefebvre), GAB Leenders 1
- 3445 Buiseness Sivola**, h, b, 6 ans, par Archange D'Or (IRE) et Louve Orientale GB (Red Ransom USA), 71 k, Simon Munir (M Regairaz), D Bressou 2
- 3679 Domiroli**, h, b, 8 ans, par Roli Abi et Doumia (Dounba), 70 k, Arnaud Chaille-Chaille (T Vie), A Chaille-Chaille 3
- 3607 Ultraballe**, f, b, 9 ans, (AQ), par Le Balafre et Joslaine (Beyssac), 67 k, Gilles Chaignon (K Nabet), GIL Chaignon 4
- 3603 Vladimir**, h, b, 8 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Haida III (Video Rock), 71 k, Mme Patrick Papot (J Charron), PH Peltier 5
- 3170 Bomari**, h, 6 ans, (OC), 74 k, N Paysan (H Lucas), N Paysan 6
- 3607 Ultranet**, h, 9 ans, (AQ), 71 k, GIL Chaignon (A Desvaux), GIL Chaignon 7
- 3607 A Dieu Vat**, h, 7 ans, 71 k, Haras de Saint-Voir (K Dubourg), N de Lageneste 8
- Azrou D'Ex**, h, 7 ans, (AQ), 69 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (W Denuault), A Boisbrunet (s) 9

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 643 €
1,5 long, 2 long, 3/4 long, 4 long, 5 long, 4 long, 3 long, loin.
31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

- 4 680 € Mme Celine Honneux.
- 2 340 € Gilles Trapenard, Ecurie Manuel Garcia S.c., Thomas Trapenard.
- 1 365 € Arnaud Chaille-Chaille.
- 926 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.
- 438 € Bruno Vagne, Mme Andre Vagne.

Temps total : 05'08"43

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Nicolas de LAGENESTE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification du hongre A DIEU VA n'étant pas conformes.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment un mouvement à la sortie du dernier tournant, avant le saut de la dernière haie, entre les hongres ULTRABALLE (Kevin NABET), arrivé 4ème, VLADIMIR (Johnny CHARRON), arrivé 5ème et A DIEU VAT (Kilian DUBOURG), arrivé non placé.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le léger mouvement vers l'extérieur du hongre A DIEU VAT, sur ses fins à cet instant du parcours, n'avait pas empêché les hongres ULTRABALLE et VLADIMIR d'obtenir une meilleure allocation.

Toutefois, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Kilian DUBOURG pour ne pas avoir strictement conservée sa ligne à cet instant du parcours.

3765 ⁴³²⁰ **PRIX PROMOCASH LAVAL (PRIX ROGER CHAIGNON)** **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

- 3573** 1 **Tripolo**, h, bf, 10 ans, (AQ), par Victorieux et Dalyciane (Baly Rockette IRE), 75 k (73 k), Jean-Claude Chaussee (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) 1
- 2637** **Au Saut Du Lit**, h, b, 7 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Gibelotte (Royal Charter), 70 k, Christophe Dubourg (*K Dubourg*), C Dubourg 2
- 3628** **Kavaldor**, h, bb, 7 ans, par Rosen Kavalier JPN et Janidor (Pot D'Or), 70 k, ♂, Olivier Brasme (*A Desvaux*), J Follain 3
- 3571** 1 **Jejekarad**, h, b, 7 ans, par Dano Mast GB et Okarine (Roakarad IRE), 71 k, Frederic Chopin (*A Orain*), REMY Nerbonne 4
- 3104** **Galant Du Tertre**, h, bf, 9 ans, par Lost World (IRE) et Garlilly IRE [Sillery (USA)], 68 k, Jacques Bigot (*B Claudic*), J Bigot 5
- 3628** **Sacro Conti**, h, 11 ans, 70 k, ♂, N Lefebvre (*C Lefebvre*), N Lefebvre 6
- 3573** 4 **Anabaa Fyx**, f, 7 ans, (AQ), 68 k, S Dory (*S Dory*), S Dory 7
- 3693** 5 **Vletcher**, h, 8 ans, (AQ), 67 k, JP Paillette (*L Solignac*), JP Paillette arr
- 3574** 3 **Till De La Thinte**, h, 10 ans, (AQ), 73 k, D Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) tbé
- 3693** 2 **Balto De La Touche**, h, 6 ans, (AQ), 72 k, H Paysan (*H Lucas*), N Paysan tbé
- 10 partants ; 23 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 239 €
4 long, 6 long, 10 long, 4 long, 1,5 long, loin.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
- Primes aux éleveurs :
1 512 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
756 € Haras de Saint-Voir.
441 € Christian Cannesson.
299 € Mlle Ginette Mahe, Michel Cebert, Mme Nathalie Mahe, Pascal-Gerard Mahe.
141 € Ecurie Delbart.

Temps total : 06'17''58

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sylvain DORY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Ludovic SOLIGNAC en ses explications sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre VLETCHER après le saut de la dernière haie à 100 mètres environs du poteau d'arrivée.

L'intéressé a indiqué que suspectant un problème physique, il avait jugé préférable de cesser de le solliciter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

DAX

0516 267 Dimanche 24 septembre 2017

Commissaires de courses : Olivier de La GAROULLAYE -
Géraldine REILLE-VILLEDEY - Jean-Louis de WATRIGANT -
Timothy ROBINSON

3766 4330 PRIX MALHADO ISLAND 3.500 m

(Haies. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3608** 5 **Drop Sunday Lady**, f, b, 3 ans, par Never On Sunday et Drop Dead Gorgeous (IRE) [Bering (GB)], 66 k (64 k), Scea Haras de Peyre (*J Agostini*), E Papon 1
- 3608** 4 **Epicas**, f, b, 3 ans, par Davidoff GER et Negresse De Cuta (Baroud D'Honneur), 67 k (65 k), Giuseppe Galletta (*M Chaillolleau*), J Ortet (s) 2
- 3611** 1 **Amelimelo**, f, b, 3 ans, par Vision D'Etat et Tetiaroa [Poliglote (GB)], 69 k, Jacques Detre (*H Jumelle*), T Fourcy 3
- Ola Malpic**, f, al, 3 ans, par Creachadoir IRE et Old Beino (Highest Honor), 66 k (64 k), Pierre Pasquet (*M Lauron*), T Lemer 4
- 3595** 4 **Eh Jude**, f, 3 ans, (AQ), 66 k, T Cypres (*T Chevillard*), F Nicolle tbé
- 5 partants ; 16 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 183 €
1 long 1/4, 10 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 €
- Primes aux éleveurs :
1 296 € Bernard Beugras.
648 € Robin Van Haaren, Edgar Van Haaren.
378 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
256 € Eric Lemaitre.

Temps total : 04'25''50

A la demande de l'entraîneur Jacques ORTET, la pouliche EPICAS a été autorisée par les Commissaires à n'effectuer qu'un tour au rond de présentation et à être montée en se rendant au départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête d'office pour examiner notamment les raisons de la chute de la pouliche EH JUDE (Théo CHEVILLARD).

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précité, il ressort que la pouliche, victime d'une fracture du paturon de l'antérieur droit, est tombée seule, sans qu'aucune faute professionnelle ne puisse être imputée à quiconque.

En conséquence, le résultat a été maintenu.

3767 4331 PRIX DU GOLFE DE GASCogne 3.500 m

(Haies. - Handicap de catégorie)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Référence : + 16.

- 2683** 3 **Handeli**, f, al, 6 ans, par Doctor Dino et High Definition (IRE) (Starborough GB), 72 k, Jean-Pierre-J. Riviere (*M Lauron*), T Lemer 1
- 3580** 5 **Renania SPA**, f, al, 5 ans, par Kissing You ARG et Teatrale SWE (Theatrician USA), 70 k, Frederic Sanchez (*M Chaillolleau*), F Sanchez 2
- 3013** 5 **Kathoa**, h, bb, 5 ans, par Policy Maker (IRE) et Sans Excuse (Execute), 71 k, Gustave Bouthors (*D Ubeda*), J Ortet (s) 3
- Rosalind**, f, b, 5 ans, par Amadeus Wolf GB et Sahara Sonnet USA (Stravinsky USA), 70 k (68 k), ♂, Endre Rosjoe (*Mlle N Desouterter*), D Guillemain (s) 4
- 3285** 1 **Lheny**, h, b, 8 ans, par Le Triton (USA) et Besca Nueva (Lesotho USA), 70 k, Mme Loetitia Saint Martin (*D Lesot*), JP Daireaux 5
- 2586** **Turkey Jackson**, h, 7 ans, 68 k, Ecurie Febus (*T Chevillard*), F Sanchez 6
- 3308** **Agour Lescribaa**, f, 5 ans, 65 k (66^{1/2} k), F Cellier (*H Jumelle*), F Cellier 7
- 3222** 2 **Apero Bleu**, h, 7 ans, (AQ), 72 k, Mlle S Audoy (*M Mingant*), Mlle S Audoy 8
- 3222** **Tell Everyone**, h, 8 ans, 69 k, H Audoy (*J Agostini*), H Audoy arr
- 9 partants ; 21 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 256 €
3 long, 3 long, courte encolure, 4 long, 1/2 long, 10 long, 4 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
1 440 € Haras de Beauvoir.
720 € Cuadra Nanina, prime non attribuée.
420 € Gustave Bouthors.
285 € Ecurie Skymarc Farm.
135 € Ecurie Biraben, Michel Cordero.

Temps total : 04'18''20

LANDIVISIAU

0122 267 Dimanche 24 septembre 2017

Commissaires de courses : Marc MEVEL - Robert CRASSIN -
Philippe ABILY - Serge Le MOIGNE

3768 4316 PRIX DE BRETAGNE 3.900 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3491** 3 **Manutea**, h, b, 4 ans, par Carlotamix et Marutea (Green Tune USA), 70 k, (9.000), ♂, Menuet (s) (*D Delalande*), W Menuet (s) 1
- 3646** 2 **Mer D'Iroise**, f, b, 4 ans, par Kaggarde et Mer D'Arabie (Ballingarry IRE), 68 k (64 k), (9.000), Jerome Lepage (*E Metivier*), J Lepage 2
- 3514** **Imperceptible**, h, b, 4 ans, par Slickly Royal et Something Fine (Baby Turk IRE), 70 k (66 k), (7.000), ♂, Marion (s) (*E Rongere*), J Marion (s) 3
- 3697** 4 **Fourmetot**, h, gr, 4 ans, par Denon USA et Restless Mixa (IRE) (Linamix), 68 k (64 k), (7.000), ♂, Passion Racing Club (*M Rame*), PJ Fertillet 4
- Naday Idef**, f, au, 4 ans, par Never On Sunday et To Green GER [Greinton (GB)], 66 k, (7.000), Eric Lecoiffier (*M Danglades*), E Lecoiffier 5
- 3616** 3 **Rousseline**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), J Juillet (*V Bernard*), W Menuet (s) 6
- 2575** **Noble Des Ducs**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (7.000), E Lecoiffier (*Y Kondoki*), E Lecoiffier 7
- 3640** **Breton D'Amour**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (9.000), S Gouyette (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette 8
- 8 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 145 €
12 long, 9 long, courte encolure, 6 long, 12 long, 11 long, loin.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Sebastien Joucla, Stephane Joucla, Romuald Joucla, Eric Dupont.
- 432 € Nicolas Madamet, Georges-Etienne Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.
- 252 € Mlle Ingrid Desagnat.
- 171 € Mme Antoinette Tamagni.
- 81 € Sarl Agence I de F, Gilles Gaucher.

Manutea, réclamé 9.546,00 € par son propriétaire.

3769 4317 **PRIX DE KERVEN - EDOUARD LECLERC** 4.200 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3706** 2 **Rikita Du Manoir**, f, b, 12 ans, (SF), par Le Balafre et Doree Du Manoir (Pot D'Or), 69 k, Daniel Lenfant (*Mr E Fouquet*), D Lenfant 1
- 3024** **Cyrano De Fretel**, h, al, 5 ans, (AQ), par Balko et Napriil de Mai (April Night), 70 k, Julien Merienne (*D Delalande*), J Merienne 2
- 3601** 4 **Cash Game**, h, b, 5 ans, (AQ), par Nidor et Fasteline (Start Fast), 68 k (66 k), ♂, Stephane Gouyette (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette 3
- 3613** 4 **Vik De Beauchene**, h, al, 8 ans, (AQ), par Le Fou (IRE) et Polka De Beauchene (Visionary), 69 k (67 k), ♂, Dominique Lemesle (*A Gautron*), J Morel 4
- 3602** 2 **Una Des Sources**, f, b, 9 ans, (AQ), par Network GER et Java Du Moy (Soft Machine USA), 68 k, Yves Arondel (*M Danglades*), G Mousnier 5
- 3482** **Chohee**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), G Goeffic (*E Rongere*), J Follain 6
- 3091** **Benabar Du Lys**, h, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), JEAN Chapdelaine (*Y Kondoki*), JEAN Chapdelaine arr
- 3645** 5 **Udino**, h, 9 ans, (AQ), 70 k (68 k), XL Le Stang (*E Metivier*), XL Le Stang tbé

8 partants ; 21 eng. sup. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 278 €

Eng. sup. : *Una Des Sources*

6 long, 30 long, 11 long, loin, 19 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Hubert Hallais.
- 504 € Freddy Bouron, Mme Estelle Bouron, Alexis Bouron, Quentin Bouron.
- 294 € Fabien Le Bras, Suc. Noel Lemeé.
- 199 € Raymond Bellanger, Scea Ecurie Jc. Laisis.
- 94 € Yves Arondel.

LYON PARILLY

0712 267 Dimanche 24 septembre 2017

Commissaires de courses : Christian MAILLARD - Jean-François CAMUS - Jean GREGORIS - Michel CONDAMIN

3770 4333 **PRIX MISSILE** 4.100 m
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3703** 1 **Tim Cassandre**, h, al, 4 ans, par Timos GER et Lady Cassandre (Smadoun), 71 k (69 k), ♂, Eric Moussion (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 1
 - 3406** 5 **Diesel D'Allier**, h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Iena D'Allier (Royal Charter), 71 k (69 k), Yves Maupoil (*G Malone*), E Clayeux (s) 2
 - 3625** 3 **Dancing**, f, b, 4 ans, par American Post GB et Miss Hernando (GB) (Hernando), 66 k, Patrick-Roger Nicolas (*CE Cayeux*), E Caroux 3
 - 3428** 2 **Dans Les Regles**, h, b, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Regle De L'Art (Video Rock), 67 k, Ecurie Couderc (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 4
 - 3593** 5 **Denzo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Greengroom et Conception (Commendable IRE), 70 k, ♂, Fouin (s) (*H Tabet*), Y Fouin (s) 5
- 5 partants ; 27 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 370 €
Sans motif : *Gazelle Bird*.
3,5 long, courte tête, 30 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Raymond David.
- 648 € Yves Maupoil.
- 378 € Armand Goncalves, Pierre Clement Goncalves.
- 256 € Haras de Saint-Voir, Paul Couderc.
- 121 € Pierrick Le Geay, Mme Pascale Le Geay.

Temps total : 05'07"29

3771 4334 **PRIX UCELLO II** 4.100 m
(Steeple-Chase)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3661** 2 **Linodargent**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et Line Perle (Gold And Steel), 67 k (65 k), Guy Pariente (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 1
- 3624** 3 **Atomik D'Olivate**, h, gr, 7 ans, par Martaline GB et Lady Easter (Cadoudal), 67 k, Richard-Henry Hobson (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 2
- 3723** 4 **Oratio Du Clos**, h, bb, 9 ans, par Apsis GB et Berline Du Verger (Chamberlin), 74 k (72 k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 3
- 3717** **Netcam**, f, bf, 5 ans, par Network GER et Orlana (Robin Des Champs), 68 k, Dominique Clayeux (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 4
- 3557** 5 **Mario De La Vega**, h, b, 6 ans, par Anzillero GER et Maria De La Vega (Epervier Bleu GB), 67 k, Jean-Marc Baudrelle (*S Colas*), JM Baudrelle 5

5 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 509 €

Eng. sup. : *Mario De La Vega*

1 long, 4,5 long, 3,5 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

- 1 368 € Guy Pariente.
- 684 € Jean-Philippe Rivoire.
- 399 € Mme Gisele Durand.
- 270 € Dominique Clayeux.
- 128 € Haras de la Vega.

Temps total : 05'10"45

Le hongre MARIO DE LA VEGA a été classé 5ème, ayant terminé le parcours après avoir été arrêté au bout de la ligne d'arrivée.

3772 4332 **PRIX DU MONT CINDRE** 3.800 m
(Haies. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, cette année, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3634** **Uptown Girl Mail**, f, al, 9 ans, par Malinas GER et Favilla Mail (River Mist USA), 71 k (69 k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 1
- 3674** **Cosi Fan Tutte**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury (Dom Alco), 70 k, Mme Christian Cealy (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 2
- 3599** 1 **Wally Willong**, f, b, 6 ans, par Nickname et Willy Willong (True Brave USA), 69 k, Thomas Lebaron (*H Tabet*), J Bertran de Balanda (s) 3
- 3468** 1 **L'Éaureate**, f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Eau De Chesne (R B Chesne GB), 69 k, Christophe Toussaint (*F de Gilles*), E Clayeux (s) 4
- Miss Du Jura**, f, bf, 6 ans, par Assessor IRE et Miss Du Turf (Cadoudal), 66 k, Guy Authier (*THO Gillet*), E Vagne (s) 5
- 3645** 3 **Alizee De Loire**, f, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), H Despont (*T Vodrazka*), H Despont 6
- 3562** **Chelsea De Fangey**, f, 5 ans, (AQ), 66 k, E Salce (*B Gelhay*), S Eveno arr

7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 221 €

1 long, 4,5 long, 30 long, 30 long, 13 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Bernard Le Courtois.
- 648 € Mme Christian Cealy.
- 378 € Mme Laure de Premont, Mlle Tess Van Der Gaag Wentinck.
- 256 € Emmanuel Clayeux, Christophe Toussaint.
- 121 € Guy Authier, Francis Delord.

Temps total : 04'38"85

Agissant sur réclamation du jockey Alain de CHITRAY (COSI FAN TUTTE), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné à l'entrée de la ligne d'arrivée par le cheval UPTOWN GIRL MAIL (Richard LE STANG), arrivé 1er, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le

mouvement vers la corde du cheval UPTOWN GIRL MAIL à la sortie du tournant n'avait pas empêché le cheval COSI FAN TUTTE d'obtenir un meilleur classement.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Richard LE STANG par une amende de 75 euros pour avoir été fautif de l'incident.

CRAON

0212 268

Lundi 25 septembre 2017

Commissaires de courses : Michel HUAU - Arnel ANDROUIN - Luc JOURNIAC - Bernard DERSOIR

3773 4335 PRIX DU DOCTEUR GUY JALLOT 4.100 m (Steeple-Chase)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Des primes de 2.880, 1.440, 840, 570, 270 seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

- 3588 **Red Mix**, h, b, 4 ans, par Al Namix et Fidelety (Villez USA), 67 k, 1
Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou
- 3656 **Kaplyma**, f, b, 4 ans, par Early March GB et Kapsile 2
(Kapgarde), 70 k, Mme Nathalie Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre
- 3616 **Debut De Printemps**, h, b, 4 ans, par Irish Wells et La Grande 3
Touche (Cadoudal), 68 k, Ecurie Tenor (*H Lucas*), E&G Leenders (s)
- 2372 **Sacha Green**, h, gr, 4 ans, par Barastraight (GB) et Sara Rose 4
(Visionary), 67 k, Charles Chevreux (*C Lefevre*), W Menuet (s)
- 3666 **Thomas**, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Together 5
(Valanour IRE), 68 k, Andre Bocquet (*MA Dragon*), S Foucher
- 3692 **Konig De L'Aunay**, h, 4 ans, 67 k, JC Auvrai (*Y Kondoki*), 6
T Poche
- 3448 **Got Silver**, f, 4 ans, 71 k, Haras de Magouet (*JC Gagnon*), arr
A Chaille-Chaille
- 2917 **Realm Keeper USA**, h, 4 ans, 67 k, J Riley (*P Carberry*), arr
L Carberry (s)

8 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 677 €

Sans motif : *Got Away*.

loin, 2 long, 8 long, 20 long, loin.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Xavier Leredde.
792 € Mme Andre Moreau.
462 € Mlle Marie-Aude Bossuet, Ecurie Tenor.
313 € Charles Chevreux.
148 € Patrick Barbe.

Primes F.E.E. :

2 880 € *Red Mix*.
1 440 € *Kaplyma*.
840 € *Debut de Printemps*.
570 € *Sacha Green*.
270 € *Thomas*.

Temps total : 04'50''94

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le franchissement de 3 piquets placés à la corde à la réception de la haie barrée par le hongre RED MIX (Morgan REGAIRAZ), arrivé 1er.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Arnel LOTOUX (KAPLYMA), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir constaté le franchissement de 3 piquets à la réception de la haie barrée par le hongre RED MIX.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le franchissement de 3 piquets placés à la corde à la réception de la haie barrée par le hongre RED MIX était dû à un mouvement incontrôlé du dit hongre, que son jockey avait fait tout son possible pour le ramener sur la piste sans que ce mouvement ne lui fasse gagner un quelconque avantage.

Les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'égard du jockey Morgan REGAIRAZ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Peter John CARBERRY en ses explications sur le comportement du hongre REALM KEEPER (USA) arrêté avant la rivière des tribunes.

L'intéressé a indiqué qu' à l'issue de 2 mauvais sauts dudit hongre, il avait jugé préférable de cesser de le solliciter et de l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

HYERES

0607 268

Lundi 25 septembre 2017

Commissaires de courses : Claude MENAND - Dominique de la PERRIERE - Jean KADDAM - Alexandre ISKANDAR

3774 4336 PRIX D'URT 3.500 m (Haies)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3608 **Blasimon**, h, bf, 3 ans, par Soave GER et Fonaba (GB) (Dr 1
Fong USA), 72 k (70 k), Dominique Le Breton (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle
- 3608 **Bolgado**, h, b, 3 ans, par Vertigineux et Lourinha (Loup 2
Solitaire USA), 71 k, ♂, Mlle Cecile Sablon (*E Esan*), E Dell'Ova
- 3611 **Irresponsable**, f, bf, 3 ans, par Loup Breton (IRE) et Toujours 3
Amour IRE (Croco Rouge IRE), 68 k (66 k), Mme Elisa Berte (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)
- L'Astalina**, f, bf, 3 ans, par Coastal Path GB et L'Astina 4
(Astarabad USA), 65 k, Vincent Le Roy (*M Camus*), A Boisbrunet (s)
- 3654 **La Mome Pia**, f, al, 3 ans, par Soul City IRE et Troisième Dan 5
(Dananeyev), 65 k (63 k), Christian Scandella (*J Marquestau*), C Scandella

5 partants ; 19 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 228 €

4 long, 2,5 long, 6 long, loin.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € Christophe Jouandou.
684 € Jean-Marie Lapoujade.
399 € Scea Haras de Hosses.
270 € Philippe Desmard, Francois Belmont.
128 € Henry Salemme.

Temps total : 04'17''72

3775 4337 PRIX HENRI DE DEMANDOLX-DEDONS 3.800 m (Haies. - Handicap de catégorie)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Référence : +17.

- 3612 **Boy De Balme**, h, b, 6 ans, par Solar One et Famine Pouilly 1
(Cachet Noir USA), 71 k (69 k), Jean-Luc Henry (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle
- 3267 **Sky Path**, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Subtle Brain 2
[Septieme Ciel (USA)], 65 k, Mme Laura Grizzetti (*C Billardello*), Mme L Grizzetti
- 3644 **Bain De Soleil**, h, bf, 6 ans, par Coastal Path GB et Place Au 3
Sofeil (Tremolino USA), 72 k, Aymar de Seroux (*M Camus*), A Boisbrunet (s)
- 3631 **Carla De Touzaine**, f, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et 4
Narcisse De Touzaine (Roi De Rome USA), 69 k, Mme Andree Jandard (*B Gelhay*), S Eveno
- 2933 **Ash Cloud**, f, b, 8 ans, par Slickly et Tramonto GB (Sri Pekan 5
USA), 64 k, Patrick Azzopardi (*F Mouraret de Vita*), P Azzopardi

5 partants ; 13 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 157 €

4 long, 1 long, 15 long, 10 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € Jean-Luc Henry.
684 € Mlle Elodie Chenet, Herve Chenet.
399 € Haras de Saint-Voir.
270 € Scea Jandard.
128 € Ian Shenkin.

Temps total : 04'40''10

BORDEAUX LE BOUSCAT

0581 269

Mardi 26 septembre 2017

Commissaires de courses : Pierre BARBE - Bernadette KIRCHHOFF - Lucien MARQUAIS - Daniel BREJOU

3776 4339 PRIX EDOUARD CLAVERIE 3.300 m (Haies. - Mâles et Hongres)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

- Dagoboy**, h, bb, 3 ans, par Diamond Boy et Nantilde (Cadoudal), 66 k, Allard (s) (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
Yona, h, bf, 3 ans, par Youmzain IRE et Nerfairchichi (Chichicastenango), 66 k (64 k), Ecurie Jules Ouaki (*Mlle N Desoutter*), D Henderson 2
Rock De Baune, h, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Sofia De Baune (Saint Cyrien), 66 k, Bertrand Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre 3
Petrus Lescrbaa, h, b, 3 ans, par Soave GER et Mia Lescrbaa (Saint Des Saints), 66 k, Jacques Detre (*T Gueguen*), F Nicolle 4
Elixir Du Gouet, h, al, 3 ans, par Vision D'Etat et My Asadore (Kadounor), 66 k, Jacques Detre (*J Ricou*), T Fourcy 5
Casa Tall, h, 3 ans, 66 k, D Casadei (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 6
Never Fall Again, h, 3 ans, 66 k, DY Treves (*D Gallon*), F Nicolle 7
Sable De Lune, h, 3 ans, 66 k, P Fellous (*K Dubourg*), G Macaire (s) 8

8 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 247 €
 1,5 long, 1,5 long, 2 long, 1 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 10 long.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

- 1 512 € Olivier Tricot.
 756 € Ecurie Jules Ouaki, Mme Laurence Poulain de la Fontaine.
 441 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
 299 € Mme Louis Lafitte, Louis Lafitte.
 141 € Thierry Lemoine, Jacques Detre, Haras de Saint-Voir.

Temps total : 03'56"44

3777 4338 **PRIX MAURICE CALVE** 3.300 m
 (Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

- Joubachope**, f, b, 3 ans, par Captain Chop et Very Sol (Solicitor), 68 k, Alain Chopard (*T Gueguen*), F Nicolle 1
Epine Noire, f, bf, 3 ans, (AQ), par Axxos GER et Ode Rock (Video Rock), 66 k, Mme Benoit Gabeur (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2
Skylimit Dehouelle, f, gr, 3 ans, par Turgeon USA et Inconciente (Kapgarde), 66 k, Franck Leblanc (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 3
Lorrainas, f, b, 3 ans, par Davidoff GER et Rio Amata GER (Lavirco GER), 66 k, Ortet (s) (*A Ruiz Gonzalez*), J Ortet (s) 4
Shannon Pearl, f, gr, 3 ans, par Turgeon USA et Shannondore (Nashamaa IRE), 66 k, Mme Henri Devin (*D Gallon*), F Nicolle 5
Rose Queen, f, 3 ans, 66 k (64 k), R Davies (*Mlle N Desoutter*), D Henderson 6
Mai Jeanne, f, 3 ans, 66 k, C Poli (*H Rodriguez Nunez*), Mlle I Gallorini 7
Epona Duhoux, f, 3 ans, (AQ), 66 k, A Le Clerc (s) (*L Solignac*), A Le Clerc (s) 8

8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 111 €
 5 long, tête, encolure, encolure.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

- 1 512 € Alain Chopard.
 756 € Mme Catherine Fleury, Mlle Claire Fleury, Mlle Laure Fleury, Baptiste Fleury.
 441 € Franck Leblanc.
 299 € Edgar Van Haaren.
 141 € Mme Henri Devin.

Temps total : 04'02"06

3778 4340 **PRIX AURELIEN COUPERIE** 3.800 m
 (Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

- 3609** 1 **Limpopo Has**, h, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Taradissima Has (Robin Des Pres), 71 k, Scea Hamel Stud (*K Dubourg*), G Macaire (s) 1
3609 2 **St Kitts**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Sacarine (Turgeon USA), 69 k, Mme Henri Devin (*T Gueguen*), F Nicolle 2
3596 **Amafacon**, h, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Second Emotion (Medaaly GB), 67 k, Terry Amos (*RL O'Brien*), G Macaire (s) 3
3596 1 **Troisiere**, f, 3 ans, 69 k, A Chopard (*D Gallon*), F Nicolle tbé
3609 3 **Esisk Du Mathan**, f, 3 ans, 66 k, A Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille tbé

5 partants ; 16 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 257 €
 4,5 long, 4 long.
 11 040 € - 5 520 € - 3 220 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Scea Hamel Stud.
 828 € Mme Henri Devin.
 483 € Pierre de Maleissye Melun, Terry Amos.

Temps total : 04'52"27

COMPIEGNE

Réunion organisée par STE ENGHEN

0880 269

Mardi 26 septembre 2017

Commissaires de courses : Bernard GOURDAIN - Gilles DELLOYE
 - Gérard LAVOINE - Patrick SOURD

3779 4346 **STEEPLE-CHASE DE DEBUT** 3.300 m
 (Steeple-Chase)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**

- 2959** 1 **Royale Maria Has**, f, al, 3 ans, par No Risk At All et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 65 k, Scea Hamel Stud (*K Nabet*), G Macaire (s) 1
3587 **Envoye Special**, h, bf, 3 ans, par Coastal Path GB et Santa Bamba (Saint Des Saints), 67 k, Jacques Detre (*M Delage*), F Nicolle 2
3449 4 **El Camila**, f, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Alize Des Parcs (Denham Red), 65 k, Manuel Arias (*M Farcinade*), Y Gourraud (s) 3
3677 **My Secret GB**, f, b, 3 ans, par Sakhee's Secret GB et Ritaliz GB (Celtic Swing GB), 65 k, Mme Marianne Gozlan (*T Blainville*), P Leblanc 4
3667 **Stop**, h, b, 3 ans, par Maresca Sorrento et Dalkaresca (Kadaiko), 67 k, Mme Caroline Namuroy (*B Meme*), Y Fouin (s) 5
3667 **Time Touch**, h, 3 ans, 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (*G Re*), G Chereh arr
2975 5 **Boma Has**, f, 3 ans, 65 k (66 k), Scea Hamel Stud (*J Reveley*), G Macaire (s) tbé

7 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 929 €

Eng. sup. : *My Secret GB*

2 long, 8 long, 20 long, 3/4 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

- 3 960 € Scea Hamel Stud.
 1 980 € Haras de Saint-Voir, Jacques Detre.
 1 155 € Manuel Arias.
 783 € Suc. R.i. Nelson, prime non attribuée.
 371 € Frederic Duvivier.

Temps total : 04'10"70

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Thomas BALINVILLE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

3780 4347 **PRIX NORTHERNTOWN** 3.900 m
 (Steeple-Chase)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3133** 5 **D'Vina**, f, gr, 4 ans, par Smadoun et Lady Of Men (Lord Of Men GB), 65 k (67 k), Gerald Laroche (*J Plouganou*), D Cottin (s) 1
2843 4 **Secret Magic**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Loulia (Cricknet Ball USA), 70 k, ♂, Gildas Blain (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 2
3102 2 **Pyromane**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Pyrana USA (Anabaa USA), 69 k, Ecurie Club des Etoiles (*T Beurain*), Butel & Beaunez (s) 3
2989 **Viola St Goustan**, f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 71 k, Simon Munir (*J Reveley*), G Macaire (s) 4

4 partants ; 29 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 1 133 €

Certif. vétérinaire : *Nikodam*.

1,5 long, 10 long, 9 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 €

Primes aux éleveurs :

- 3 960 € Michel Pehu, Mme Laetitia Barbier.
 1 980 € Gildas Blain.
 1 155 € Dream With Me Stable Inc.
 783 € Albino Bassi.

Temps total : 05'06"42

3781 4341 **PRIX DE BEAUNE** **3.800 m**
(Haies. - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au Propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 9.

3634	Ci Blue , h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev USA), 68 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Plouganou</i>), Y Fouin (s)	1
3634	Dakota De Beaufai , h, b, 5 ans, par Antarctique IRE et Nova De Beaufai (Network GER), 67 k, Mlle Veronique Marie (<i>J Charron</i>), L Postic	2
3579	Liberty Du Charmil , f, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Late Fortune (Lycius USA), 63 k, Alain Le Borgne (<i>H Lucas</i>), N Paysan	3
2919	Cayo De Pail , h, bf, 8 ans, par Astarabad USA et Peremption (Villev USA), 69 k, Jean-Raymond Breton (<i>A Lecordier</i>), B Beaunez	4
3679	Rasique , h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 72 k, Clement Machado (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s)	5
3552	Un Roc Du Grandval , h, b, 9 ans, (AQ), par Network GER et La Grande Vallee (Chef De Clan), 68 ^{1/2} k, Suc. Frederic Haentjens (<i>N.W O'Driscoll</i>), Y Fertillet (s)	6
3590	Mallorca , f, b, 7 ans, par Falco USA et Red Vixen IRE (Agnes World USA), 67 k, Hubert De Waele (<i>L Philippeyron</i>), P Lenogue	7
2987	Ma Cagnotte , f, 5 ans, 67 k, A Andrieu (<i>S Colas</i>), Y Gourraud (s)	8
3634	Intrinseque , h, 5 ans, 65 k, Ecurie Azur Racing (<i>T Beaurain</i>), Y Fertillet (s)	9
3682	Danceur Bresilien , h, 8 ans, 64 k, B Sivadier (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	10
3130	Flavin , h, 6 ans, 68 k, D Beaunez (<i>JL Beaunez</i>), Butel & Beaunez (s)	-
3301	Prince Of Fields , h, 5 ans, 64 k, O Pruvost (<i>D Ubeda</i>), J Bertran de Balanda (s)	-
2436	Capucine Du Chenet , f, 5 ans, 68 k, L Fagalde (<i>M Farcinade</i>), JP Gallorini (s)	-
3634	Vlatan , h, 5 ans, 70 k, ♂, Mme M Bryant (<i>A de Chitray</i>), Y Fouin (s)	-
3660	Vapalo , h, 8 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), arr FM Cottin (s)	arr
3552	Gothatir , h, 5 ans, 70 k, Haras de Magouet (<i>JC Gagnon</i>), tbé A Chaille-Chaille	tbé
16 partants ; 48 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 3 678 €		
Eng. sup. : <i>Dakota De Beaufai</i>		
1 long, 1 long 1/4, tête, 3 long, 2 long, 2,5 long, 1,5 long, tête, courte encolure.		
47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €		
Primes aux éleveurs :		
7 087 € Philippe Mehat, Michel Mehat.		
3 465 € Jean-Luc Desille, Philippe Desille, Patrick Desille, Dominique Desille.		
2 047 € Mme Guilhaine Le Borgne.		
1 417 € Jean-Raymond Breton, Mme Melanie Beaunez, Benoit-Sebastien Beaunez, Gregory Beaunez.		
787 € Erick Bec de la Motte.		
551 € Mme Estelle Haentjens, Antoine de la Brosse, Mme Beatrice de Foucher De Careil.		
393 € Scea Haras de Saint Pair, Mme Victoria Ann Ward.		
Temps total : 04'42"10		

3782 4345 **PRIX DE CHABLIS** **3.800 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Référence : +18.

3639	Sun Zephir , h, b, 8 ans, par Daliapour IRE et Zephira Crown (True Brave USA), 70 k (66 k), Mme Paulette Charleuf (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	1
-------------	--	---

3639	Anouma Freedom , h, b, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom (Freedom Cry GB), 71 k (67 k), Philippe Georges Dumas (<i>H Bachelot</i>), Y Fouin (s)	2
3546	The Artiste , h, b, 5 ans, par Mr Sidney USA et Ares Choix GB (Choisir AUS), 69 k (65 k), Jean-Claude Biard (<i>G Boughaita</i>), C&Y Lerner (s)	3
3727	Forestiera , f, bf, 7 ans, par Forestier et Une Majeste (Freedom Cry GB), 65 k (62 k), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	4
3682	Lunaya , f, b, 5 ans, par Voix Du Nord et Lamaya (Azamour IRE), 71 k (67 k), Hubert De Waele (<i>J Claudic</i>), P Lenogue	5
3418	Beaute Fatal , f, 5 ans, 72 k (68 k), G Rocton (<i>A Coupu</i>), B Letourneux	6
3175	First De Barat , h, 5 ans, 71 k, Ecurie Pigoni M&m (<i>S Colas</i>), Y Gourraud (s)	7
	Balinas D'Airy , h, 6 ans, (AQ), 70 k, GC Rudolf (<i>H Tabet</i>), GC Rudolf	8
3135	Pagomix , h, 6 ans, 69 k (65 k), G Travers (<i>N.W O'Driscoll</i>), Y Fertillet (s)	arr
2707	Ferruccio , h, 7 ans, 72 k, S Munir (<i>J Charron</i>), PH Peltier	tbé
3639	Red Nousa , f, 6 ans, 71 k, B Le Roux (<i>A de Chitray</i>), GAB Leenders	tbé
11 partants ; 11 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €		
2 long, 3/4 long, 3/4 long, 3/4 long, 4 long, 3,5 long, 12 long.		
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €		
Primes aux éleveurs :		
3 960 € Mme Joelle Ventre, Didier Louis.		
1 980 € Thierry Navet.		
1 155 € Circle E Racing Llc.		
783 € Francois-Marie Cottin.		
371 € Mlle Alexandrine Berger.		
Temps total : 04'40"83		
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Hugo BACHELOT, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir eu un comportement fautif, en laissant pencher vers l'extérieur, dans les 350 derniers mètres le hongre ANOUMA FREEDOM, sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.		
Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Maelle DAUBRY-BARBIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 9 coups).		
De plus, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Steven COLAS en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.		

3783 4348 **PRIX BULAN** **3.900 m**
(Steeple-Chase)

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 et n'ayant pas depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3685	Paris Do Brasil , h, b, 7 ans, par Early March GB et Zizou (Marignan USA), 70 k (68 k), Mickael Cousin (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	1
3501	Dakota D'Agrostis , h, bf, 7 ans, par Libourne (GB) et Maeva Candas (Brier Creek USA), 68 k, ♂, Mme Marie-Laure Gautier (<i>A Lecordier</i>), C Aubert	2
3664	Darling Oust , f, bf, 6 ans, par Early March GB et Fabulous Darling (Freedom Cry GB), 70 k, Yves Longepe (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	3
3645	Cassius D'Alene , h, gr, 5 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Opaline Du Noyer (Ragmar), 71 k, Arnaud Rasquier (<i>M Camus</i>), A Boisbrunet (s)	4
3224	Dourdour , h, b, 5 ans, par Redback GB et La Bezizais (Astarabad USA), 69 k, Luc Monnet (<i>P Carberry</i>), L Carberry (s)	5
3662	Carat Precieux , h, 5 ans, (AQ), 71 k, Mme M Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	6
3680	Spirit Or Soul , h, 6 ans, 67 k, J Bigot (<i>W Denuault</i>), J Bigot	7
3135	L'Argens , h, 9 ans, 67 k (65 k), Mlle M Nattiez (<i>C Smeulders</i>), Mme C Nattiez	arr
8 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 547 €		
Eng. sup. : <i>Dakota D'Agrostis</i>		
Certif. vétérinaire : <i>Bandit D'Ainay</i> .		
3 long, 4 long, courte encolure, 2,5 long, 3 long, 10 long.		
25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €		
Primes aux éleveurs :		
3 816 € Herve Sudrat, Yannick Fouin, Loic Praud.		
1 908 € Jean-Pierre Cordonnier.		
1 113 € Michel Houeix.		
755 € Louis Couteaudier.		
357 € Luc Monnet.		
Temps total : 05'05"09		

3784 4343 **PRIX JUMNA** **3.600 m**
(Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3658 ³ **Dauteuil Precieux**, h, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Quennie Star (Kalmoss), 67 k, Mme Mireille Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 1
- Dashing Filly**, f, b, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Nympe De Sivola (Philanthrop), 65 k (63 k), Ecurie Jaeckin (*M Farcinade*), P Adda (s) 2
- 3226 ⁴ **Derby Des Bruyers**, h, b, 4 ans, (AQ), par Sunday Break JPN et Luttica (Cadoudal), 70 k, Mlle Emilie Lenzi (*A de Chitray*), G Chereh 3
- 3656 **Telegenie**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Sigune Pierji (Sleeping Car), 65 k, Ecurie Cap Orne (*B Meme*), Y Fouin (s) 4
- 3028 ¹ **Laconquete**, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Hurramy (Hurricane Run IRE), 68 k, Michel Pehu (*S Cossart*), D Sourdeau de Beauregard (s) 5
- 3559 ¹ **Chapeau Rouge**, h, 4 ans, 70 k, J Azoulai (*A Lecordier*), C Aubert 6
- Don Papa**, m, 4 ans, 67 k, Mme C Wingtans (*E Chazelle*), N Caullery 7
- 2965 **Tarco**, f, 4 ans, 68 k, Mme H Devin (*H Lucas*), E&G Leenders (s) 8
- 3733 **Popish Wells**, f, 4 ans, 65 k (63 k), B Le Gal (*T Blainville*), E Thueux 9

9 partants ; 47 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 536 €
1/2 long 3/4, 5 long, nez, 3/4 long, 1,5 long, 1 long, 7 long, 5 long.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

- 3 456 € Mme Mireille Desvaux, Mme Andree Lemale.
- 1 728 € Ecurie Jaeckin.
- 1 008 € Guillaume Thomas, Mme Florence Thomas-De Gigou, Mme Sylvie Isaac.
- 684 € Mme Celine Sirven-Gualde.
- 324 € Michel Pehu.

Temps total : 04'17''99

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Julien AZOULAI par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

3785 4342 **PRIX D'AIX** **3.400 m**
(Haies)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3594 ² **Edgeoy**, h, b, 3 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Ireland (Kadalko), 67 k, Jacques Detre (*T Chevillard*), F Nicolle 1
- 2916 ³ **Spirit Sun**, h, b, 3 ans, par Zambezi Sun GB et Miss Aubane (Kahyasi IRE), 70 k, Haras de Beauvoir (*J Plouganou*), G Chereh 2
- 3677 **Ex Fan Des Sixties**, f, b, 3 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paranoia (Esprit Du Nord USA), 67 k, Mme Henri Devin (*G Masure*), F Nicolle 3
- 3099 ⁴ **A Lougie**, f, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 68 k (66 k), Jean-Louis Dehez (*M Farcinade*), S Dehez (s) 4
- Manouka**, f, b, 3 ans, par Sinndar IRE et Masaola [Anabaa Blue (GB)], 65 k, Adolf Renk (*E Chazelle*), Mlle B Renk 5
- Fragandor Rosetgri**, h, 3 ans, 67 k (65 k), Earl Ecurie Rosetgri Stud (*T Blainville*), P Leblanc 6
- 3594 ⁴ **Menthol**, h, 3 ans, 67 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 7
- 3495 ¹ **Over The Edge**, f, 3 ans, 68 k, Mme P Papot (*K Nabet*), G Maccaire (s) 8

8 partants ; 34 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 135 €
3/4 long, 2 long, 7 long, 1/2 long, 4,5 long, 10 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

- 3 600 € Thierry Cypres, Jean-Francois Naudin.
- 1 800 € Olivier Tricot.
- 1 050 € Francois-Marie Cottin, Suc. Paul Green.
- 712 € Jean-Louis Dehez, Mme Gisele Dehez.
- 337 € Adolf Renk.

Temps total : 04'19''40

A la demande de leur entraîneur respectif, les Commissaires ont autorisé le hongre FRAGANDOR ROSETGRI à sortir en 1er du rond et la pouliche MANOUKA à être montée sur la piste.

3786 4344 **PRIX TAFFETAS** **3.600 m**
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu en courses de haies une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3686 ³ **Dollar Baie**, h, b, 4 ans, (AQ), par Crillon et Juventus II (Lute Antique), 71 k (67 k), (15.000), Mme Patrick Papot (*M Viel*), L Viel (s) 1
- 3559 **Modestino**, h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Queen Maresca (Maresca Sorrento), 70 k (66 k), (13.000), ♂, Frederic Bianco (*J Claudic*), M Rolland (s) 2
- 3640 ¹ **Fort Harmony**, h, bb, 4 ans, par Medecis (GB) et Zaublocke GER (Sholokhov IRE), 75 k (71 k), (15.000), Tenuta Dei Principi (*C Smeulders*), A Lyon (s) 3
- 3554 ⁵ **Guyonne**, f, b, 4 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 68 k (64 k), (13.000), Ecurie Centrale (*F Leroy*), FM Cottin (s) 4
- 3655 ² **Ensamo**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Moon Saga (Sagacity), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Claude Chenier (*M Farcinade*), Butel & Beaunez (s) 5
- 3669 ⁶ **Grand Depart**, h, 4 ans, 75 k (71 k), (19.000), H De Waele (*A Merienne*), P Lenogue 6
- 3718 **Tsar Noir**, h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), Y Fouin (s) **dist** (*M Lefebvre*), Y Fouin (s)

7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 299 €
nez, 1 long 1/4, 1 long 1/4, tête, tête.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Andre-Jean Belloir, Alain Brandebourger, Francois-Marie Cottin.
- 828 € Frederic Bianco.
- 483 € Boutin (s), Maxime Boutin, Hugo Boutin.
- 327 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Correard, Mme Brigitte Correard.
- 155 € Earl Haras du Taillis, Heinz Beglinger.

Guyonne, réclamée 13.222,00 € par son propriétaire.

Modestino, réclamé 14.555,00 € par TENUTA DEI PRINCIPI.

Fort Harmony, réclamé 15.555,00 € par son propriétaire.

Dollar Baie, réclamé 19.120,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'19''00

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Adrien MERIENNE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

Les Commissaires ont, après enquête, distancé le hongre TSAR NOIR de la 7ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés. Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Maxime LEFEBVRE par une amende de 150 euros.

AUTEUIL

0006 270 Mercredi 27 septembre 2017

Terrain léger

Commissaires de courses : Louis GISCARD D'ESTAING - Christophe RIOM - Gérard LAVOINE - Nathalie BELINGUIER

3787 226 **PRIX PIERRE ET JEAN-MARIE MERCIER** **3.600 m**
(Haies. - Femelles)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches de **4 ans**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

- 3726 ³ **Roxinela**, f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique IRE), 72 k, Gheorghe Codre (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 1
- 3228 **Vision Du Pont**, f, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Santariyka (Saint Des Saints), 68 k, Jacques Detre (*S Cossart*), D Sourdeau de Beauregard (s) 2
- 3448 ² **Asperata**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Akazie GER (Tiger Hill IRE), 66 k, Simon Munir (*G Re*), G Chereh 3
- 3448 ⁵ **Sainte Bowl**, f, b, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume [Enrique (GB)], 66 k, Bernard Goudot (*B Gelhay*), B Goudot (s) 4
- 3726 **Beaute Promise**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 69 k, Mme Gerard Aoudai (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 5
- 3440 **Dynamite Forez**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, A de Seroux (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 6

6 partants ; 22 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 764 €
3/4 long, 3,5 long, 7 long, 5 long, 30 long.
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Gheorge Codre.
1 872 € Thierry Cypres.
1 092 € Haras de Beauvoir.
741 € Pascal Treyve, Earl Haras de Nonant Le Pin.
351 € Mme Gerard Aoudai.

Temps total : 04'18''80

3788 224 **PRIX PRIDE OF KILDARE** 3.600 m
(Haies)
Peloton A

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

- Pesk Ebré**, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et River Flyer (River Majesty USA), 68 k, Suc. Goulven Berthouloux (*S Colas*), Y Gourraud (s) 1
- El'ban**, h, b, 3 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paloma De Saisy (Network GER), 66 k, Mme Patrick Papot (*J Charron*), PH Peltier 2
- Nom De Famille**, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et New Saga (Sagamix), 66 k, Sydney Vidal (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) 3
- Touz Day**, h, b, 3 ans, par Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr (Saint Cyrien), 66 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou 4
- Xylaphone**, h, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Xanadu Bliss (Xaar GB), 66 k, Henri de Pracomtal (*A Lecordier*), D Windrif 5
- Lilou D'Amour**, h, 3 ans, 66 k, P Bonnan (*C Smeulders*), B Duchemin (s) 6
- Ballicod**, h, 3 ans, 66 k, Y Fouin (s) (*M Lefebvre*), Y Fouin (s) 7
- Avre De La Viliere**, h, 3 ans, 66 k, WB Connors (*C Lefebvre*), A Lacombe 8
- Relkadam**, h, 3 ans, 66 k (67 k), C Stedman (*J Plouganou*), G Chérel tbé

9 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 386 €

Sans motif : *Ecume Atlantique*.

4 long, 15 long, courte encolure, 10 long, 5 long, 3 long, 10 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Suc. Goulven Berthouloux, Mme Fabienne Perennes, Mlle Celine Berthouloux, Pierre-Yves Berthouloux.
1 980 € Earl Touillon-Moiron.
1 155 € Sydney Vidal.
783 € Philippe Brecheteau.
371 € Haras D'Ecouvès, Henri de Pracomtal.

Temps total : 04'25''58

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Dominique BRESSOU par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre TOUZ DAY n'étant pas conformes.

3789 229 **PRIX MAGICIENNE** 3.500 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, en steeple-chase, une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

- 3651 Eyes Of Indian**, h, bb, 3 ans, (AQ), par Indian Danehill IRE et Nikitta (Video Rock), 72 k (68 k), (20.000), Jeremie Bossert (*P Dibatista*), G Macaire (s) 1
- 3609 4 Esmeria Bellevue**, f, bf, 3 ans, par Konig Turf GER et Sister Du Berlais (Turgeon USA), 69 k (65 k), (18.000), Jean-Pierre Bichon (*A Ruiz Gonzalez*), J Ortet (s) 2
- 3690 3 Lily Enki**, f, b, 3 ans, par Buck's Boum et Holly Girl (IRE) (Testa Rossa AUS), 68 k (64 k), (16.000), Philippe Leblanc (*T Blainville*), P Leblanc 3
- 3715 4 Lola Drop**, f, gr, 3 ans, par Kendargent et Lina Drop (Tremolino USA), 66 k (62 k), (12.000), Guy Pariente (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 4
- 3651 2 Rubychop**, h, b, 3 ans, par Captain Chop et Red Ballerina (IRE) (Hawk Wing USA), 68 k (64 k), (12.000), Alain Chopard (*A Estrabol*), F Nicole 5
- 3730 Estrella De Oro**, f, 3 ans, 69 k (65 k), (18.000), Mlle V Devaux (*B Porier*), S Dehez (s) 6
- 3704 3 Espiegle De Sivola**, h, 3 ans, 71 k (67 k), (18.000), V Le Roy (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) tbé

7 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 355 €

Eng. sup. : *Rubychop*

3/4 long, 15 long, courte tête, 6 long, 20 long.

12 000 € - 6 000 € - 3 500 € - 2 375 € - 1 125 €

Primes aux éleveurs :

1 800 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
900 € Jean-Pierre Bichon.
525 € Esteve Rouchvarger, Mme Christelle Rouchvarger, Enzo Rouchvarger, Killian Rouchvarger.
356 € Guy Pariente Holding.
168 € Alain Chopard.

Esmeria Bellevue, réclamée 19.000,00 € par son propriétaire.

Eyes Of Indian, réclamé 23.220,00 € par TENUTA DEI PRINCIPI.

Temps total : 04'36''40

3790 10224 **PRIX PRIDE OF KILDARE** 3.600 m
(Haies)
Peloton B

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

- Espion Du Chenet**, h, al, 3 ans, par Sunday Break JPN et Reine Irlandaise (Lost World (IRE)), 66 k, Nicholas Teehan (*A de Chitray*), M Palussiere 1
- Valcroix**, h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Polka Valtat (Dom Alco), 66 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2
- Earth Day**, h, b, 3 ans, (AQ), par My Risk et Sirani (Kapgarde), 66 k, Mme Geraldine Reille-Villedey (*M Regairaz*), Butel & Beaunez (s) 3
- Tyzeff**, h, af, 3 ans, par Fuisse et Helguera (Hamas IRE), 66 k, Patrice Goulard (*C Lefebvre*), GAB Leenders 4
- Tarmiking**, h, al, 3 ans, par Army King et Tamsna (Smadoun), 66 k, Fouin (s) (*L Phillipperon*), Y Fouin (s) 5
- Eole D'Un Regard**, h, 3 ans, 66 k (68 k), F Amar (*J Reveley*), D Cottin (s) 6
- Gold And Fire**, h, 3 ans, 66 k, G Augustin (*B Meme*), Y Fouin (s) 7
- News At Ten**, h, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (*C Ward*), JP Gallorini (s) 8
- Petit Guerrier IRE**, h, 3 ans, 66 k, Comte R Von Norman (*D Ubeda*), D Cottin (s) 9
- Hannou Pol Avenue**, h, 3 ans, 66 k, W Menuet (s) (*O Jouin*), W Menuet (s) 10

10 partants ; 10 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2,5 long, courte encolure, 1/2 long, 1 long, 1 long, 1/2 long, 3,5 long, 5 long, 15 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Haras du Chenet.
1 980 € Jean-Charles Pallot, Jean-Michel Duperré.
1 155 € Mlle Katherine Aalen.
783 € Bernard Le Roux, Patrice Goulard.
371 € Yvan Molliere.

Temps total : 04'30''61

Le jockey Jonathan PLOUGANOU s'étant accidenté dans le Prix Magicienne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EOLE D'UN REGARD par le jockey James REVELEY.

3791 231 **PRIX LANISTE** 4.300 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000 cette année ; les 6 ans, n'ayant pas reçu, cette année, 8.000 en steeple-chase (victoires et places) à Auteuil. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

- 3728 Cafertiti**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Fairly Ransom (USA) et Ofertiti (Art Bleu GB), 69 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 1
- 3607 Callia D'Oudairies**, f, b, 5 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau (Network GER), 69 k, Comte Michel de Gigou (*K Dubourg*), G Macaire (s) 2
- 3224 4 Crack Math**, h, al, 5 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses (Burlington), 72 k, ♂, Mme Pascale Bouteyre-Boyer (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 3
- 3661 1 Bob De La Cheneau**, h, al, 6 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Patka (Hawker's News IRE), 70 k (68 k), Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 4
- 3645 1 Ble En Herbe**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Kundera (Kadalko), 71 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), E Vagne (s) 5
- 3653 1 Coniac**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mme N Terriere (*T Chevillard*), F Nicole 6
- 3134 3 Coup Double**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Haras de Saint-Voir (*T Beaurain*), N de Lageneste arr
- 3707 Croc En Jambe**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, ♂, D Josset (*O Jouin*), E Leray (s) tbé

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 687 €

3/4 long, 1 long, 9 long, 4 long, tête.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Suc. Paule Ouvry.

1 980 € Comte Michel de Gigou, Guillaume Macaire.

1 155 € Mme Pascale Bouteyre-Boyer.

783 € Roger Barnaud.

371 € Gabriel Vagne, Patrice Vagne.

Temps total : 05'37"52

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Alain de CHITRAY et Régis SCHMIDLIN en leurs explications, leur ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant leur bras au-dessus de la ligne des épaules.

3792 228 PRIX VIVIENNE **3.600 m**
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

3682 4 Belle Madrik, f, b, 6 ans, par Simplex et Galanthe (Mansonnien), 66 k (61^{1/2} k), (9.000), Ecurie Centrale (*Mlle M Daubry-Barbier*), FM Cottin (s) 1

3682 2 Carminor, h, gr, 5 ans, par Konig Turf GER et Carmenne (Mad Tax USA), 69 k (65 k), (11.000), Patrick Chevillard (*Y Kondoki*), P Chevillard 2

3629 4 Salam Bombay, h, b, 8 ans, par Sulamani (IRE) et Same To You (Mujtahid USA), 73 k (69 k), (15.000), ♂, Gerard Samama (*B Hubert*), J Boisnard (s) 3

3634 News Reel, h, b, 7 ans, par Vespone IRE et New Destiny (Highest Honor), 73 k (69 k), (19.000), ♂, Simon Munir (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 4

2408 Moonlight Blue, h, bf, 7 ans, par Walk In The Park IRE et Soria IRE (Persian Bold IRE), 69 k (65 k), (11.000), Gerard Bouffanais (*C Sagot*), A Sagot 5

3682 April Sunday, h, 6 ans, 68 k (64 k), (9.000), JC Bertin (*FL Masse*), JC Bertin 6

3682 Chelem Le Dun, h, 5 ans, 69 k (65 k), (11.000), ♂, C Languedoc (*C Smeulders*), B Duchemin (s) arr

Fricadelle, f, 5 ans, 68 k (64 k), (13.000), Ecurie Pigoni M&m (*A Seigneul*), Y Gourraud (s) arr

3682 La Fougasse, f, 9 ans, 67 k (63 k), (11.000), R Kleparski (*S Bigot*), R Kleparski arr

Matsliah, f, 5 ans, 66 k (66^{1/2} k), (9.000), Mme F Nahon (*S Colas*), B Duchemin (s) arr

10 partants ; 26 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 264 €

Tombé haie d'essai : *Joffretou*.

2,5 long, 3,5 long, 4 long, 3 long, 30 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Emmanuel-Julien Leclerc, Francois-Marie Cottin.

828 € Jean-Pierre Claudic, Mme Valerie Claudic.

483 € Gerard Samama.

327 € Suc. Sylvia Wildenstein.

155 € Mme Magali Guibert-Mongellas.

Belle Madrik, réclamée 9.777,00 € par Mme BRIGITTE RE-SCANDELLA.

Carminor, réclamé 11.000,00 € par GUY BRUNEAU.

Temps total : 04'14"97

3793 230 PRIX JULIEN DECRION **3.500 m**
(Steeple-Chase. - Handicap)

58 000 € (27 840, 13 920, 8 120, 5 510, 2 610)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

La référence applicable dans ce handicap se situera entre + 10 + 12 La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : +11.

3633 1 Demi Sang, h, b, 4 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Morvanelle (Video Rock), 70 k, Franck Deliberos (*D Gallon*), F Nicolle 1

3673 3 Diyala Junior, f, b, 4 ans, (AQ), par Laveron GB et Diyala III (Quart De Vin), 65 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 2

3588 5 Athos Du Mathan, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Thisbee Du Mathan (Turgeon USA), 70 k, Arnaud Chaille-Chaille (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 3

3633 3 Diligent, h, bb, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Rapide (Assessor IRE), 69 k, Mme Patrick Papot (*RL O'Brien*), G Macaire (s) 4

3666 4 Futbolisto, h, gr, 4 ans, par Blue Bresil et Faraude (Take Risks), 70 k, Jacques Seror (*J Ricou*), M Seror 5

3229 5 Dartagnan Le Dun, h, 4 ans, 65 k, F Ouvry (s) (*S Cossart*), JP Gallorini (s) 6

3229 Aventi, h, 4 ans, 64 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 7

3059 Derby Des Pictons, h, 4 ans, 66 k, Scea Marais des Pictons (*B Claudic*), O Sauvaget 8

3735 Vitel Menthe, h, 4 ans, 65 k, C Machado (*M Delmares*), FM Cottin (s) 9

3665 Klasel De Kerbarh, f, 4 ans, 68 k, ♂, M Lamour (*L Phillipperon*), Y Fouin (s) 10

10 partants ; 41 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 102 €

4 long, courte tête, 1,5 long, 5,5 long, 4 long, 5 long, 1 long, 30 long, 2 long. 27 840 € - 13 920 € - 8 120 € - 5 510 € - 2 610 €

Primes aux éleveurs :

4 176 € Herve D' Armaille.

2 088 € Mme Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

1 218 € Jean-Marie Baradeau.

826 € Michel Parreau-Delhote.

391 € Jacques Seror.

Temps total : 04'25"64

Le jockey Jonathan PLOUGANOU s'étant accidenté dans le Prix Magicienne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche KLASSEL DE KERBARH par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

3794 225 PRIX DE NANTES **3.500 m**
(Haies. - Femelles)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

3635 2 Marlonne, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Loulane (Commands AUS), 68 k, Mme Joseph Shalam (*A Acker*), M Rolland (s) 1

3635 4 Raffles Sun, f, gr, 3 ans, par Poliglote (GB) et Gray Steam (Turgeon USA), 66 k, Simon Munir (*M Regairaz*), D Bressou 2

3635 5 Ava GER, f, b, 3 ans, par Kamsin IRE et Anabasis GER (High Chaparral IRE), 66 k (67 k), Mme Michaela Faust (*L Phillipperon*), D Cottin (s) 3

3635 3 Eludy, f, b, 3 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Idy (Quart De Vin), 67 k, Jacques Detre (*T Chevillard*), F Nicolle 4

Elle Est Sacree, f, bf, 3 ans, (AQ), par Network GER et Aventure Sacree (Lavirco GER), 66 k, Ecurie Magnien (*C Lefebvre*), GAB Leenders 5

Estrella Cael, f, 3 ans, (AQ), 66 k (64 k), P Leblanc (*T Blairville*), P Leblanc 6

2956 1 Melodie D'Ainay, f, 3 ans, 67 k, S Milaveau (*F de Giles*), E Clayeux (s) 7

3659 1 En Acceleree, f, 3 ans, 67 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), N de Lageneste 8

2953 5 Terrine Du Chef, f, 3 ans, 66 k, D Bernier (*A Desvaux*), D Bernier arr

9 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 782 €

Certif. vétérinaire : *Elusive Esqua*.

1 long 1/4, 3/4 long, 20 long, 3 long, 4 long, 2 long, courte encolure.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Mme Joseph Shalam.

1 728 € Simon Munir, Mme Anna Bromley.

1 008 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.

684 € Thierry Cypres.

324 € Charles Magnien.

Temps total : 04'13"90

Le jockey Jonathan PLOUGANOU s'étant accidenté dans le Prix Magicienne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche AVA (GER) par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

3795 227 PRIX GRANDLIEU **3.900 m**
(Haies)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous chevaux de 5 ans. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000 cette année et par 16.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

Snow Leopardess GB, f, gr, 5 ans, par Martaline GB et Queen Soraya GB (Persian Bold IRE), 68 k, Mme O. Fox-Pitt (*J Reveley*), C Longsdon 1

3674 1 Corzones, h, b, 5 ans, (AQ), par Nidor et Celine Mon Coeur GER (Sanglamoire USA), 73 k (71 k), Gerald Laroche (*Mlle N Desoutter*), FM Cottin (s) 2

2337 5 Canitie, f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita (Dom Alco), 65 k, Denuault (s) (*A Poirier*), G Denuault (s) 3

Class Conti, h, b, 5 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Gazelle Lulu (Altayan IRE), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (S Cossart), D Sourdeau de Beauregard (s) 4

3726 Limnoska, f, al, 5 ans, par Limnos JPN et Polynikova (Polish Summer GB), 66 k, Mme Caroline de la Soudiere-Niault (T Beaurain), Mme C de la Soudiere-Niault 5

3100 Martinstar, h, 5 ans, 69 k, Mme M Bryant (M Regairaz), D Bressou 6

3682 Youmie, h, 5 ans, 67 k (65 k), JC Bertin (FL Masse), JC Bertin arr
Conecticut, h, 5 ans, 67 k, J Zuliani (S Paillard), J Zuliani tbé

8 partants ; 31 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 105 €
 3/4 long, 3 long, 6 long, tête, 15 long.
 24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :
 3 600 € O. Fox Pitt, Mme O. Fox-Pitt, prime non attribuée.
 1 800 € A.m. Paysan, Diego Paysan, Eric Leray.
 1 050 € Jacques Lauriot.
 712 € Patrick Joubert.
 337 € Bertrand Gouin, Mme Caroline de la Soudiere-Niault.

Temps total : 04'36''16
 Le jockey Jonathan PLOUGANOU s'étant accidenté dans le Prix Magicienne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CLASS CONTI par le jockey Simon COSSART.

LYON PARILLY

0712 271 Jeudi 28 septembre 2017

Commissaires de courses : Jean-Louis VALERIE PERRIN - Christian PORTE - Michel CONDAMIN - Jean-Luc ROBERT

3796 4351 PRIX DU MONT BLANC 3.800 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3700 1 Bacplus, h, b, 9 ans, par Bachir IRE et Galetinima (Galetto), 70 k (68 k), Mme Muriel Bietola Lasset (A Teissieux), M Pimbonnet 1

3700 3 Paris Clermont, h, b, 8 ans, par Voix Du Nord et Ania De Clermont (Ungaro GER), 71 k, Marcel Elie Perret (B Gelhay), H Despont 2

3365 1 Vicomte Du Seuil, h, b, 8 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Marie Du Seuil (Video Rock), 68 k (66 k), Mme Marc Boudot (G Malone), E Clayeux (s) 3

3716 Donately Wood, h, b, 7 ans, par Donatello GER et Roberta Wood (FR) (Dancing Spree USA), 68 k, Francois Fiol (D Ubeda), E Vagne (s) 4

3590 Ramssiss GER, h, b, 6 ans, par It's Gino GER et Remina GER (Erminius GER), 70 k (68 k), Charles Maquennehan (T Stromboni), Y Fouin (s) 5

5 partants ; 39 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 522 €
 5,5 long, 3,5 long, 11 long, 9,5 long.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :
 1 512 € Raymond Bietola.
 756 € Georges Trinquet, Raymond Poiron, Hubert Laloi.
 441 € Mme Marc Boudot.
 299 € Yves Maillet, Mlle Valerie Vatel.
 141 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.

Temps total : 04'37''44

3797 4352 PRIX MERCIER 4.100 m (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.
Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
 Référence : +16.

3713 Big Boy, h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Ma Que Bella [Goldmark (USA)], 67 k, ♂, Bourgogne Racing Club (CE Cayeux), C Provot 1

3312 4 Ulys De Vernay, h, gr, 9 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Lucette De Toury (Dom Alco), 70^{1/2} k, Mlle Severine Sourd (B Gelhay), Mlle S Sourd 2

3644 2 Baba Stone, h, b, 8 ans, par Robin Des Pres et Pierre Rouse (Oblat), 66 k, Emmanuel Sayet (MA Mermel), E Sayet 3

3303 3 Cidan, h, bf, 12 ans, par Sassanian USA et Grande Briere (Down The River), 64 k, Bertrand Lavelot (T Stromboni), N Milliere 4

3660 Baron Gueulatis, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 67 k, Gerard Hyvernart (G Boinard), C Ligerot 5

3660 Superburg, h, 5 ans, 71 k, Ecurie des Mouettes (E Chazelle), Mme J Laurent-Joye 6

3661 Saint Path, h, 6 ans, 71 k, Haras de Saint-Voir (P Lucas), N de Lageneste 7

3631 4 Another Star, h, 7 ans, 72 k, Mme D Chabrier (M Camus), A Boisbrunet (s) tbé

8 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 763 €
 Eng. sup. : Superburg
 1 long 1/4, 4,5 long, 8,5 long, 2,5 long, 15 long, loin.
 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :
 1 656 € Daniel Blanchard.
 828 € Mlle Amelie Chauvot, Jean-Paul Lappe.
 483 € Emmanuel Sayet.
 327 € Pascal Mahe.
 155 € Centre D'Elevage Gueulatis, Mlle Amelie Chauvot.

Temps total : 05'09''16
 A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Giovanni BOINARD (BARON GUELATIS), arrivé 5ème et Paul LUCAS (SAINT PATH), arrivé 7ème, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une amende de 75 euros pour avoir été à l'origine de la gêne subie par Giovanni BOINARD à l'entrée du tournant après le saut de la rivière, à un tour de l'arrivée, cet incident n'ayant toutefois pas empêché ce dernier d'obtenir une meilleure allocation.

3798 4349 PRIX DE LAMORLAYE 3.400 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 11.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 35.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3699 2 Super Sage, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Super Anna (Anabaa USA), 68 k (66 k), Ecurie des Mouettes (K Herzog), S Culin 1

3078 2 Sol Blade, h, b, 3 ans, par Solon GER et Amen GER (Dashing Blade GB), 68 k, Gold And Blue Ltd (D Ubeda), Mlle I Gallorini 2

3711 5 Sous Le Soleil USA, f, b, 3 ans, par Tizway USA et Que Belle CAN (Seattle Dancer USA), 68 k, Mme Vanessa Coirre (B Gelhay), S Culin 3

2916 Quaker, h, b, 3 ans, par Irish Wells et Quenta Des Bordes (Bateau Rouge IRE), 69 k, Jean-Pierre-Joseph Dubois (E Chazelle), JPJ Dubois 4

3699 Perseverance, m, b, 3 ans, par Montmartre et Delys (Kingsalsa USA), 67 k (65 k), Alain Maubert (G Boinard), S Culin 5

2916 Edenium, h, 3 ans, (AQ), 69 k (67 k), Butel & Beaunez (s) 6

3711 Kapsize, h, 3 ans, 67 k, ♂, C Donlon (M Camus), A Boisbrunet (s) 7

3635 Estrellas, f, 3 ans, 65 k (66 k), Mme M Bryant (A de Chitray), Y Fouin (s) 8

8 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 890 €
 Eng. sup. : Quaker
 4,5 long, 5,5 long, 11 long, 4,5 long, 5,5 long, 1/2 long 3/4, 30 long.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :
 1 512 € Dream With Me Stable Inc.
 756 € Suc. Jean-Louis Lucas.
 441 € Malibu Farm Llc, prime non attribuée.
 299 € Francois-Marie Cottin.
 141 € Alain Maubert.

Temps total : 04'13''87
 Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Alain MAUBERT par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

3799 4350 PRIX DES MONTS DU LIVRADOIS 3.800 m (Haies - Handicap de catégorie)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.
 Référence : +16.

2512 5 Peace Of Burg, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Peace Fonc (Zafonic USA), 70 k, Ecurie des Mouettes (E Chazelle), Mme J Laurent-Joye 1

3640 2 Grandgarde, h, bf, 4 ans, par Al Namix et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 69 k, Ecurie Maulepaire (O Jouin), L Viel (s) 2

3734	5	Kovablue , h, al, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Anashkova (IRE) (Langfuhr CAN), 69 k, Mme Caroline Namuroy (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	3
3720	2	Diteou , f, b, 4 ans, par Buck's Boum et Al Gane (Dom Alco), 68 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (<i>THO Gillet</i>), E Clayeux (s)	4
3726		Back To Bresil , f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Miss Recif (IRE) (Exit To Nowhere USA), 69 k, Jose Bruneau de la Salle (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s)	5
3060	4	Gonzalo (GB) , h, 4 ans, 70 k, JP Bonardel (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	6
3669		Le Meteque , h, 4 ans, 69 k, C Machado (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	arr

7 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 382 €
Eng. sup. : *Peace Of Burg*
2,5 long, 5,5 long, 4,5 long, 2,5 long, 2,5 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Ecurie D.
756 € Ecurie Maulepaire.
441 € Eddy Eyrygnoux, Guy Bidorini.
299 € Emmanuel Clayeux, Jacky Rauch.
141 € Jean-Louis Pariente.

Temps total : 04'52''62
A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Régis SCHMIDLIN en ses explications sur le comportement du hongre LE METEQUE arrêté avant la dernière haie.
L'intéressé a indiqué que le hongre LE METEQUE a mal sauté durant le parcours, et, que n'ayant pas les ressources suffisantes il avait jugé préférable de cesser de le solliciter et de l'arrêter.
Les Commissaires ont enregistré ces explications.

VICHY

0720 272 Vendredi 29 septembre 2017

Commissaires de courses : Christian MAILLARD - Jean GREGORIS
- Pascal PIGNOT - Eric PALLUAT de BESSET

3800	4358	PRIX RENE COUETIL (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.300 m
------	------	---	---------

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 6 ans n'ayant pas, reçu 11.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3713	4	C'Artist Maulde , h, bf, 5 ans, (AQ), par Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux (Murmure), 74 k, ♂, Alain Dolley (<i>J Plouganou</i>), A Boisbrunet (s)	1
3627	1	Moon Wells , f, b, 5 ans, par Irish Wells et Lavirca Rouge (Lavirco GER), 72 k, Ecurie des Dunes (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	2
3713	1	Corentin Collonges , h, b, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges (Trebroke), 70 k, Hubert Despont (<i>P Lucas</i>), H Despont	3
3713	5	Belle Des Boulats , f, al, 6 ans, (AQ), par Dom Alco et Elisa De Mai (Video Rock), 66 k, Mlle Severine Sourd (<i>B Gelhay</i>), Mlle S Sourd	4
3088	1	Broad Peak , h, gr, 5 ans, par Kaldounevees et Breakthrough (Dark Moondancer GB), 71 k, Come Ligerot (<i>D Ulinski</i>), C Ligerot	5
3494		Coude A Coude , f, 5 ans, (AQ), 64 k, P Journiac (<i>O Jouin</i>), P Journiac	arr

6 partants ; 16 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 161 €
8,5 long, encolure, 1 long, loin.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Scea de Maulde.
756 € Xavier Leredde, Mme Valerie Boix-Vives, Daniel Desforges.
441 € Gaec Delorme Freres.
299 € Jean Brest, Mme Claire Brest.
141 € Jean Mangin.

Temps total : 06'01''40
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Benjamin GELHAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups - 2ème infraction).

3801	4359	PRIX HUBERT NOUVELLET (Steeple-Chase-Cross-Country)	5.000 m
------	------	---	---------

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, été classés 1er ou 2ème d'un steeple-chase d'une dotation totale de 21.000 €. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3714	4	But En Blanc , h, al, 6 ans, par Coastal Path GB et Line Lawyer (Sky Lawyer), 71 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Plouganou</i>), A Boisbrunet (s)	1
3626		Avant Garde , f, gr, 7 ans, par Kapgarde et Royalcy De Vindecy (Saint Cyrien), 69 k, Mme Jacques Cypres (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	2
		Art Majeur , h, b, 7 ans, (AQ), par Panoramic GB et Magenta (Cadoudal), 72 k, Jacques Detre (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	3
		Venus De Thaix , f, al, 8 ans, (AQ), par Network GER et Etoile De Thaix (Lute Antique), 66 k, Clayeux (s) (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	4
3714		As De Marcigny , h, b, 7 ans, (AQ), par Epalo GER et Perle De Marcigny (Bulington), 73 k, Christian Porte (<i>B Gelhay</i>), C Ligerot	5
3663	4	Stardream , h, 7 ans, 69 k (67 k), HP Sorg (<i>T Vodrazka</i>), H Despont	6
3663	2	Valet De Ciergues , h, 8 ans, (AQ), 70 k, H Despont (<i>P Lucas</i>), H Despont	7
3714	5	Baratin De Sivola , h, 6 ans, 71 k, H Despont (<i>S Colas</i>), H Despont	8
3663	1	Revue De Presse , f, 12 ans, (SF), 72 k, Mme P Chemin (<i>S Paillard</i>), Chemin & Herpin (s)	9
3623	3	Lou King , h, 8 ans, 72 k, ♂, Mlle M Chiampo (<i>K Guignon</i>), Mlle M Chiampo	10

10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 247 €
encolure, 11 long, 10 long, 3,5 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Philippe Thiriet, Haras de Saint-Voir.
756 € Jacques Cypres.
441 € Michel Parreau-Delhote.
299 € Michel Bourgneuf.
141 € Mme Daniele Paulhac.

Temps total : 06'52''30
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Steven COLAS, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au dessus de la ligne des épaules.
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Hubert DESPONT par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre VALET DE CIERGUES n'étant pas conformes.

3802	4353	PRIX D'HURIEL (Haies)	3.300 m
------	------	---------------------------------	---------

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses de haies, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

		Eh Georges , h, b, 3 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Lady De Vesvre (Sassanian USA), 67 k, Georges-Jean Pelot (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	1
3638		Blue Indian , h, al, 3 ans, par Red Rocks IRE et La Barrique IRE (Indian Ridge IRE), 67 k, Tony Castanheira (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	2
3654	5	Be Safe , h, al, 3 ans, par No Risk At All et Romance Turgot (Bateau Rouge IRE), 67 k (65 k), Pegasus Farms Ltd (<i>K Herzog</i>), S Culin	3
3677	5	Primeiradama , f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Shadline [Septieme Ciel (USA)], 67 k, Scea Hamel Stud (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	4
		Cadesco , h, b, 3 ans, par Maresca Sorrento et Cadeau De Shuil IRE (Presenting GB), 67 k, Douglas Mcmillan (<i>W Denuault</i>), E&G Leenders (s)	5
3699		Lyon Clermont , h, 3 ans, 67 k, B Criqui (<i>B Gelhay</i>), H Despont	6
		First Daum , h, 3 ans, 67 k (66 k), E Clayeux (s) (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	7
3719	4	Serial , h, 3 ans, 68 k, Mme P Papot (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	arr
		Estelle , f, 3 ans, 65 k, Mme J Cypres (<i>THO Gillet</i>), E Clayeux (s)	arr
3711		Coverina , f, 3 ans, 65 k (61 k), L Bouloires (<i>Mlle C Picard</i>), L Bouloires	tbé
		Gentiane De L'Aube , f, 3 ans, 65 k (63 k), M Houta (<i>C Sagot</i>), JP Bernhardt (s)	tbé

11 partants ; 60 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 932 €
3/4 long, 5,5 long, 5,5 long, 12 long, encolure, 14 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Georges-Jean Pelot, Jean Brest, Sebastien Pelot.
756 € Mario Serafino.
441 € Michael Bauduin, Bernard Camp, S.a.r.l. Haras de la Verrerie.
299 € Pierre Goral, Haras du Hogueuet.
141 € Douglas Mcmillan.

Temps total : 03'59''66

Le jockey Paul LUCAS ne se sentant pas suffisamment bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LYON CLERMONT par le jockey Benjamin GELHAY.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey James REVELEY sur la performance du hongre SERIAL (arrêté).

Le jockey a déclaré que le hongre, après avoir commis plusieurs fautes, s'était retrouvé sans ressources pour aborder la ligne d'arrivée.

3803 4354 **PRIX DU SYNDICAT D'ELEVAGE DE LA NIEVRE** 3.500 m
(Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Perlefine, f, b, 3 ans, par Voix Du Nord et Perle Sainte (Saint Des Saints), 66 k, Comte Antoine-Audoine Maggjar (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1

3699 Turbolina, f, b, 3 ans, par Turgeon USA et Spring Gold [Poliglote (GB)], 66 k (65 k), Pegasus Farms Ltd (*K Herzog*), S Culin 2

Etincelle Bleue, f, b, 3 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Samarkand Bleue (Sleeping Car), 66 k, Jean Hardy (*C Lefebvre*), GAB Leenders 3

3643 Black Luna, f, bf, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE) (Entrepreneur GB), 70 k, Ecurie Willy Sebag (*J Reveley*), G Macaire (s) 4

Muthala, f, al, 3 ans, par Muhtathir GB et Ligga [Poliglote (GB)], 66 k, Ecurie Patrick Joubert (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 5

3595 Edalka De Kerser, f, 3 ans, 70 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s) 6

3677 Etincelle D'Ainay, f, 3 ans, 66 k, S Milaveau (*G Malone*), E Clayeux (s) 7

3659 Stamina Venture, f, 3 ans, 70 k, E Vagne (s) (*D Ubeda*), E Vagne (s) 8

Elleland, f, 3 ans, (AQ), 66 k, T Cypres (*H Lucas*), E&G Leenders (s) arr

Eden Of The Valley, f, 3 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mlle A Lebon (*J Geuns*), C Dondi arr

10 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 917 €

Eng. sup. : *Stamina Venture*

Sans motif : *Eleonore Rigby*.

encolure, 6,5 long, encolure, 2,5 long, courte tête, 2,5 long, 11 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoine Maggjar.

756 € Gaetan Gilles.

441 € Jean Hardy, David Robert.

299 € Jean-François Gribomont.

141 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total : 04'26''37

3804 4355 **PRIX MAURICE DE DAMPIERRE** 3.500 m
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3718 Chateaudemal maison USA, h, b, 4 ans, par War Front (USA) et Tustarta USA (Tremolino USA), 74 k (70 k), (11.000), Pegasus Farms Ltd (*K Herzog*), S Culin 1

3718 Dors Dine, f, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 68 k (64 k), (11.000), Mlle Catherine Bigot (*M Farcinade*), B Beaunez 2

3703 Rolibie De Vindecy, f, b, 4 ans, par Rolli Abi et Etoile De Vindecy (Saint Cyrien), 70 k (66 k), (13.000), Ecurie Couderc (*G Malone*), E Clayeux (s) 3

3393 Miesque Speed, f, b, 4 ans, par Miesque's Son USA et Speedy Blue (Vertical Speed), 70 k (66 k), (13.000), Vincent Le Roy (*M Gorieu*), GAB Leenders 4

3494 Diego Des Ongrais, h, b, 4 ans, par Ungaro GER et Sara Des Ongrais (Sarhoob USA), 74 k (70 k), (13.000), Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 5

3718 Go To First, h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), A Coe (*J Claudic*), M Rolland (s) 6

3718 Pasifae, f, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), Mlle A Lebon (*J Geuns*), C Dondi 7

3718 Miss Del'rais, f, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), XL Le Stang (*E Metivier*), XL Le Stang 8

3055 Sindarbueno, h, 4 ans, 72 k (68 k), (13.000), J Seror (*C Smeulders*), M Seror arr

Golden Harvest, m, 4 ans, 70 k (66 k), (11.000), HP Sorg (*T Vodrazka*), H Despont arr

3718 Heroforhell IRE, f, 4 ans, 66 k, (9.000), Mlle S Sourd (*B Gelhay*), Mlle S Sourd arr

11 partants ; 28 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 297 €

3,5 long, 12 long, 1 long 1/4, tête, 14 long, 1 long 1/4, 1,5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Edward A. Cox Jr, prime non attribuée.

648 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.

378 € Mme Annie Grue.

256 € Pierre Tomasi, René Eleouet.

121 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.

Dors Dine, réclamée 12.299,00 € par son propriétaire.

Chateaudemal maison USA, réclamé 14.777,00 € par LAGENESTE (S).

Temps total : 04'25''95

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Sébastien CULIN par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre CHATEAUDEMALMAISON n'étant pas conformes.

3805 4356 **PRIX DE COMPIEGNE** 3.500 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en course de haies, ni reçu 10.000 (victoires et places) ni reçu une allocation en steeple-chase. **Poids : 67 k.** surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3361 Diamant Brut, h, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Quistis (Network GER), 70 k, Matthieu Hamon (*J Charron*), PH Peltier 1

3440 Doncesar De Pretot, h, gf, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Kobilá (Dom Alco), 70 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) 2

Djin Conti, h, b, 4 ans, (AQ), par Lucarno USA et Regina Conti (Lavirco GER), 67 k (68 k), Ecurie Patrick Joubert (*J Plouganou*), A Boisbrunet (s) 3

3636 Dorelko Des Obeaux, h, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Kore Des Obeaux (Saint Cyrien), 69 k, Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder 4

3658 Destin Sacre, h, bb, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Legende Sacree (Hawker's News IRE), 67 k (65 k), Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 5

3440 Dotation, f, 4 ans, (AQ), 67 k, D Chachignon (*D Ubeda*), E Vagne (s) 6

3724 Dandy Du Seuil, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), M M Boudot (*C Smeulders*), M Seror 7

Deriganou, h, 4 ans, (AQ), 67 k, M Marchal (*W Denuault*), E&G Leenders (s) 8

Deesse De Ciergues, f, 4 ans, (AQ), 65 k, C Ligerot (*B Gelhay*), C Ligerot 9

2840 Douchka Dengilbert, f, 4 ans, (AQ), 65 k, P Deshayes (*THO Gillet*), E Clayeux (s) arr

3636 Don Axxo, h, 4 ans, (AQ), 68 k, G Taupin (s) (*A Desvaux*), G Taupin (s) tbé

2458 Du Reve, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), JY Artu (s) (*S Bigot*), JY Artu (s) tbé

12 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 466 €

Eng. sup. : *Dotation*

1/2 long, 6,5 long, 1,5 long, 2,5 long, 4,5 long, 3,5 long, 10 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Herve D' Armaille.

756 € Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin, Mlle Elodie Chemin, Mlle Justine Chemin.

441 € Patrick Joubert.

299 € Mme Nicolas Devilder, Mme Laure Rebuffe.

141 € Mme Claudine Winkel.

Temps total : 04'27''58

3806 4357 **PRIX DE CAGNES SUR MER** 3.700 m
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 9.000, 10.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3716 Rawai, h, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Passion Play (Port Lyautey), 70 k (66 k), (10.000), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 1

Anoushka Swan, f, al, 6 ans, par Astronome Royal USA et Swanson USA (Diesis GB), 70 k (66 k), (11.000), Fouin (s) (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 2

3698 2 **Alex Mome**, h, b, 7 ans, (AQ), par Network GER et Lamoune (Smadoun), 70 k (66 k), (10.000), Jerome Lepage (*E Metivier*), J Lepage

3716 4 **Urgent De Forme**, h, b, 9 ans, par Assessor IRE et Bea De Forme (Sleeping Car), 70 k (66 k), (10.000), Emmanuel Sayet (*G Malone*), E Sayet

Bijou Plage, f, af, 7 ans, par Martaline GB et Onciale (Ultimately Lucky IRE), 66 k (62 k), (9.000), Mme Jean-Pierre Roussel (*G Boughaita*), Y Fouin (s)

3716 5 **Aristoloche**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, (9.000), F Rimaud (*D Ulinski*), E Vagne (s)

Son Of Starlett, h, 8 ans, 70 k (66 k), (10.000), P Chenu (*C Sagot*), D Chenu

3493 **Molly Marie GER**, f, 5 ans, 68 k (64 k), (10.000), Mme B Holubova (*L Sloup*), J Albrecht

8 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 401 €
Eng. sup. : *Alex Mome*
5,5 long, 1,5 long, 7,5 long, 3/4 long, 3,5 long, 3,5 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Eric de Kerpezdron.
648 € Mme Genevieve Neveux.
378 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
256 € Patrice Metenier.
121 € Francois Dufaut, Suc. Diego Roussel.

Temps total : 04'49"40

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Jean-Pierre ROUSSEL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

LE TOUQUET

0808 273

Samedi 30 septembre 2017

Commissaires de courses : Gérald SAUQUE - Laurent BEUVIN - François KOHN

3807 4360 **PRIX ATOL** (Haies) **3.500 m**

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Pyramid Burg, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA (Broad Brush USA), 67 k (65 k), Marc Lefevre (*M Farcinade*), P Adda (s)

3594 3 **Cannes Boy**, h, al, 3 ans, par Diamond Boy et Act Of Honor (Alhaarth IRE), 69 k, ♂, Alain Baudequin (*T Cousseau*), D Windrif

3659 **Fubrava**, f, al, 3 ans, par Fuisse et Brava (True Brave USA), 66 k, Gheorghe Codre (*E Chazelle*), L Baudron (s)

Epi Sacre, h, b, 3 ans, (AQ), par Secret Singer et Sacree (Dom Alco), 67 k (63 k), Ecurie Centrale (*Mlle M Daubry-Barbier*), FM Cottin (s)

3446 **Thiago Des Dunes**, h, b, 3 ans, par Al Namix et Crystal Spark [Northern Crystal (GB)], 67 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s)

Khight Rock Bey, h, 3 ans, 67 k (65 k), Mme P Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

Evron, h, 3 ans, (AQ), 67 k (65 k), Ecurie Centrale (*F Leroy*), FM Cottin (s)

3719 **Just The Way**, h, 3 ans, 67 k (65 k), L Postic (*M Lefebvre*), L Postic

Grumari, h, 3 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s)

9 partants ; 53 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 693 €

Certif. vétérinaire : *Egerie Des Dunes*.

1,5 long, 10 long, tête, 15 long, 15 long, 8 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Dream With Me Stable Inc.

648 € Alain Baudequin, Mme Alain Baudequin, Mme Sandrine Burgniard.

378 € Gheorghe Codre.

256 € Patrice Vagne.

121 € Ecurie des Dunes.

Temps total : 04'38"09

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Erwan CHAZELLE en ses explications montant la pouliche FUBRAVA, lui ont adressé une observation pour ne pas avoir sollicité la pouliche, jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

3808 4361 **PRIX DU CREDIT AGRICOLE** (Haies) **3.500 m**

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2432 **Longuivy De La Mer**, h, al, 4 ans, par Martaline GB et Millessima [Bering (GB)], 69 k, Mme Magalen Bryant (*A Gasnier*), P Quinton (s)

3499 **Dino Des Ongrais**, h, gr, 4 ans, par Pistolero (IRE) et Lola Des Ongrais (Myrakalu), 68 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)

2365 **Mchoumah**, f, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Faitiche D'Aubry (Le Nain Jaune), 65 k (63 k), Patrick Fellous (*N Gauffenic*), D Windrif

3656 **Miss Flicka**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Miss Cybelle (Maresca Sorrento), 65 k (65 1/2 k), Malick Droueche (*E Chazelle*), Butel & Beaunez (s)

3656 5 **Gelif**, h, gr, 4 ans, par Lauro GER et Gelive [Nombre Premier (GB)], 67 k (65 k), Christophe Brun (*M Farcinade*), Mlle ML Mortier

3735 3 **Kidcat**, h, 4 ans, 69 k, Mlle C Bisson (*A Lecordier*), Butel & Beaunez (s)

Don Quichott, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mme P Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

3686 5 **Regaxos**, h, 4 ans, 69 k (67 k), ♂, Ecurie Etoile N.v. (*V Bernard*), J Planque

Volcancito SWI, h, 4 ans, 67 k (65 k), X Kepa (*F Leroy*), FM Cottin (s)

Brezilos, h, 4 ans, 67 k (65 k), P Vitek (*J Hallet*), P Quinton (s)

3245 2 **Disco Des Ongrais**, h, 4 ans, 69 k, Mme P Chemin (*O Jouin*), Chemin & Herpin (s)

3597 **Dark Wood**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, SAM Couvreur (*D Mescam*), SAM Couvreur

Django Rochelais, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s)

Wise Counsel, h, 4 ans, 67 k, DW Hill (*J Duchene*), P Quinton (s)

14 partants ; 53 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 502 €
encolure, 2 long, tête, 5 long, 5 long, 6 long, 2 long, 20 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mme Marie-Therese Mimouni.

648 € Mlle Sloane Trincot, Mlle Cali Trincot, Mlle Malia Menard, Mlle Line Menard.

378 € Joel Degroote.

256 € David Darne, Mme Francoise Darne.

121 € Jean-Pierre Vincent.

Temps total : 04'34"79

3809 4363 **PRIX MAX DE COMM** (Steeple-Chase) **3.400 m**

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3459 2 **Gaspar De Pretot**, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Tekakwhita (Siam USA), 69 k (67 k), ♂, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

3732 2 **Borning Run**, f, b, 4 ans, par Born King JPN et Running Running (Zero Problemo IRE), 66 k (64 k), Ecurie de la Verte Vallée (*V Bernard*), S Foucher

3406 **Caline De Juilley**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 65 k (66 k), Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s)

3404 3 **Dickenek**, h, bf, 4 ans, par Dick Turpin IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 67 k, Mme Patrick Papot (*T Beaurain*), P Quinton (s)

3344 **Defi Des Carres**, h, al, 4 ans, par Sumitas GER et Star Des Carres (Beyssac), 67 k, Jean-Claude Norbert Bignon (*R Bonnet*), G Lassaussaye

3553 4 **Texas Holdem**, h, 4 ans, 68 k (66 k), ♂, Mlle S Delaroche (*T Blainville*), P Leblanc

3636 **Fragant Rosetgrl**, h, 4 ans, 67 k (65 k), P Mulder (*M Farcinade*), Mlle ML Mortier

2400 3 **Coralouma**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Ecurie Le Rossay (*M Lefebvre*), L Postic

8 partants ; 40 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 468 €

5 long, 2,5 long, 15 long, 8 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Pascal Legars, Mathieu Legars, Jean-Francois Coiffier.

648 € Sprl de la Vallée.

378 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.

256 € Mme Benoit Gabeur.

121 € Alain Lemoignie, Mlle Edwige Soreau.

Temps total : 04'59''58

3810 ⁴³⁶⁵ **PRIX LOCA SERVICES** **4.000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, les 5 ans reçu une allocation de 8.000, les 6 ans reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3708 ² **Cooper Des Ongrais**, h, bf, 5 ans, par Crillon et Jolie Note **1**
(Petit Andre), 69 k (67 k), Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*),
Chemin & Herpin (s)

3371 ¹ **Calypso Dumestivel**, h, gr, 5 ans, par Al Namix et Royale **2**
Solitaire (Loup Solitaire USA), 72 k, Ecurie des Dunes
(*J Duchene*), P Quinton (s)

3419 ¹ **Capello De Pretot**, h, ro, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et **3**
Kobila (Dom Alco), 69 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*),
Chemin & Herpin (s)

3716 ¹ **Poonam**, h, b, 6 ans, par Tremolino USA et Pepples Beach **4**
GER (Lomitas GB), 71 k (69 k), ♂, Xavier-Louis Le Stang (*R Le*
Stang), XL Le Stang

2994 ¹ **Carmen Deurie**, f, b, 5 ans, (AQ), par Irish Wells et First Lady **5**
IV (Labus), 65 k, Xavier-Louis Le Stang (*H Tabet*), XL Le Stang

3713 ³ **Batoum Ludois**, h, 6 ans, (AQ), 71 k, P Journiac (*O Jouin*), **arr**
P Journiac

6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 270 €
tête, 4 long, 2,5 long, 20 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Norbert Trincot.
648 € Michel Hallais, Mme Martine Hallais, Nicolas Hallais, Mlle Anne-Sophie Hallais,
378 € Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin, Mlle Elodie Chemin, Mlle Justine
Chemin.

256 € Gestut Park Wiedingen.
121 € Yves de Givry, Daniel Folliot.

Temps total : 05'44''85

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Jordan DUCHENE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jean Stephane LEBRUN en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

3811 ⁴³⁶² **PRIX LE FIREMAN** **4.100 m**
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55k., n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, ni reçu une allocation de 6.000 ni reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2805 ¹ **Beau Frere**, h, b, 6 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Mille **1**
Merci (Turgeon USA), 67 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*),
Chemin & Herpin (s)

Diomedes, h, bf, 8 ans, par Laveron GB et Alfayza GB (Danahill **2**
USA), 71 k, Luc Moens (*D Ubeda*), S Cerulis

3712 ³ **Xamaka**, h, b, 8 ans, par Brier Creek USA et Saaria (Sarhoob **3**
USA), 67 k (65 k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le
Stang

Ever Lad, h, b, 6 ans, par Linda's Lad (GB) et Best Ever **4**
(Kaldoun), 67 k, Michel Lafandre (*R Bonnet*), G Lassaussaye

Black Du Mesnil, h, bf, 6 ans, (AQ), par Crillon et Bellevue Du **5**
Mesnil (Air Du Nord USA), 67 k (65 k), Ludo Buyl (*J Geuns*), L
Buyl

3682 ¹ **Sol Car**, f, 6 ans, 65 k (63 k), C Michel (*C Sagot*), A Sagot **6**

3562 ² **American Dreamer GER**, h, 5 ans, 69 k, Stephan Ahrens & **arr**
Associés (*O Schnakenberg*), Mme E Schnakenberg

Vizir Du Berlais, h, 6 ans, 67 k (65 k), P Favereaux **arr**
(*M Farcinade*), P Favereaux

Le Romarin, h, 8 ans, 67 k (65 k), Mme C Nattiez (*S Bigot*), **arr**
Mme C Nattiez

Calune, f, 5 ans, (AQ), 65 k (61 k), X Kepa (*Mlle M Daubry-
Barbier*), FM Cottin (s) **arr**

3682 ¹ **Poulaphouca**, f, 7 ans, 65 k, Stall Newbridge (*H Tabet*), Mme **arr**
DU Smith

3542 ³ **Sakoura Des Parcs**, f, 7 ans, 68 k, ♂, B Deniel (*O Jouin*), B **tbé**
Deniel

3303 ¹ **Verkap**, h, 7 ans, 67 k, P de Maleissye Melun (*T Cousseau*), **tbé**
D Windrif

13 partants ; 40 eng. - Total des entrées : 756 €

8 long, 5 long, 10 long, 2 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Didier Berland.
648 € Luc Moens.
378 € Mme Anelly Le Toux, Mme Katia Gayton, Gontran Gayton.
256 € Regis Girardin, Pegasus Farms Ltd.
121 € Jean Pierre Aumont, Mlle Valerie Aumont.

Temps total : 05'27''06

3812 ⁴³⁶⁴ **PRIX OPALE CORNER** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k., n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3450 ¹ **Fumseck**, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic **1**
Tern USA), 68 k (66 k), Georges Mollier (*N Gauffenic*), D Windrif

3118 ¹ **Good Prince GER**, h, bb, 8 ans, par Desert Prince IRE et **2**
Good Harmony GB (King's Best USA), 69 k, Stephan Ahrens &
Associés (*O Schnakenberg*), Mme E Schnakenberg

3707 ⁴ **Calin D'Aubois**, h, b, 9 ans, par Crillon et Caline Grace **3**
(Marmato GB), 70 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin
& Herpin (s)

3680 ¹ **Jani Perse**, h, al, 5 ans, par Bernebeau et Janimone (Lavrco **4**
GER), 69 k (67 k), Hubert Langot (*Y Kondoki*), H Langot

3617 ¹ **Valseur De Sarti**, h, b, 8 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et **5**
Hopala (Shafoun), 67 k (65 k), Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*),
Chemin & Herpin (s)

3598 ¹ **Windsor Brook IRE**, h, 10 ans, 67 k (65 k), L Buyl (*J Geuns*), **6**
L Buyl

3276 ³ **Kathy La Belle**, f, 5 ans, 70 k, H Le Gall (*J Duchene*), **7**
P Quinton (s)

3680 ¹ **Breiz The King**, h, 5 ans, 71 k, A Le Clerc (s) (*L Solignac*), A Le **arr**
Clerc (s)

Biche Rochelaise, f, 6 ans, 68 k, Ecurie des Dunes **arr**
(*T Beaurain*), P Quinton (s)

Aerios, h, 5 ans, 67 k (65 k), ♂, P Leblanc (*T Blainville*), P **arr**
Leblanc

10 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 354 €

3 long, 1/2 long 3/4, 2,5 long, 4 long, 6 long, 2 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Marc Leonetti.
648 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
378 € Mlle Valerie Vatel.
256 € Hubert Langot, Michel Langot.
121 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.

Temps total : 05'54''12

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Oliver SCHNAKENBERG en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour être arrivé en retard au rond de présentation ayant occasionné un retard de 5 minutes les opérations, après avoir été appelé à plusieurs reprises.

3813 ⁴³⁶⁶ **GRAND PRIX DE LA VILLE DU TOUQUET** **5.200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

3600 ¹ **Cesar De Pretot**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Kap Rock et **1**
Nesaboudka (Lights Out), 71 k, ♂, Mme Philippe Chemin
(*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

3710 ² **Lotus Des Taillois**, h, b, 8 ans, par Robin Des Champs et **2**
Ophira GB (Old Vic GB), 69 k, ♂, Mme Philippe Chemin
(*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)

3712 ¹ **Beau Rochelais**, h, b, 6 ans, (AQ), par Goldneyev USA et **3**
Perle Rochelaise (Scooter Bleu IRE), 72 k, Ecurie des Dunes
(*T Beaurain*), P Quinton (s)

3600 ⁴ **Vous Madame**, f, al, 8 ans, (AQ), par Dano Mast GB et Nyoka **4**
(Chef De Clan), 66 k, ♂, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*),
XL Le Stang

Reve De Kerza, h, al, 12 ans, (SF), par Secret Singer et **5**
Reverie Du Pontet (Le Pontet), 69 k, Earl de Kerza (*O Jouin*),
J Zuliani

3511 ² **Polo Rouge**, h, 6 ans, 73 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), **arr**
P Quinton (s)

6 partants ; 20 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 294 €

2,5 long, 10 long, 20 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin.
756 € Suc. Paul-Claudius Chartier.
441 € Mme Solange Esnouf.
299 € Denis Lemarie, Mme Annie Lemarie.
141 € Mme Bernadette Prigent.

Temps total : 07'55"48

LA-ROCHE-SUR-YON

0124 274

Dimanche 1er octobre 2017

Commissaires de courses : Camille RAUD - Muriel PRIOUZEAU - Bernard RABREAU - Michel HUNEULT

3814 4369 PRIX DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) 4.200 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Apatride**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Charming Groom et Libellule Bleue (Panoramique GB), 70 k, Serge Landon (A Desvaux), P Journiac 1
 - 3613 Babaquil**, h, b, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Kataquille (Panoramique GB), 69 k (67 k), Samuel Verda (A Orain), S Verda 2
 - 3290 4 Atek De La Vire**, h, b, 7 ans, (AQ), par Protektor GER et Malifornie De La Vire (Chef De Clan), 71 k (69 k), Olivier Sauvaget (D Thomas), O Sauvaget 3
 - Beaujo Du Clos**, h, b, 6 ans, (AQ), par High Rock (IRE) et Osmazome (Ungaro GER), 71 k (69 k), Didier Marion (E Rongere), J Marion (s) 4
 - 3769 Udino**, h, b, 9 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Loustine (Grand Tresor), 70 k (68 k), Xavier-Louis Le Stang (E Metivier), XL Le Stang 5
 - Birmanie**, f, 6 ans, (AQ), 65 k (61 k), H Paysan (Mlle A Dumont), N Paysan 6
 - 2993 Ulti Mome**, h, 9 ans, (AQ), 68 k, J Lepage (L Solignac), J Lepage 7
 - Asio**, h, 7 ans, (AQ), 67 k, Mlle S Mestries (P Blot), Mlle S Mestries 8
 - 3647 4 Ausone Kergador**, h, 7 ans, (AQ), 71 k (69 k), ♂, G Ridet (A Moriceau), G Ridet arr
 - 2690 3 Barbie Turix**, f, 6 ans, (AQ), 70 k (68 k), D Faivre (A Brunetti), GIL Chaignon arr
 - 3389 Ajinia Jaguine**, f, 7 ans, (AQ), 67 k (65 k), L Foucher (B Moreaux), L Foucher arr
- 11 partants ; 25 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 123 €
16 long, 9 long, 2 long, 8 long, 15 long, 2 long, loin.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
- Primes aux éleveurs :
1 008 € Nicolas Landon, Mme Charlotte de Saint-Marcq, Mlle Constance Landon.
504 € Mme Jacqueline Barthelemy.
294 € Mme Marie-Jeanne Chenay-Drillot, Cyrille Chenay.
199 € Alain Jollivet, Claude Lecomte.
94 € Suc. Roger Le Texier, Regis Le Texier, Mlle Celine Le Texier.

Temps total : 05'39"24

3815 4370 PRIX DE SAVENAY (Steeple-Chase. - A réclamer) 4.200 m

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. Poids : 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k., 7.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 5.000, 4 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3702 3 Ballinstown**, f, al, 8 ans, par Ballingarry IRE et Queenstown (Cadoudal), 70 k (66 k), (6.000), Didier Marion (E Rongere), J Marion (s) 1
- 3644 4 Vasco D'Argos**, h, b, 8 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Histoire D'Argos (Port Etienne), 70 k (65^{1/2} k), (6.000), Didier Hobe (Mlle C Lequien), E Leray (s) 2
- 3702 4 Vagabond Du Doubs**, h, b, 8 ans, (AQ), par Prince Kirk (FR) et Julia D'Ex (Kadalko), 70 k, (5.000), ♂, Matthieu Hamon (J Charron), PH Peltier 3
- 3706 4 Winner Of Spring**, h, bf, 8 ans, par Roli Abi et Grace Des Essarts (Sarpedon), 68 k (64 k), (5.000), Frederic Chopin (A Orain), REMY Nerbonne 4
- Ahelia**, f, bf, 7 ans, par My Risk et Bleu D'Azur [Lost World (IRE)], 68 k (64 k), (6.000), Rene Petit (E Metivier), XL Le Stang 5
- 3614 Abrax**, h, 6 ans, 68 k (64^{1/2} k), (5.000), DANY Louis (B Moreaux), N Paysan 6

3047 Drivernamix, h, 7 ans, 70 k (66 k), (6.000), Ecurie Challenger (M Gorieu), M de Montfort thé

3691 Aveccassion, h, 7 ans, 70 k (66 k), (6.000), J Marion (s) (S Cossor), J Marion (s) thé

8 partants ; 20 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 112 €
2 long, 1 long, encolure, 2,5 long, 30 long.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Guy Cherel.
396 € Didier Hobe.
231 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
156 € Charles Chevreux, Mme Lucette Cochet.
74 € Suc. Raymond Cletienne.

Temps total : 05'46"91

3816 4368 PRIX GILLES TARTOU (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) 4.200 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3547 2 Chat Pitre**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Pibale (Cyborg), 68 k (66 k), Gilles Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon 1
 - 2465 2 Caboy**, h, b, 5 ans, (AQ), par Nidor et Cadouya Girl (Cadoudal), 70 k (66 k), Denis Dugast (Mlle C Lequien), E Leray (s) 2
 - 3110 Classing**, f, bb, 5 ans, (AQ), par Passing Sale et Lalie (Oumnaz), 70 k (68 k), Jerome Gendry (A Orain), J Gendry 3
 - 3694 La Bala D'Occitania**, f, bb, 5 ans, (AA), par Balko et Lahida (Dormane), 63 k (65 k), Fabian Cellier (P Blot), F Cellier 4
 - Carla De Ronceray**, f, bm, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Landza De Ronceray (Chamberlin), 72 k, Herve Rubin (MA Dragon), S Foucher 5
 - 3692 Cocotte De Grissay**, f, 5 ans, (AQ), 68 k, PH Peltier (J Charron), PH Peltier arr
 - 2831 Cosi Cleste**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), A Bocquet (E Metivier), A Bocquet arr
 - 3708 Chonka Lone**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64^{1/2} k), L Foucher (B Moreaux), L Foucher arr
 - Carla Des Loges**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), D Sauvaget (A Pageot), P Fleurie arr
 - 3705 2 Cador Mome**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, A Le Clerc (s) (L Solignac), A Le Clerc (s) thé
 - 3673 Coeur D'Anjou**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), R Roisnard (E Rongere), J Marion (s) thé
- 11 partants ; 16 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 44 €
30 long, courte encolure, 13 long, loin.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
- Primes aux éleveurs :
1 008 € Gilles Chaignon.
504 € Eric Leray, Mme Yves Grall.
294 € Jerome Gendry.
199 € Frederic Roux.
94 € Earl Herve Rubin.

Temps total : 05'48"57

3817 4367 PRIX HENRI DEBRAY (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) 3.400 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2834 2 Defi Majeur**, f, bb, 4 ans, (AQ), par Clety et Necossaise (Michel Georges GB), 67 k, Philippe Mesmoudi (A Desvaux), P Journiac 1
- 3615 5 Diva De Mai**, f, b, 4 ans, (AQ), par Roli Abi et Quittance (Lavirco GER), 65 k (63 k), Pascal Dubois (E Metivier), P Dubois 2
- 2688 2 Domingo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet (Robin Des Champs), 69 k, Philippe Peltier (J Charron), PH Peltier 3
- 3692 Duo Charmans**, h, al, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Thalissa Mans (Valanour IRE), 67 k (67^{1/2} k), Scea des Collines (MA Dragon), S Foucher 4
- 3658 4 Deauseille**, f, b, 4 ans, (AQ), par Denham Red et D'Oseille (Abdonski), 65 k, Ecurie Le Mors Aux Dents (H Lucas), E&G Leenders (s) 5
- 3658 Djaz De Loued**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), D Bernier (A Orain), D Bernier 6
- 3504 4 Don Du Ciel**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Ecurie Couderc (A Moriceau), D Bressou 7

3593 Dalian, h, 4 ans, (AQ), 67 k, A Le Clerc (s) (*L Solignac*), A Le Clerc (s) arr
Disko Wells, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), C Tanguy arr
(V Chatellier), T Poche
2570 Denna, f, 4 ans, (AQ), 65 k, T Boivin (*P Blot*), T Boivin tbé
 10 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 518 €
 Eng. sup. : *Domingo*
 Sans motif : *Dag Blue*.
 Tombé haie d'essai : *Densovent*.
 13 long, 30 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
 Primes aux éleveurs :
 1 008 € Philippe Mesmoudi.
 504 € Jean-Yves Touzaint.
 294 € Philippe Peltier.
 199 € Suc. Hubert-Claude Delorme, Mme Valerie Fuzy, Mme Lea Perrat-Delorme.
 94 € Haras de la Rousseliere Scea.
 Temps total : 04'35''24

NIMES

0614 274

Dimanche 1er octobre 2017

Commissaires de courses : Pierre SIGAUD - François ORCERO -
 Georges FRAIT - Jacques LUC

3818 4381 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI 3.800 m
 (Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3652 2 Diabolo Forez, h, bf, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Quassiopee 1
(Twen GER), 70 k (68 k), Lageneste (s) (*A Ruiz Gonzalez*),
 H Lageneste (s)
3738 2 Gato, h, bf, 4 ans, par Balko et Djethys (Chichicastenango), 70 k 2
 (68 k), Gildas Blain (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s)
2815 Lady Bellissima, f, al, 4 ans, par Thewayouare USA et Lady 3
 Bex IRE (Sadler's Wells USA), 65 k, Pegasus Farms Ltd
(K Herzog), S Culin
3652 5 Fine Angels, f, b, 4 ans, par Fine Grain JPN et Star Jelois 4
 [Marchand De Sable (USA)], 65 k, Patrick-Roger Nicolas (*B*
Gelhay), E Caroux
3687 5 Dior Bellevue, h, 4 ans, 67 k (65 k), JP Bichon tbé
(M Chailloleau), J Ortet (s)
3656 Scarabi, m, 4 ans, 67 k (65 k), A Feghouli (*J Agostini*), tbé
 E Dell'Ova
 6 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 423 €
 Eng. sup. : *Lady Bellissima*
 3/4 long, tête, loin.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 €
 Primes aux éleveurs :
 1 296 € Mme Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.
 648 € Gildas Blain.
 378 € Md Bloodstock Limited.
 256 € Bertrand Gouin, Antoine Gouin, Alexandre Gouin.
 Temps total : 04'57''24

3819 4382 PRIX DE FONT-ROSE 3.800 m
 (Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Référence : +18.

3598 1 Tableau Bleu, h, al, 9 ans, par Tremolino USA et Gravure 1
 Bleue IRE (Siberian Express USA), 70 k, Xavier-Louis Le Stang
(R Le Stang), XL Le Stang
3775 3 Bain De Soleil, h, bf, 6 ans, par Coastal Path GB et Place Au 2
 Soleil (Tremolino USA), 72 k, Aymar de Seroux (*A Lelievre*),
 A Boisbrunet (s)
3660 3 Tout En Cardoun, f, b, 6 ans, par Layman USA et Bairgaine 3
 (Cardoun), 71 k, ♂, Daniel Beaunez (*G Boinard*), Butel &
 Beaunez (s)
3644 5 Marmagne, h, b, 7 ans, par The Mask et Brifloma (Esprit Du 4
 Nord USA), 65 k, Nicolas Bellanger (*B Gelhay*), N Bellanger
3388 4 Gigilmato IRE, h, gr, 6 ans, par Kodiak GB et Petit Grise IRE 5
 (High Chaparral IRE), 65 k, Mme Laura Grizzetti (*J Marquestau*),
 Mme L Grizzetti
3645 Volontaire, h, 8 ans, (AQ), 65 k (63 k), ♂, S Maurer (*Mlle* 6
C Picard), S Maurer

2586 Etoile Des As, f, 5 ans, 70 k, J Ortet (s) (*A Ruiz Gonzalez*), 7
 J Ortet (s)
 7 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 343 €
 Eng. sup. : *Etoile Des As*
 encolure, 1/2 long, 1 long, 1 long, 1 long, 20 long, loin.
 9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €
 Primes aux éleveurs :
 1 368 € Patrick Lemarie.
 684 € Haras de Saint-Voir.
 399 € Antoine Segura, Michel Segura.
 270 € Sylvain Guillaume, Steve Schneider.
 128 € Trevor Rogers, prime non attribuée.
 Temps total : 04'36''51

PARAY-LE-MONIAL

0717 274

Dimanche 1er octobre 2017

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE -
 Philippe BEAUCHAMP - Olivier DUPORTE

3820 4383 PRIX NEYRAT IMMOBILIER 4.000 m
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3705 3 Call Of Outy Klass, h, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et 1
 Leathou (Lute Antique), 73 k (71 k), Ecurie Patrick Joubert (*G*
Malone), E Clayeux (s)
2266 Dorsa D'Airy, f, al, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Norsa 2
 D'Airy (Oblat), 64 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (*M Gauthier*),
 E Clayeux (s)
3440 Dominico, h, b, 4 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Provence 3
 (Subotica), 66 k, Clayeux (s) (*THO Gillet*), E Clayeux (s)
3648 3 Caien, h, gr, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et J'Aime (Royal 4
 Charter), 70 k, Tanguy Boivin (*CE Cayeux*), T Boivin
Destinee Sivola, f, bf, 4 ans, (AQ), par Caballo Raptor CAN 5
 et Surprise De Sivola (Discover D'Auteuil), 64 k, Hubert Despont
(T Vodrazka), H Despont
3748 Ducello, h, 4 ans, (AQ), 70 k, J Detre (*W Denuault*), A tbé
 Boisbrunet (s)
3615 4 Douce Alex, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme P Bouteyre-Boyer (*M* tbé
Camus), A Boisbrunet (s)
 7 partants ; 30 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 322 €
 Sans motif : *Dear Jacking*.
 20 long, 3/4 long, 1 long, 3 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
 Primes aux éleveurs :
 1 008 € Mme Beatrice Nicco.
 504 € Claude-Yves Pelsy.
 294 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
 199 € Armand Goncalves, Mme Laurie de Bronac, Mme Caroline Morrisson.
 94 € Gilles Trapanard.
 Temps total : 05'08''10

3821 4384 PRIX BAR RESTAURANT L'ESCALE 4.000 m
 (Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3614 5 Pi Ahio, h, al, 5 ans, par Coastal Path GB et Klyne (Voloquine 1
 IRE), 70 k, Gildas Blain (*W Denuault*), A Boisbrunet (s)
3011 3 L'Intuition, f, bb, 5 ans, par Al Namix et Quisait (Goldneyev 2
 USA), 70 k (68 k), Mme Annick Vacher (*E Berthonne*),
 J Marion (s)
3514 Reine Timaca, f, al, 5 ans, par Malinas GER et Sunkajide 3
 [Nikos (GB)], 65 k (64 k), Hubert Despont (*T Vodrazka*),
 H Despont
3700 4 Fun Grany, f, al, 6 ans, par Gravity et Funybreeze Pouilly 4
 (Phantom Breeze IRE), 67 k, Alexandre Hamel (*CE Cayeux*),
 F Matzinger
3705 4 Kenaxxos, h, bb, 5 ans, par Axxos GER et Irunarri (Kendor), 5
 67 k, ♂, Emmanuel Sayet (*F de Giles*), E Clayeux (s)
 5 partants ; 22 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 200 €
 1 long, 5,5 long, 7,5 long, loin.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Gildas Blain.
- 504 € Haras de Mirande.
- 294 € Pierre-Emmanuel Guilloux, Francois-Benoit Dasque, Henri Ducerf, Paul Guilloux.
- 199 € Daniel Guichard.
- 94 € Mme Marie-Therese Caron.

Temps total : 04'57"30

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Gildas BLAIN par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

3822 4385 PRIX CABINET COMPTABLE EXCO-HESIO 4.500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3770 2 **Diesel D'Allier**, h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Iena D'Allier (Royal Charter), 73 k (71 k), Yves Maupoil (*G Malone*), E Clayeux (s) 1
- 3652 **Daydreaming**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Talpa (Epaló GER), 65 k, Mlle Jeanne Dufour (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- 3768 3 **Imperceptible**, h, b, 4 ans, par Slickly Royal et Something Fine (Baby Turk IRE), 71 k (69 k), ♂, Marion (s) (*E Berthonet*), J Marion (s) 3
- 3576 3 **Kilmartin**, h, bc, 4 ans, par Diamond Green et She Say's (GB) (Oasis Dream GB), 74 k, Sebastien Dugast (*D Ulinski*), S Dugast 4
- 3565 3 **Panigale**, h, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Zarazienne (Zieten USA), 70 k, Patrick-Roger Nicolas (*CE Cayeux*), E Caroux 5
- 3576 4 **D'Auckland**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mlle M Benoit (*K Guignon*), F Lagarde 6
- 3737 **Desirs Des Blaies**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (68 k), A Roussel (*Mr A Roussel*), A Roussel 6

7 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 180 €
2,5 long, 6,5 long, 2 long, 17 long, 1 long 1/4.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Yves Maupoil.
- 504 € Dominique Clayeux, Mlle Jeanne Dufour, Mlle Emilie Pons.
- 294 € Mlle Ingrid Desagnat.
- 199 € Mise de Moratalla.
- 94 € Earl Haras du Logis, Julian Ince.

Temps total : 05'57"50

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les circonstances de la chute sur le plat du DESIRS DES BLAISES dans le dernier tournant.

Après examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la chute du gentleman Antonin ROUSSEL n'était pas due à l'irrégularité d'un autre concurrent.

ROYAN LA PALMYRE

0528 274 Dimanche 1er octobre 2017

Commissaires de courses : Daniel BREJOU - Lucien MARQUAIS - Thierry HERNANDEZ - Frédéric COMBAUD

3823 4380 PRIX DE L'AMICALE CENTRE ATLANTIQUE 3.500 m
(Haies. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3649 2 **Bimbo De Candale**, f, b, 6 ans, (AC), par Greengroom et Octane De Pimbo (Dadarissime), 67 k, Thierry de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere 1
 - 3649 1 **Princesse Delile**, f, b, 8 ans, par Vic Toto et Apolietta (The Wonder), 69 k, Mme Catherine Coiffier (*T Gueguen*), F Nicolle 2
 - Line Fairy**, f, gf, 5 ans, par Martaline GB et Salsa Fairy (Kingsalsa USA), 70 k (68 k), Mme Gerard Aoudai (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 3
 - 2900 **Xxia Du Lin**, f, b, 9 ans, par Until Sundown USA et Xena Du Lin (Goldneyev USA), 67 k (65 k), ♂, Jean-Pierre Trinquier (*G Dumont*), JP Trinquier 4
 - 3698 **Gangnam Style**, f, b, 6 ans, par Naaqos (GB) et Evening Serenade IRE (Night Shift USA), 66 k (64 k), Joel Barrao (*L Franzel*), J Barrao 5
 - 2733 **Annabelle Du Maine**, f, 7 ans, 66 k (64 k), Mlle V Crozetiere-Roulet (*N Terrassin*), A Mesnil arr
- 6 partants ; 19 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 140 €
2,5 long, 1/2 long, 15 long, 3 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Yan de Kersabiec, Thierry de Lauriere.
- 468 € Mme Pierre Grolleau.
- 273 € Mme Gerard Aoudai.
- 185 € Mme Nathalie Trinquier, Jean-Pierre Trinquier.
- 87 € Deln Ltd.

Temps total : 04'27"40

3824 4377 PRIX DES PEPINIERES D'ARVERT 3.500 m
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 4.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Eclair D'Etat**, h, bf, 3 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Montbresia (Video Rock), 67 k, Jacques Detre (*J Ricou*), T Fourcy 1
- 3300 5 **El Gringo**, h, bf, 3 ans, par Kamsin GER et Cinécitta USA (Diesis GB), 70 k (68 k), Mlle Isabelle Gallorini (*H Rodriguez Nunez*), Mlle I Gallorini 2
- Belladame**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Rainbow Crest (Baryshnikov AUS), 65 k, Richard Corveller (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille 3
- 3659 **Etoile Des Vernes**, f, b, 3 ans, (AQ), par Kotky Bleu et Popins (Video Rock), 65 k, Mme Susan Angela Bramall (*T Gueguen*), F Nicolle 4
- Feelin Alright IRE**, m, b, 3 ans, par Clodovil (IRE) et Littlepromisedland IRE (Titus Livius), 67 k (65 k), Laurent Dassault (*A Estrabot*), F Nicolle 5
- 3642 5 **Eclair Du Maffray**, h, 3 ans, 67 k (65 k), ♂, B Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre 6
- 3688 **Sun Raider**, h, 3 ans, 67 k (65 k), Mustang Sarl (*A Champenois*), J Delaunay arr
- Roli De Liaf**, h, 3 ans, 67 k (65 k), C Pautier (*A Muste*), C Pautier arr
- 3611 **Anandha**, f, 3 ans, 66 k (64 k), M Pelletant (*N Terrassin*), M Pelletant arr
- Roll Up Has**, f, 3 ans, 65 k, Scea Hamel Stud (*B Lestrade*), G Macaire (s) arr

10 partants ; 38 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 293 €

courte tête, 9 long, 5,5 long, 9,5 long, 17 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Serge Barthelemy.
- 468 € Alain Aupetit.
- 273 € Richard Corveller.
- 185 € Popins.
- 87 € Awbeg Stud, prime non attribuée.

Temps total : 04'26"30

3825 4379 PRIX DES ETS JOUBERT 3.500 m
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3717 **Mysterious Star**, h, b, 5 ans, par Iron Mask USA et Red Star IRE (Lure USA), 67 k, Christophe Andre (*T Gueguen*), F Nicolle 1
- 3557 4 **Cisland**, h, bb, 5 ans, (AQ), par Nickname et Island Du Frene (Useful), 75 k (73 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 2
- 3648 **Clever Sun**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Naissiane (Winning Smile), 68 k (66 k), Roland Foucher (*Mlle N Desoutter*), R Foucher 3
- 3648 5 **Mixborough**, h, b, 5 ans, par Carlotamix et Lyphard's Star (Starborough GB), 67 k (65 k), Mme Heidie Cadot (*A Champenois*), L Cadot 4
- 2401 **Journeyrose**, f, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Rose Beryl [Lost World (IRE)], 65 k, Jean Michel (*B Fouchet*), J Planque 5
- 2611 **Vicq D'Azyr**, h, 5 ans, 67 k (65 k), JL Riffaud (*H Rodriguez Nunez*), JL Riffaud 6

6 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 244 €

Eng. sup. : Journeyrose

1/2 long 3/4, 4 long, loin, 7 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Olivier Triboire, S.c.e.a. Ecurie des Jap, Jacques Boudet, Mme Christine de Maynard.
468 € Mme Marinette Avril.
273 € Gilles Foucher, Mme Fabienne Gadais Foucher.
185 € Yves Gonnord.
87 € Jean Michel, Dominique Le Breton.

Temps total : 04'30''80

3826 4378 **PRIX GUILLAUME RIVIERE ET PASCAL HERVE** 3.500 m
(Haies)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3640** 5 **Polimaya**, f, b, 4 ans, par Diamond Green et Poliette [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Michel Daugreilh (*G Masure*), T Fourcy 1
Wheel Of Fortune, f, bb, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Pavlovna (Singspiel IRE), 65 k, Christian Robin (*E Bureller*), J Piednoel 2
2439 **Dunnet Head**, h, al, 4 ans, par Turgeon USA et Mazy (Epervier Bleu GB), 67 k, Raymond-Anderson Green (*J Reveley*), G Macaire (s) 3
3755 4 **Deesse Du Berlais**, f, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Wendy Du Berlais (Loup Solitaire USA), 67 k, Mme Cecile Lucas (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille 4
Yapluka, f, b, 4 ans, par Le Fou (IRE) et Pascalka (Pistolet Bleu IRE), 65 k (62 k), Serge Lecompagnon (*Mlle L Colombe*), A Chaille-Chaille 5
Diva De Sivola, f, 4 ans, 67 k (65 k), Mme H Cadot (*A Champenois*), L Cadot 6
3610 **My Way Emel**, f, 4 ans, 65 k (64 k), M Pelletant (*N Terrassin*), M Pelletant 7
Deo Volente, h, 4 ans, 67 k, A de Labretoigne (*K Nabet*), arr Boisbrunet (s)
3657 2 **Axedo Du Pavoil**, h, 4 ans, 67 k, GER Lecomte (*B Fouchet*), arr GER Lecomte
3079 **Diablesse Royale**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), E Aubree (*T Coutant*), E Aubree arr

10 partants ; 27 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 179 €
Condition spéciale : *Drole De Nuit*.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Jean-Claude Solhonne.
504 € French Bloodstock Agency.
294 € Mme Loïc Malivet.
199 € Jean-Marc Lucas.
94 € Serge Lecompagnon.

Temps total : 04'30''50

La pouliche DROLE DE NUIT ayant refusé de sortir au rond de présentation pour se rendre au départ, a été déclarée non partante.

SEGRE

0239 274 Dimanche 1er octobre 2017

Commissaires de courses : Jean-Claude FOURNIER - Anthony GIRARD - Armel ANDROUIN - Patrick GULLAT

3827 4374 **PRIX SIGMA (PRIX HAUT ANJOU)** 3.800 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3462** 3 **La Sagesse**, f, gr, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Cadette Bleue (Cadoudal), 68 k, Philippe Peltier (*A Gasnier*), PH Peltier 1
3616 5 **La Moulinere**, f, al, 4 ans, par Ballingary IRE et Ahombros (Mansonnien), 66 k, Menuet (s) (*O Jouin*), W Menuet (s) 2
3768 **Rousseline**, f, bf, 4 ans, par Fuisse et Nette Rousse (Robin Des Pres), 67 k, Joel Juillet (*T Chevillard*), W Menuet (s) 3
3755 **Darling Rock**, f, b, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Tesse De La Roche (Assessor IRE), 66 k (64 k), ♂, Denuault (s) (*A Baudoin-Boin*), G Denuault (s) 4
3687 2 **Ana Du Bois**, f, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Bois Tendre (Murmure), 68 k (66 k), Jean-Yves Hode (*V Bernard*), J Planque 5
3658 **Dadou Ville**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, J Robic (*D Delalande*), D Sourdeau de Beaugard (s) 6
3507 1 **Chitta**, f, 4 ans, 70 k, C Patfoort (*RL O'Brien*), G Macaire (s) tbé
3640 **Tulipe De Bellouet**, f, 4 ans, 66 k (64 k), AA Neveu (*A Coupu*), W Menuet (s) tbé

- 3720** **Bonny Dazzler**, f, 4 ans, 66 k, ♂, D Berra (*R Bonnet*), D Berra tbé
3665 **Douce Du Maffray**, f, 4 ans, 66 k, Mme N Lefevre (*Mr J Delaunay*), B Lefevre tbé

10 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 324 €

5 long, 6 long, loin, 2 long, 8 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Philippe Peltier.
504 € Jean Cortou-Carrere, Yves Broca.
294 € Mme Martine Bride.
199 € Mme Eliane Jomain, Dominique Jomain.
94 € Jean-Yves Hode.

Temps total : 04'46''46

3828 4375 **PRIX JARDINERIE RETIF (PRIX MID DANCER)** 4.300 m
(Steeple-Chase. - Cavalières et Gentlemen-riders)**13 000 €** (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

- 3575** 2 **Le Francesca**, h, b, 7 ans, par Della Francesca USA et Konile (In The Wings GB), 67 k (63 k), Mme Françoise Touzac (*Mlle C Prichard*), G Macaire (s) 1
3685 1 **Ainsi Fideles**, h, al, 7 ans, par Dream Well et Loya Lescribaa (Robin Des Champs), 71 k (69 k), Simon Munir (*Mlle B Guenet*), G Macaire (s) 2
2637 **Ainsivalanour**, h, b, 9 ans, par Valanour IRE et Silicie (Risk Me), 72 k (70 k), Xavier Guerot (*Mr J Delaunay*), X Guerot 3
3331 5 **Sahira De Beaumont**, h, b, 9 ans, par Assessor IRE et Diva De Beaumont (Dear Doctor), 70 k (68 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*Mr J Foucher*), J Marion (s) 4
3660 **Lohengrin Du Lys**, h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Pacific Lady (Le Balafre), 68 k (66 k), Mme Carinne Babin Guillochon (*Mr A Zuliani*), JL Guillochon 5
2411 **Espoir De Bellouet**, h, 8 ans, 73 k (69 k), AA Neveu (*Mlle T Menuet*), B Lefevre 6
3731 4 **Chouch'ou**, h, 5 ans, (AQ), 72 k, G Denuault (s) (*Mr MAX Denuault*), G Denuault (s) 7

7 partants ; 41 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 340 €

encolure, 2 long, 2 long, 5 long, 10 long, 8 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Gaec Leviau.
468 € Pierre de Maleissye Melun, Macaire (s), Terry Amos.
273 € Eric Piednoel.
185 € Joel-Jean Hamon, Andre Orain.
87 € Mme Carinne Babin Guillochon.

Temps total : 05'35''03

3829 4376 **GRAND STEEPLE-CHASE CROSS COUNTRY DE SEGRE** 4.800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3709** 4 **Lightning Of Light**, f, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Lumiere Du Jour (Chamberlin), 69 k, Menuet (s) (*O Jouin*), W Menuet (s) 1
3709 2 **Ursulone**, f, al, 9 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Manza (Bobinski GB), 69 k, Patrick Le Gloannec (*C Lefebvre*), N Paysan 2
3693 3 **Ryvalo Des Brosses**, h, b, 12 ans, (SF), par Passing Sale et Idole Des Brosses (Port Etienne), 69 k, Jean-Paul Gasnier (*A Gasnier*), JP Gasnier 3
3628 **New Starter**, h, b, 7 ans, par Maximum Security (IRE) et Pralyse (Highest Honor), 70 k, Adet (s) (*Y Plumas*), S Adet (s) 4
3713 **Cyclone D'Allen**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Hesmaldal (Royal Charter), 73 k (71 k), ♂, David Berra (*A Coupu*), D Berra 5
3628 **Star De La Prise**, h, 11 ans, (AQ), 69 k, S Dory (*S Dory*), S Dory 6
3709 **Grand D'Orian**, h, 9 ans, 71 k, D Cadot (s) (*Mr A Zuliani*), D Cadot (s) tbé

7 partants ; 22 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 219 €

2,5 long, 1 long, courte tête, 4 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € William Menuet, Mlle Cassandra Menuet.
- 648 € Patrick Le Gloannec.
- 378 € Bruno Lecoq, Mme Anne-France Lecoq.
- 256 € Jean-François Pironneau, Mme Pascale Pironneau-Jaworski, Mme Frederique Pironneau.
- 121 € Bruno Vagne.

Temps total : 06'34''95

STRASBOURG

0907 274

Dimanche 1er octobre 2017

Commissaires de courses : Marc FREYSZ - François BURG - Jean-Pierre FIX - Sébastien LITZELMANN

3830 4388 PRIX PMU LE CORDIAL A BELFORT (PX DU PARLEMENT EUROPEEN) 4.000 m (Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 13.000 (victoires et places), les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2346 **Basko D'Airy**, h, b, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Esaka D'Airy [Marasali (GB)], 69 k (67 k), Mlle Sandra Halbwx (G Fabre), Mlle S Halbwx 1
- 3662 **Clint**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Razia (Robin Des Champs), 67 k (65 k), Mlle Veronique Devaux (M Farcinade), S Dehez (s) 2
- 3626 **3 Chacha And Rhum**, f, al, 5 ans, par Kapparde et Jazz And Liqueur (FR) (Kahyasi IRE), 68 k, Guillaume Thomesse (JG Gueracague), F Matzinger 3
- 3626 **5 Cutting King**, h, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Cutting Edge (Kapparde), 69 k (67 k), Desire Jehl (L Sloup), D Jehl 4
- 3712 **Borsa D'Airy**, f, b, 6 ans, (AQ), par Passing Sale et Norsa D'Airy (Oblat), 67 k, Mlle Veronique Stein (C Smith), Mlle V Stein 5
- 3160 **Cashburg**, f, 5 ans, 66 k (64 k), Mme N Lequesne (S Bigot), arr Mme N Lequesne
- 3728 **Bonfou D'Airy**, h, 6 ans, (AQ), 69 k, GC Rudolf (H Tabet), GC tbé Rudolf

7 partants ; 30 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 351 €

10 long, 15 long, 20 long, 2,5 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Claude-Yves Pelsy.
- 828 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
- 483 € Pascal Noue.
- 327 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt.
- 155 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 04'58''39

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Véronique STEIN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour ne pas s'être assuré du poids auquel pouvait monter son jockey.

3831 4387 PRIX FIGELOR (PX DU CONSEIL DE L'EUROPE) 4.000 m (Haies. - Handicap de catégorie)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
Des Primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage, respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +16.

- 3624 **2 Yadissime**, h, gr, 5 ans, par Montmartre et Linamixa (Lord Of Men GB), 71 k, Mme Michele Gilles (S Colas), F Matzinger 1
- 3624 **5 Bel Ame**, h, b, 8 ans, par Layman USA et Belle Ange (Ganges USA), 63 k, Desire Jehl (L Sloup), D Jehl 2
- Shayandi**, h, b, 6 ans, par Creachadoir IRE et Hahyasi (Kahyasi IRE), 66 k, Ecurie Mansonienne (M Farcinade), P Adda (s) 3
- 3076 **5 Marescatau**, h, bf, 5 ans, par Maresca Sorrento et Sauvela (Saint Andrews), 69 k, Claude Regnault (B Meme), N Milliere 4
- 3624 **1 Maiefeld**, h, b, 12 ans, par Antarctique IRE et Masthelie (Mistgri IRE), 69 k, Albert Ketterer (H Tabet), A Ketterer 5
- 3661 **3 Beau Et Royal**, h, 6 ans, 72 k, M Rolland (s) (A Acker), 6 M Rolland (s)

3182 Agasse (IRE), h, 9 ans, 70 k, Stall Tobago (C Smith), arr M Weber

7 partants ; 30 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 347 €

1 long, nez, 3/4 long, 2,5 long, 6 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger, Alain Madar.
- 828 € Mlle Fanny Guedj.
- 483 € Ecurie Serge Bernereau Sarl, Suc. Henri Pellerin.
- 327 € Claude Regnault.
- 155 € Albert Ketterer, Mme Valerie Maier.

Primes F.E.E. :

- 2 400 € Yadissime.
- 1 200 € Bel Ame.
- 700 € Shayandi.
- 475 € Marescatau.
- 225 € Maiefeld.

Temps total : 04'38''22

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé le hongre MARESCATAU à venir au rond en dernier.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Steven COLAS en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Lukas SLOUP en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1ère infraction - 8 coups)

3832 4386 PRIX AGRI-TEAM (PX DE L'AVENIR) 3.500 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2636 **3 Style De Garde**, h, bf, 3 ans, par Kapparde et Anowe De Jelois (Red Guest IRE), 70 k, Fouin (s) (B Meme), Y Fouin (s) 1
- 2863 **4 Solarina**, f, bb, 3 ans, par Gentlewave (IRE) et Solarize (Viliez USA), 68 k (66 k), Guy Pariente (T Stromboni), Y Fouin (s) 2
- Eto Sport**, h, b, 3 ans, par Great Journey JPN et Theloune (Cardoun), 67 k, Philippe Matzinger (S Colas), F Matzinger 3
- 3699 **Chachoun**, h, b, 3 ans, par Solon GER et Indian Mist (River Mist USA), 67 k, Alexandre Hamel (H Tabet), F Matzinger 4
- Winwhip**, f, b, 3 ans, par Whipper USA et Laureldean Desert GB (Green Desert USA), 65 k (63 k), Adda (s) (M Farcinade), P Adda (s) 5

5 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 917 €

Sans motif : *Amazing Sea Pearl GER.*

5 long, 10 long, 3 long, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

- 1 512 € Michel Guillois, Mme Reynald Jeanne.
- 756 € Guy Pariente Holding.
- 441 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger.
- 299 € Suc. Jean-Louis Lucas.
- 141 € Haras de Grandcamp Earl.

Temps total : 04'12''25

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Steven COLAS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2ème infraction.)

VITRE

0160 274

Dimanche 1er octobre 2017

Commissaires de courses : Bernard HUNAUT - Dominique GORON - Louis-Marcel AULNETTE - Yves MAILLARD

3833 4371 PRIX LE CHAI D'ANTHON 3.800 m (Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches ayant, en course de haies, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Eclair Des Briers**, h, b, 3 ans, par Sandwaki USA et Gagne Du Peze (Spartacus IRE), 67 k (65 k), Daniel Lepage (S Evin), S Foucher 1
- 3643 **Horsadine**, f, al, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Kenhoaden (Sunday Break JPN), 65 k, Denuault (s) (W Lajon), G Denuault (s) 2

3690	En Avant Toute , f, al, 3 ans, par Muhtathir GB et More Fun GER (Ballingarry IRE), 65 k, Haras de Saint-Voir (<i>C Lefebvre</i>), A Lacombe	3
3736	Makata Blue , f, al, 3 ans, par Creachadoir IRE et Danse Quatz (Johann Quatz), 65 k, Jean-Paul Mercier (<i>MO Bellej</i>), J Boissard (s)	4
3354	Ouragan Johnnie , h, al, 3 ans, par Confuchias IRE et Sophies Sister (Lesotho USA), 67 k, Dominique Delorme (<i>C Couillaud</i>), D Delorme	5
	Fraudeur , m, 3 ans, 67 k, J Chaineau (<i>Mr E Fouquet</i>), E Leray (s)	6
3582	Sunday Rival , h, 3 ans, 67 k, A Dupont (<i>Y Plumus</i>), A Dupont	arr
	Hollydam , f, 3 ans, 65 k, Ecurie Lm (<i>B Claudic</i>), J Morel	arr
3696	Epburn D'Ycy , f, 3 ans, (AQ), 65 k, J Juillet (<i>P Lucas</i>), W Menuet (s)	arr

9 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 362 €
Eng. sup. : *Horsadine*
courte tête, 2,5 long, 6 long, 2,5 long, 4 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Eric Saily, Mme Severine Lemaire.
468 € Jeffrey, Gilbert Barre.
273 € Haras de Saint-Voir.
185 € Daniel Cherdo.
87 € John Fitzpatrick.

3834 4372 **PRIX DU GROUPE PIGEON** **3.800 m**
(Haies. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3202	Flot Des Flos , f, al, 4 ans, par Balko et Royale Marie [Garde Royale (IRE)], 66 k (64 k), Scea des Collines (<i>S Evin</i>), S Foucher	1
	Dame De L'Atlas , f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Perle De L'Ecu [Adnaan (IRE)], 66 k (62 k), Serge Foucher (<i>Mlle M Dezoteux</i>), S Foucher	2
	Dame De Maulne , f, gr, 4 ans, (AQ), par Royal Dragon USA et Osmadouna (Smadoun), 66 k, Eric Lecoiffier (<i>B Claudic</i>), E Lecoiffier	3
3720	Cabaret Dancer , f, b, 4 ans, par Montmartre et Allez Loulou (FR) (Mark Of Esteem IRE), 66 k, Fabien Cailler (<i>P Carberry</i>), L Carberry (s)	4
3444	Rune , f, bf, 4 ans, par Konig Turf GER et Kalica (AI Namix), 66 k, Ecurie des Dunes (<i>Mr R Boissard</i>), P Quinton (s)	5
	Douniacha , f, 4 ans, (AQ), 66 k (65 k), D Mcmillan (<i>V Morin</i>), ARM Lefevre	6
2804	Renee D'Honore , f, 4 ans, 66 k, ♂, Ecurie Pegase (<i>W Lajon</i>), ARM Lefevre	7
	Deesse De Montot , f, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mme P Chemin (<i>E Bonnet</i>), Chemin & Herpin (s)	8

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 153 €
5 long, 1/2 long, 5 long, 2,5 long, 8 long, 3,5 long, 8 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Clovis Bardin, Mme Florence Bardin.
468 € Mme Virginie Laporte.
273 € Remy Chevallier.
185 € Fabien Cailler, Earl Ecurie des Mottes.
87 € Dany Louis, Bernard Julienne.

3835 4373 **PRIX GEOFFROY DE LEGGE DE KERLEAN** **3.800 m**
(Haies)

14 000 € (6 240, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3698	Cross Way (IRE) , h, b, 6 ans, par Hannovera (IRE) et Mislix (Linamix), 74 k (72 k), ♂, Mme France Fertillet (<i>N.W O'Driscoll</i>), PJ Fertillet	1
3583	Etoile Divine , f, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Divine Sorinieres (Turgeon USA), 70 k, Cadot (s) (<i>C Gabard</i>), D Cadot (s)	2
	Petilucky , h, b, 6 ans, par Ultimately Lucky IRE et La Petite Angevine (Sandhurst Prince IRE), 67 k, Roland Roisnard (<i>D Mescam</i>), J Marion (s)	3
3702	Kerys , f, b, 8 ans, par Tiger Groom GB et Milyseme (Saint Andrews), 68 k, Guillaume Joubin (<i>B Claudic</i>), J Merienne	4
3753	Menu Menthol , h, b, 5 ans, par Nickname et Synera (Synefos USA), 70 k (68 k), Gilles Chaignon (<i>S Evin</i>), GIL Chaignon	5

2509	Akawy , h, 9 ans, 69 k, C Plisson (<i>MO Bellej</i>), C Plisson	6
	Reffet De Lune , f, 5 ans, 65 k (66 k), P Larroude (<i>P Lucas</i>), Mlle ML Mortier	7

7 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 312 €
Eng. sup. : *Reffet De Lune*
5 long, encolure, courte encolure, nez, 8 long, 4 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Malcolm Parrish.
504 € Pierre Albert, Franck Albert, Damien Cadot.
294 € Roland Roisnard.
199 € Suc. Gouven Berthouloux.
94 € Suc. Raymond Cletienne.

SEGRE

Lundi 2 octobre 2017

Commissaires de courses : Anthony GIRARD - Jean-Claude FOURNIER - Didier SERGENT - Hugues CROSNIER

3836 4389 **PRIX MOREAU ASSOCIES (PRIX DE SAMES)** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2304	Chestnut Dream , h, al, 4 ans, par Martaline GB et Sur Sa Mine [Sevres Rose (IRE)], 67 k, Menuet (s) (<i>C Lefebvre</i>), W Menuet (s)	1
3658	Duo D'Enfer , h, af, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 69 k, Mme Isabelle Pacault (<i>T Beaurain</i>), Mme I Pacault	2
3023	Yellow Field , h, b, 4 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglmore USA), 67 k, Mme Lynne MacLennan (<i>A Desvaux</i>), A Lacombe	3
3734	Little Bahia , f, gf, 4 ans, par Early March GB et Bahia Do Brasil (Red Guest IRE), 69 k (67 k), Olivier Monnier (<i>S Evin</i>), S Foucher	4
3230	Desir De Cotte , h, b, 4 ans, par Buck's Boum et Surprise De Cotte (Agent Bleu), 67 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>J Charron</i>), PH Peltier	5
3718	Danse Plinn , f, 4 ans, 65 k (63 k), ♂, M Gilot (<i>E Metivier</i>), XL Le Stang	6
	Namix Castel , h, 4 ans, 67 k (69 k), Mme F Schlund (<i>S Dory</i>), S Dory	7
3676	Soul Emotion , h, 4 ans, 67 k (68 k), T Amos (<i>H Jumelle</i>), G Macaire (s)	thé

8 partants ; 41 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 422 €
3/4 long, 3,5 long, 1/2 long, 1 long, loin, loin.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € William Menuet, Mlle Cassandra Menuet.
504 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girod-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.
294 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert.
199 € Olivier Monnier.
94 € Georges Richardot.

Temps total : 04'57"18

Les Commissaires ont autorisé le jockey Hervé JUMELLE à remplacer Raymond-Lee O'BRIEN tombé hier.

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant malade, les Commissaires ont autorisé son remplacement par Alban DESVAUX.

3837 4390 **PRIX CENTRE LECLERC SEGRE (PRIX KAUSTOSTAR)** **3.800 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2603	Ayurveda , f, gr, 5 ans, par Centennial IRE et Al Wathba (Sleeping Car), 71 k, Michel Darchy (<i>T Beaurain</i>), W Menuet (s)	1
3649	Venus City , f, bf, 8 ans, par Balko et Hanoi City (Sky Lawyer), 69 k, Pascal Journiac (<i>J Charron</i>), P Journiac	2
3487	Belle Feuille , f, b, 7 ans, par Bernebeau et La Kador (Kadounor), 71 k, Emile-Lucien Desvaux (<i>A Desvaux</i>), EL Desvaux	3
	Alba De Baune , f, b, 6 ans, par Nicobar GB et Amelie De Baune (The Shadow), 66 k, Baptiste Letourneux (<i>MO Bellej</i>), B Letourneux	4

3572	5	Finisteria , f, bf, 8 ans, par Kingsalsa USA et First Precedent (Polish Precedent USA), 68 k, Xavier Le Stang (<i>P Blot</i>), X Le Stang	5
2635	3	Volcaldoune , f, 8 ans, (AQ), 74 k (72 k), D Marion (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	6
3507	5	Nikabuss , f, 5 ans, 66 k (64 k), C Dubourg (<i>P Dubourg</i>), C Dubourg	7
3649	5	Botte De Nevers , f, 6 ans, (AQ), 66 k, T Boivin (<i>L Solignac</i>), T Boivin	8
3646	4	Lagonda Red , f, 5 ans, 71 k (69 k), JP Letreguilly (<i>Y Kondoki</i>), JP Letreguilly	9
3716	4	Amandinas , f, 9 ans, 67 k (65 k), Mlle V Crozetiere-Roulet (<i>A Rousse</i>), A Mesnil	arr

10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 114 €
5 long, 5 long, 1/2 long, 3/4 long, 10 long, 8 long, 10 long, 6 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
1 008 € Gilles Cachot, Mlle Emma Cachot, Mme Denise Cachot, Mlle Veronique Cheron.
504 € Jean-Andre Quesny.
294 € Mme Jean Biraben, Ecurie Biraben, Mme Eliane Vayssier.
199 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
94 € Earl Keil, Mme Sabine Peron.

Temps total : 04'45"46

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant malade, les Commissaires ont autorisé son remplacement par Thomas BEAURAIN.

3838 4391 PRIX CREDIT MUTUEL (PRIX MON MOME) 4.000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000.
Poids : 4 ans, 68 k ; 5 ans, 70 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3618	4	Class Des Ongrais , f, gr, 5 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Pretty Des Ongrais (Baroud D'Honneur), 70 k (66 k), (10.000), ♂, Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	1
3692	4	Mareskia Talisker , f, al, 4 ans, par Maresca Sorrento et Ladylux (Lord Of Men GB), 68 k (64 k), (10.000), William Travers-Durand (<i>A Coupu</i>), W Mennet (s)	2
3710	3	Cote De Nuits , f, b, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Lune D'Etain (Video Rock), 68 k (64 k), (8.000), Bernard Beaufilets (<i>S Evin</i>), S Foucher	3
3692	4	Sabina De Baune , f, al, 5 ans, par Protektor GER et Java De Baune (Goldneyev USA), 68 k, (8.000), Nicolas Lefebvre (<i>C Lefebvre</i>), N Lefebvre	4
3396	2	Grand Vertige , h, bf, 5 ans, par Vertigineux et Guimpe [Charge D'Affaires (GB)], 70 k (66 k), (8.000), Tony Cailleteau (<i>A Orain</i>), T Cailleteau	5
3263	4	Dame Groom , f, 4 ans, (AQ), 68 k, (10.000), J Delaunay (<i>H Jumelle</i>), J Delaunay	6
3657	4	Eliot Ness , h, 4 ans, 70 k, (10.000), ♂, J Leoni (<i>P Blot</i>), D Cottin (s)	7
3601	4	Crystal Rodino , f, 5 ans, (AQ), 68 k (65 k), (8.000), J Follain (<i>V Chatellier</i>), J Follain	arr
3645	4	Casino Des Bois , h, 5 ans, (OC), 72 k (67 ¹ / ₂ k), (10.000), ♂, E Leray (s) (<i>Mlle C Lequien</i>), E Leray (s)	dér
3569	5	Indian Rode , h, 5 ans, 70 k, (8.000), D Lenfant (<i>Mr E Fouquet</i>), D Lenfant	dér
3710	4	Honor Yalta , f, 5 ans, 68 k, (8.000), D Berra (<i>Y Plumas</i>), D Berra	tbé

11 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 122 €
2,5 long, 3 long, encolure, 3 long, 2,5 long, loin.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :
792 € Norbert Trincot, Mme Gaëlle Trincot, Marc Trincot, Mme Odile Trincot.
396 € Felicien Brillet, Germain Brillet, Leopold Neuwy.
231 € Jean Marie Prost, Haras de Saint-Voir.
156 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
74 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.

Casino Des Bois, réclamer 10.000,00 € par PAYSAN Nicolas

Temps total : 05'20"14

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Clement LEFEVRE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

3839 4392 PRIX MMA (PRIX RENE BLONDEAU) 4.800 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3574	4	Cotica De Baune , f, b, 10 ans, par Nononito et Myster De Baune (En Calcat), 70 k, Alain Bidon (<i>P Blot</i>), A Bidon	1
3604	2	Le Meluflo , h, bb, 7 ans, par Califet et La Balme (Denham Red), 73 k (71 k), Jean-Philippe Nicolas (<i>A Baudoin-Boin</i>), JP Nicolas	2
2945	5	Evangelino , h, b, 8 ans, par Vangelis USA et Gay Native (Gay Minstrel), 70 k, ♂, Jean-Paul Gasnier (<i>A Gasnier</i>), JP Gasnier	3
3663	3	Delsy Du Verger , f, b, 9 ans, par Astarabad USA et Aurea Du Verger (Ambroise), 73 k (71 k), Remy Nerbonne (<i>A Orain</i>), REMY Nerbonne	4
3765	4	Sacro Conti , h, gr, 11 ans, par Blushing Flame USA et Cantagrel (Royal Charter), 70 k, ♂, Nicolas Lefebvre (<i>C Lefebvre</i>), N Lefebvre	5
3574	4	Ultra Mag , h, 9 ans, 67 k (69 k), S Dory (<i>S Dory</i>), S Dory	6
3622	4	Vaillant L'As , h, 7 ans, 68 k (66 k), J Mesnil (<i>A Rousse</i>), A Mesnil	7
3603	4	Summer Creek , h, 8 ans, 74 k, Y Lemonnier (<i>D Delalande</i>), Y Lemonnier	arr
3710	1	Kibaki , h, 6 ans, 72 k, P Gouabau (<i>Mr G Viel</i>), E Leray (s)	dér
3691	4	Boa Du Bel , h, 6 ans, (AQ), 74 k (72 k), JC Gaubert (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	tbé
3693	4	Vert Bleu , h, 8 ans, (AQ), 70 k (68 k), ♂, L Godard (<i>Y Kondoki</i>), L Godard	tbé
3600	4	Francescaguihen , f, 7 ans, 68 k, ♂, J Follain (<i>A Desvaux</i>), J Follain	tbé

12 partants ; 19 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 61 €
nez, 6 long, 4 long, 9 long, 5 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Mme Bernard Hallope.
432 € Mlle Melinda Lefevre, Mlle Flore Lefevre, Mlle Ludvine Lefevre.
252 € Dominique Ciurleo, Guy-Michel Ciurleo.
171 € Christian Boutry, Mme Elise Dardenne.
81 € Patrick Joubert.

Temps total : 06'25"80

Le jockey Yohann PLULAS tombé dans la course précédente, les commissaires ont autorisé son remplacement par Paulin BLOT.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

AUTEUIL

Mardi 3 octobre 2017

Terrain léger

Commissaires de courses : Ange CORVELLER - Jean-Louis VALERIE PERRIN - Nathalie BELINGUIER - Jean-Guillaume de LAGENESTE

3840 237 PRIX BAYONNET 4.300 m

(Steeple-Chase)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 38.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 10.000 cette année et par 25.000 l'année dernière.

3687	1	Grand Des Landes , h, b, 4 ans, par Sleeping Car et Grandchampoise (Evening World), 66 k, Francois Nicolle (<i>M Delage</i>), F Nicolle	1
3666	3	Follow Me Soldier , h, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan (Darshaan GB), 67 k, Jdg Bloodstock Services (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	2
3657	1	Goddess Freja , f, al, 4 ans, par Kapgarde et Seraglio IRE (Singspiel IRE), 65 k, Ulf Sjoberg (<i>D Ubeda</i>), D Cottin (s)	3
3098	1	Got Away , f, b, 4 ans, par American Post GB et Hideaway Girl GB (Fasliyev USA), 66 k, Philippe Peltier (<i>J Charron</i>), PH Peltier	4
3666	1	Saint Leo , h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Sainte Lea (Sirk IRE), 69 k, Raymond-Anderson Green (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	5
3229	2	Pichelot , h, 4 ans, 69 k, S Munir (<i>K Nabet</i>), G Chérel	6

6 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 812 €
2 long, 3,5 long, 3 long, 2,5 long, 3 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € Dominique Bourgeois, Mme Martine Bourgeois.
2 340 € Pierre-Christian Galiote, Philip Blake, Roger O'Dwyer.
1 365 € Ulf Sjoberg Transroffordon Ab.
926 € Michel Monfort, Julien Monfort.
438 € Pierre de Maleissye Melun.

Temps total : 05'45"80

3841 232 **PRIX GUILLAUME DE PRACOMTAL** **3.600 m**
(Haies. - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 6.

- 3724** 2 **Darasso**, h, bb, 4 ans, (AQ), par Konig Turf GER et Nassora (Assessor IRE), 62 k, Guy Chérel (S Cossart), G Chérel
- 3656** 3 **Janika**, h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Majaka (Kapgarde), 62 k (62^{1/2} k), Simon Munir (K Nabet), G Chérel
- 3669** **Daryasi**, h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Shahyasi (Kahyasi IRE), 69 k, Clement Machado (R Schmidlin), FM Cottin (s)
- 3551** 1 **Max's Spirit IRE**, h, b, 4 ans, par Invincible Spirit IRE et My Uptown Girl GB (Dubai Destination USA), 68^{1/2} k, Ecurie Jaekin (J Plouganou), P Adda (s)
- 3669** 4 **Olympic Torch**, h, b, 4 ans, par Country Reel USA et Risque De Verglas (Verglas IRE), 65 k (65^{1/2} k), Butel & Beaunez (s) (JL Beaunez), Butel & Beaunez (s)
- 3676** **Dogra Magra**, f, bf, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Iglesia GER (Lavirco GER), 63 k, ♂, Jean-Noel Bocahut (M Farcinade), Butel & Beaunez (s)
- 3749** **The Golden Boy**, m, bf, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Adjira (IRE) [Montjeu (IRE)], 67 k, Jacques Seror (J Ricou), M Seror
- 3550** 1 **Miss Aubaline**, f, 4 ans, 62 k, P Beraud (P Dubourg), A Chaille-Chaille
- 3669** 5 **Starkhov**, h, 4 ans, 68 k, J Bisson (Mlle N Desoutter), G Macaire (s)
- 3669** 3 **Flapjack**, h, 4 ans, 63 k (64 k), R Sorrentino (E Chazelle), C Scandella
- 3588** 1 **Danseur Jaguen**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, S Munir (T Gueguen), F Nicolle
- 2990** **Tomgarry**, h, 4 ans, 63 k, M Arias (M Lefebvre), Y Fouin (s)
- 3669** **Le Mans**, h, 4 ans, 65 k, C Trecco (T Cousseau), D Windrif
- 3168** 2 **Kimo Royal**, h, 4 ans, 63 k, J Uzel (MO Belle), A Vetault arr
- Hell's Queen**, f, 4 ans, 62 k, X Kepa (M Delmares), arr FM Cottin (s)
- 3720** 3 **Kick Down**, f, 4 ans, 62 k, Mme A Michel (C Smeulders), arr M Seror
- 2737** 1 **Foreign Flower**, h, 4 ans, 70 k, Ballantines Racing Stud Ltd (L Philliperon), ROB Collet (s)
- 3726** **Stellamaker**, f, 4 ans, 63 k, N Boudraa (O Jouin), H Billot (s) tbé
- 18 partants ; 47 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 100 €
3 long, 7 long, 3/4 long, 2 long, 2,5 long, 2 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 4 long.
47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €
- Primes aux éleveurs :
7 087 € Guy Chérel, Emmanuel Chérel.
3 465 € Hubert Langot, Michel Langot.
2 047 € Jean-Paul Gronfier, Bernard Jacquemont.
1 417 € Albert Conneally, Irish National Stud Cy Ltd, prime non attribuée.
787 € Mme Ruth Wenche Allen.
551 € Didier Blot, Mme Helène Petit, Christian de Asis Trem.
393 € Charles Barel, Andre Hiriart.
- Temps total : 04'13"80
Les Commissaires ont autorisé, à la demande de son entraîneur, le hongre MAX'S SPIRIT à se rendre au départ en main non monté.

3842 236 **PRIX CLAUDE LE LORRAIN - JOSEPH AUDON** **3.900 m**
(Haies)
(L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 25.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 12.000 cette année et par 28.000 l'année dernière.

- 3670** 4 **Azucardel**, h, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Azucar IRE (Desert Prince IRE), 71 k, Jean-Claude Datchi (C Lefebvre), GAB Leenders
- Garde La Victoire**, h, bf, 8 ans, par Kapgarde et Next Victory [Akarad (FR)], 67 k, Mme Diana L. Whateley (R Johnson), PJ Hobbs
- 2848** 4 **Lord Prestige**, h, bb, 10 ans, par Kapgarde et Prestige Girl (Prestigieux), 67 k, Christophe Sorignet (J Plouganou), M Rolland (s)
- 3552** **Polygona**, f, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Dona Rez (Tremolino USA), 68 k, Denis Grandin (K Nabet), D Grandin

- 3722** 1 **Le Chateau**, h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et La Remigeasse (Poliglote (GB)), 68 k, Mme Brigitte Re-Scandella (E Chazelle), C Scandella
- 3670** 5 **Prince Philippe**, h, 7 ans, 67 k, Mme MF Besnard (T Beaurain), P Bourgeais
- 2493** 3 **Ami Sol**, h, 6 ans, 69 k, Gold And Blue Ltd (D Ubeda), Mlle I Gallorini
- 3722** 2 **Hippomene**, h, 7 ans, 68 k, Ecurie Zingaro (S Cossart), Mlle I Gallorini
- Tiesto D'Authie**, h, 6 ans, 66 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (J Charron), G Chérel
- 3670** 7 **Fracafigura Has**, f, 6 ans, 68 k, P Lorain (O Jouin), P Lenogue arr
- 10 partants ; 18 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 765 €
Certif. vétérinaire : Djagble.

2 long, 12 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 7 long, 1/2 long, 6 long, 20 long.
40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

6 120 € Gerard L. Ferron, Mme Paulette Chailleux.
3 060 € Mlle Laure Godet.
1 785 € Christophe Sorignet.
1 211 € Ecurie Manuel Garcia S.c..
573 € Frederic Fisk, Francois Bouquet.

Temps total : 04'36"11

Le jockey Ludovic PHILIPERON s'étant accidenté dans le Prix Guillaume de PRACOMTAL, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument FRACAFIGURA HAS par le jockey Olivier JOUIN.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Kevin NABET, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

3843 234 **PRIX PIOMARES** **3.500 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3668** 1 **Magic Saint**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Magic Poline (Tremolino USA), 70 k, John-Dawson Cotton (K Nabet), G Macaire (s)
- 3667** 1 **Mozo Guapo (IRE)**, h, b, 3 ans, par Roderic O'Connor IRE et Anacapri (Anabaa USA), 70 k (68 k), Gustav Faes (M Farcinade), C&Y Lerner (s)
- 3299** **Klassical Dream**, h, b, 3 ans, par Dream Well et Klassical Way [Septieme Ciel (USA)], 66 k, Ecurie Zingaro (S Cossart), Mlle I Gallorini
- 3654** 1 **Eniocanto**, h, b, 3 ans, (AQ), par Anzillero GER et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 67 k, Daniel Beaunez (JL Beaunez), Butel & Beaunez (s)
- 3725** **Caribbean Boy**, h, gr, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Caribena (Linamix), 66 k, Ecurie Centrale (M Delmares), FM Cottin (s)
- 2813** 5 **Espoir Royal**, m, 3 ans, 66 k, F Bianco (A Acker), M Rolland (s)
- 3667** **Tribalton**, h, 3 ans, 66 k (67 k), Mise de Moratalla (J Plouganou), D Cottin (s)
- 3490** **Taste Of Rock**, h, 3 ans, 66 k, ♂, Englicovi A Kulhankovi (J Myska), Mme S Myskova
- 3642** 1 **Storm Del Santo**, h, 3 ans, 67 k, J Andt (B Lestrade), G Macaire (s)
- 3297** 2 **Shamrock Rover**, h, 3 ans, 67 k, Mme H Devin (J Charron), Y Fouin (s) tbé
- 3667** **Lord Stark**, h, 3 ans, 66 k, Mme F de Vito (T Beaurain), A Lyon tbé (s)
- 11 partants ; 34 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 888 €
tête, 8 long, 3 long, 1/2 long, 3 long, 10 long, encolure, encolure.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € S.c.e.a. des Prairies, Mme Sylviane Jeffroy, Philippe Cochard.
1 728 € Jk Thoroughbreds, Suc. Michel Henochsberg, Mme Patrick Ades-Hazan.
1 008 € Hubert Honore, Mlle Laure Guillaume.
684 € Sebastien Berger, Guy Berger.
324 € Mme Sylviane Guittard, Geoffrey Escala-Guittard.

Temps total : 04'16"50

Le jockey Ludovic PHILIPERON s'étant accidenté dans le Prix Guillaume de PRACOMTAL, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SHAMROCK ROVER par le jockey Johnny CHARRON.

A l'issue de la course, après entendu en ses explications le jockey Kevin NABET, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups - 2ème infraction).

3844 239 **PRIX DE SALERS** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3727** ¹ **Positano Sud**, h, al, 7 ans, par Linda's Lad (GB) et Amalfitana (Pistolet Bleu IRE), 72 k (68 k), (13.000), ♂, Andre Incurvaja (*J Claudic*), P Lenogue
- 3731** ³ **Lamigo**, h, gr, 9 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 70 k (66 k), (13.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*A Coupu*), S Foucher
- 3679** **The Reader**, h, b, 8 ans, par Lando GER et Shadline [Septieme Ciel (USA)], 73 k (69 k), (19.000), Pierre Goral (*C Smeulders*), M Seror
- 3727** ⁴ **Oso Bello**, h, b, 9 ans, par Corri Piano et Sweet Valrose (Cadoudal), 68 k, (9.000), Francois-Marie Cottin (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 3728** **Vauban Laugil**, h, bf, 8 ans, (AQ), par Tirwanako et Capucine De Baudan (Italic), 69 k, (11.000), Jacques Laporte (*A Lecordier*), C Aubert
- 3727** **Menthe Poivree**, f, 5 ans, 66 k, (9.000), Ecurie Centrale (*M Delmares*), FM Cottin (s)
- 2670** ² **Vent D'Allier**, h, 8 ans, (AQ), 71 k (67 k), (15.000), C Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif
- 3797** ⁴ **Clidan**, h, 12 ans, 68 k, (9.000), B Lavelot (*J Duchene*), N Milliere
- 3306** **Briaree (IRE)**, h, 7 ans, 74 k (69 1/2 k), (17.000), T Neill (*Mlle M Daubry-Barbier*), FM Cottin (s)
- 3739** **Bleu De Pail**, h, 6 ans, (AQ), 74 k (70 k), (21.000), JR Breton arr (*JB Breton*), JR Breton

10 partants ; 23 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 223 €

4 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 9 long, 4,5 long, 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 20 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Frederic Bianco.

828 € Stefan Seiter.

483 € Pierre Goral.

327 € Suc. Vincenzo Esposito, Mme Christian Wingtans.

155 € Gilles Lherpiniere, Mme Marie-Laurence Lherpiniere.

Lamigo, réclamé 13.840,00 € par son propriétaire.

Positano Sud, réclamé 15.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'32''22

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Jérôme CLAUDIC, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

3845 ²³³ **PRIX ISOPANI** (Haies. - Autres Que de Pur Sang) **3.600 m**

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais couru. **Poids 68 k.** Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois au Galop recevront 2 k.

- Emirat**, h, al, 3 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Platine (Network GER), 66 k, Ecurie Patrick Joubert (*T Beaurnin*), E Clayeux (s)
- Etat De Grace**, h, bb, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Kyrie (Lute Antique), 66 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), A Lacombe
- Embrun D'Oudairies**, h, b, 3 ans, (AQ), par Kapparde et Quecy De Chadzeau (Network GER), 66 k, Haras de Beauvoir (*G Re*), G Chereh
- Extragador**, h, b, 3 ans, (AQ), par Kapparde et Newgador (Saint Preuil), 66 k, Jean-Pierre Masselin (*N Gauffenic*), D Windrif
- Enfant Roi**, h, bf, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Super Maman (Robin Des Champs), 66 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- Espoir D'Allier**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, S Durand (*A Lotout*), B Lefevre
- Eni Light**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Haras de Saint-Voir (*T Gueguen*), F Nicolle
- Ecart Zero**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Haras de Saint-Voir (*C Lefebvre*), A Lacombe
- Eureu Du Boulay**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, D Jegou (*S Cossart*), B Lefevre
- East Stream**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (*D Gallon*), F Nicolle
- Ex S'Elance**, h, 3 ans, (AQ), 68 k, M.I. Bloodstock Ltd (*A de Chitray*), G Chereh
- Esprit Fixe**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*T Henderson*), G Chereh
- Extreme Ludois**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, P Oger (*O Jouin*), P Journiac
- Elektron Libre**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, P Jerome (*J Charron*), PH Peltier

Expressionniste, h, 3 ans, (AQ), 66 k (67 k), S Munir arr (*J Plouganou*), G Chereh

15 partants ; 35 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 729 €

Certif. vétérinaire : *Espoir Du Seuil*.

2 long, tête, 7 long, 1/2 long 3/4, 3 long, nez, 5,5 long, 2,5 long, tête.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Mme Michele Juhen-Cypres, Jean-Paul Sanson.

1 728 € Haras de Saint-Voir.

1 008 € Comte Michel de Gigou, Guillaume Macaire.

684 € Jean-Pierre Masselin.

324 € Xavier Leredde, Daniel Desforges.

Temps total : 04'22''02

3846 ²³⁸ **PRIX DE BAGATELLE** (Steeple-Chase) **4.400 m**

56 000 € (26 880, 13 440, 7 840, 5 320, 2 520)

Pour tous chevaux de **5 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

- 3674** ² **Saint Goustan Blue**, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 70 k, Simon Munir (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 2866** **Cobra De Larre**, h, b, 5 ans, par Discover D'Auteuil et Camivilla (Villez USA), 70 k, Sylvain Roger (*E Chazelle*), L Baudron (s)
- 3674** ³ **Chahuteur**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Redowa (Trempolino USA), 71 k, ♂, Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), G Macaire (s)
- 3607** ¹ **Sable Gris**, h, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Gaza Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 69 k, Mme Magalen Bryant (*M Regairaz*), D Bressou
- 3726** **La Symphonie**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et La Loute (Saint Des Saints), 66 k, Gaetan Gilles (*S Cossart*), D Sourdeau de Beauregard (s)
- 3224** ¹ **Cadeau D'Estruval**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mme B Le Gentil (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 2976** ² **Crack De Reve**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, S Munir (*J Plouganou*), G Chereh
- 2541** **Coastalina**, f, 5 ans, 68 k, Mme P Papot (*J Duchene*), thé P Quinton (s)

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 504 €

courte tête, 2,5 long, 2 long, 1 long 1/4, 12 long.

26 880 € - 13 440 € - 7 840 € - 5 320 € - 2 520 €

Primes aux éleveurs :

4 032 € Albino Bassi.

2 016 € Sylvain Roger.

1 176 € Pierre de Maleissye Melun.

798 € Sylvain Guillaume.

378 € Gaetan Gilles.

Temps total : 05'42''15

A l'issue de la course, après entendu en ses explications le jockey James REVELEY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups - 1ère infraction).

MARSEILLE BORELY

Mardi 3 octobre 2017

0610 276
Commissaires de courses : Jean-Pierre BENSUSSAN - Hubert BRUNA - Gérard CAMERA - Dominique de La PERRIERE

3847 ⁴³⁹⁴ **PRIX DES SOCIETAIRES** (Haies) **3.800 m**

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3717** ⁴ **Carina Tu Sei**, f, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Samsara Sei [Poliglote (GB)], 65 k, Ecurie Magnien (*G Masure*), F Nicolle
- 3753** **Irakien**, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnix GER (Banyumanik IRE), 72 k (70 k), Ecurie Michel Doineau (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet
- 3653** ² **Caline D'Allier**, f, bf, 5 ans, par Laveron GB et Iena D'Allier (Royal Charter), 69 k, Yves Maupoil (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- South Pacific**, f, al, 5 ans, par Martaline GB et Etoile Des Iles (Starborough GB), 67 k, Alain Gallo (*JO Audon*), PJ Fertillet
- 3772** **Chelsea De Fangey**, f, bb, 5 ans, (AQ), par Panoramic GB et Oree Des Bocages (Lights Out), 65 k (64 k), Enio Salce (*G Boinard*), S Eveno
- 3694** **Alankery Lauriere**, h, 5 ans, 68 k, Mme H Cadot (*P Lucas*), L Cadot

6 partants ; 15 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 138 €

5 long, 8 long, 8 long, loin, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien, Benoit Magnien.

756 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegeue.

441 € Yves Maupoil.

299 € Sca Elevage de Tourgeville, Mme Hilary Erculiani.

141 € Enio Salce.

Temps total : 04'32''68

3848 4393 **PRIX DE SANARY** 3.500 m
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3630 1 **Cleophis**, f, gr, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Our Dreams IRE (Verglas IRE), 69 k, Haras du Logis Saint Germain (G Masure), F Nicolle 1

2219 2 **Normandy Invasion**, h, gr, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Like It Is (Kendor), 70 k, Alain Icard (JO Audon), PJ Fertillet 2

3652 4 **Aie Aie Aie**, f, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Arolla (Shareef Dancer USA), 67 k (65 k), Paul Andre (C Billardello), R Martens (s) 3

3720 **Cinquante Et Une**, f, gr, 4 ans, par Fuisse et Linaving (Linamix), 65 k, Henri Gelhay (B Gelhay), H Gelhay 4

3758 **Angel Darkness**, f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Shaimix (Pinnix), 65 k (66 k), Olivier Triboire (P Lucas), L Cadot 5

2224 **The Player**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mme P Cormier-Martin arr (N.W O Driscoll), PJ Fertillet

3630 5 **Dandy De Touzaine**, h, 4 ans, 68 k (66 k), Mme A Jandard tbé (G Boinard), S Eveno

7 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 338 €

4 long, 15 long, tête, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Haras du Logis Saint Germain.

756 € Mme Elisabeth Vidal, Cesare Sirlletti.

441 € Frederic Duvivier.

299 € Suc. Edouard Coirre, Laurent Dulong.

141 € Olivier Triboire, Eric de Kerpezdron, Jerome Delaunay.

Temps total : 04'09''80

TOULOUSE

0545 277

Mercredi 4 octobre 2017

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Christian GRANEL
- Christian BARTHE - Philippe LIEUX

3849 4398 **PRIX GUY DU FAUR DE PIBRAC** 3.500 m
(Steeple-Chase - Handicap)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce handicap sera + 16.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +16.

3516 3 **Crystal D'Un Jour**, h, gr, 6 ans, par Great Journey JPN et Crystal Royal (Royal Charter), 68 k, Alain Seguy (E Esan), A Seguy 1

3575 5 **Beau Diamant**, h, b, 6 ans, par Alanadi et Far Diamantine (Dyhim Diamond IRE), 69 k, Jean-Louis Riffaud (A Merienne), JL Riffaud 2

3797 **Another Star**, h, b, 7 ans, par Voix Du Nord et Koromandel (Numerous USA), 72 k, Mme Dany Chabrier (J Plouganou), A Boisbrunet (s) 3

3750 5 **Kestrel Maker**, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Kestrel Mail (Cricket Ball USA), 63 k (64 k), Xavier-Louis Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang 4

3620 4 **Ulysse De Brabois**, h, 9 ans, (AQ), 68 k, M Grain (E Bureller), arr M Grain

3685 4 **Pink Tiger**, h, 9 ans, 66 k (64 k), M Pelletant (Mlle N Desoutter), tbé M Pelletant

6 partants ; 22 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 214 €

4,5 long, 6,5 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Ecurie Jules Ouaki, Mme Laurence Poulain de la Fontaine.

756 € Mme Christine Briault.

441 € Maurice Chabrier.

299 € Yvonnick Dugue.

Temps total : 04'16''16

3850 4396 **PRIX DES 36 PONTS** 3.500 m
(Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3686 **Tequila Sun**, f, bf, 4 ans, par Kapgarde et Algarve Sunrise 1 (IRE) (Highest Honor), 67 k, ♂, Leideg Horses (S Carrere), S Tritz

3720 4 **Deity Des Places**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Queen Des Places (Sabrehill USA), 71 k (69 k), Franck Deliberos (Mlle N Desoutter), F Nicolle 2

3686 **Dexterite**, f, bb, 4 ans, (AQ), par Laveron GB et Serenitta (Robin Des Champs), 67 k, Ortet (s) (K Nabet), J Ortet (s) 3

2655 1 **Bar Bichette**, f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Treekle Toffee (Cadoudal), 69 k, Mme Pierre-Charles Le Metayer (M Delage), F Nicolle 4

Dimana, f, b, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Quatre Bleue (Cyborg), 67 k, Manuel Martinez (A Renard), G Macaire (s) 5

3581 3 **Moll Cutpurse GB**, f, 4 ans, 71 k (69 k), N Hughes (A Ruiz Gonzalez), D Henderson 6

Bayfield IRE, f, 4 ans, 67 k, Mme J Scarisbrick (P Carberry), L Carberry (s) 7

7 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 613 €

Eng. sup. : *Tequila Sun*

Sans motif : *Perly Flight*

1/2 long, 6,5 long, 1 long, 5,5 long, 2 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Pascal Noue, Philippe Lutz.

756 € Mme Marie-Pierre Lejeune.

441 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

299 € Neustrian Associatés.

141 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 04'15''66

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Sean CARRERE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère inf 8 cps).

3851 4395 **PRIX DE GAILLAC** 3.500 m
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3049 **Esmeralda Fyx**, f, gf, 3 ans, (AQ), par Full Of Gold et Mee Doune (Smadoun), 65 k (64 k), Franck Raoul (R Le Stang), XL Le Stang 1

3677 **Elue De Sivola**, f, b, 3 ans, (AQ), par Martaline GB et Une Par Une (Alberto Giacometti IRE), 66 k (64 k), Herve Defretiere (A Lelievre), A Boisbrunet (s) 2

Eh Chef, h, b, 3 ans, (AQ), par Chef De Clan et Olbia (April Night), 67 k, Pierre de Maleissye Melun (K Nabet), G Macaire (s) 3

3642 3 **Echo De Balme**, h, b, 3 ans, par Solar One et Sojade (Cachet Noir USA), 67 k, Jean-Luc Henry (D Gallon), F Nicolle 4

3696 **Emma Collonges**, f, gr, 3 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Katy Collonges (Lute Antique), 65 k, Daniel Massias (D Uliński), F Lagarde 5

Marcyas, h, 3 ans, 67 k, P de Maleissye Melun (B Lestrade), G Macaire (s) 6

6 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 432 €

Eng. sup. : *Esmeralda Fyx*

courte tête, nez, encolure, 9,5 long, 8,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Xavier-Louis Le Stang, Yvan David, Franck Raoul.

756 € Herve Defretiere, Gilles Trapanard, Thomas Trapanard.

441 € Denis Daubisse.

299 € Jean-Luc Henry.

141 € Gaec Delorme Freres.

Temps total : 04'34''68

3852 ⁴³⁹⁷ **PRIX NECOR** **3.500 m**
(Haies. - Anglo-arabes)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- | | | |
|--------------------------|--|---|
| 3434 ² | L'Arizona , h, b, 5 ans, (AA), par Iris De La Brunie et La Louisiane (L'Escalator), 66 k (67 k), Mme Veronique Bret (<i>J Plouganou</i>), F Plouganou | 1 |
| | Aurfevre Aa , f, b, 4 ans, (AC), par Le Balafre et L'Auriebatoise (Rosy Fast), 65 k (63 k), Mme Michel Thomas (<i>Mlle N Desoutter</i>), X Thomas Demeaulte | 2 |
| 2586 | First Du Pecos , h, bf, 7 ans, (AA), par Nombre Premier (GB) et Family (Donald Duck), 66 k, Philippe Viillard (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere | 3 |

- | | | |
|--------------------------|---|-----|
| 3536 ⁴ | Diablo Aa , h, b, 4 ans, (AC), par Ragtime Pontadour et La Sagra (Noblequest), 67 k, Mlle Marion Benoit (<i>G Olivier</i>), F Lagarde | 4 |
| 3695 | Varan Des Savanes , h, al, 7 ans, (AA), par Carghese Des Landes et Valse Dompsoise (Kesberoy), 63 k, Pierre Patanchon (<i>E Esan</i>), T de Lauriere | 5 |
| 2296 ⁴ | Daytona Beach Aa , f, 4 ans, (AC), 65 k, B Giraud (<i>B Lestrade</i>), T Lemer | thé |

6 partants ; 5 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 170 €

Eng. sup. : *Daytona Beach Aa*

3/4 long, 6,5 long, 11 long, 3,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Pierre Fontan.
612 € Maurice Lille.
357 € Haras du Pecos.
242 € Mme Marianne Vigneau.
114 € Haras National de Pompadour.

Temps total : 04'20"14

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Dieu Vat, h, 7 ans, Presenting GB et Montanara Paris, 3764

A Lougie, f, 3 ans, Walk In The Park IRE et Stoa IRE, **3785/4**

Abrax, h, 6 ans, Prince Kirk PNA et Kalica, 3815

Accrochetoi, f, 7 ans, (AQ), Daramsar et Koffee Colour, 3740

Adelantado, h, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Hotesse Du Bouille, **3759/1**

Aerios, h, 5 ans, Siyouni et Sharalina, 3812

Agasse (IRE), h, 9 ans, Galileo IRE et Airline USA, 3831

Agate Doree, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Noisette Doree, **3756/4**

Agour Lescribiaa, f, 5 ans, Archange D'Or (IRE) et Miss Lescribiaa, 3767

Ahelia, f, 7 ans, My Risk et Bleu D'Azur, **3815/5**

Aie Aie Aie, f, 4 ans, Saint Des Saints et Arolla, **3848/3**

Ainsi Fideles, h, 7 ans, Dream Well et Loya Lescribiaa, **3828/2**

Ainsivalanour, h, 9 ans, Valanour IRE et Silicie, **3828/3**

Ajnia Jaguine, f, 7 ans, (AQ), Astarabad USA et La Biche Du Pont, 3814

Akawy, h, 9 ans, Malinas GER et Star Bahia, 3835

Akohol (IRE), h, 4 ans, Invincible Spirit IRE et Never Green (IRE), **3749/4**

Al Roc, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Al Cov, 3745

Alankery Lauriere, h, 5 ans, Alanadi et Independence, 3847

Alba De Baune, f, 6 ans, Nicobar GB et Amelie De Baune, **3837/4**

Alek, m, 4 ans, Creachadoir IRE et Adulaire, **3755/2**

Alex Mome, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Lamoune, **3806/3**

***Alexandre GER**, h, 6 ans, Samum GER et Activa GER, **3754/5**

Alizee De Loire, f, 7 ans, (AQ), Daramsar et Peur Bleue, 3772

Alkaprun, h, 4 ans, Al Namix et Kaprun GER, **3749/3**

***All Pepper GER**, h, 7 ans, Peppershot GER et Alkeste GER, **3742/2**

Allez Dance, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Comedie Divine, 3747

Aloun Bruere, h, 7 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Nina Bruere, **3759/4**

Amafacon, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Second Emotion, **3778/3**

Amandinas, f, 9 ans, Cachet Noir USA et Rio Amata GER, 3837

Amelimelo, f, 3 ans, Vision D'Etat et Tetiaroa, **3766/3**

***American Dreamer GER**, h, 5 ans, High Chaparral IRE et A Winning Dream GER, 3811

Ami Sol, h, 6 ans, Solon GER et Amen GER, 3842

Amigrock, f, 7 ans, (AQ), Laverock IRE et Migualine, 3761

Amijenka, h, 7 ans, Honolulu IRE et Ladyjenka, **3745/3**

Amiral Daudaie, h, 7 ans, (AQ), Kotky Bleu et Lys'ka Du Moulin, 3752

Ana Du Bois, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Bois Tendre, **3827/5**

Anabaa Fyx, f, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Mee Doune, 3765

Anandha, f, 3 ans, Bertolini USA et Alliance D'Or (IRE), 3824

Angel Darkness, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Shaimix, 3758, **3848/5**

Anita D'Airy, f, 7 ans, (AQ), Legolas JPN et Monita D'Airy, 3739

Annabelle Du Maine, f, 7 ans, Maximum Security (IRE) et Stringa, 3823

Another Star, h, 7 ans, Voix Du Nord et Koromandel, 3797, **3849/3**

Anouma Freedom, h, 6 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, **3782/2**

Anoushka Swan, f, 6 ans, Astronomer Royal USA et Swanson USA, **3806/2**

Apatride, h, 7 ans, (AQ), Charming Groom et Libellule Bleue, **3814/1**

Apero Bleu, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Glycine Bleue, 3767

Apple'sdelamontagn, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Reveries, 3755

April Sunday, h, 6 ans, Great Journey JPN et April Green, 3792

Aristoloche, h, 7 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine, 3806

Art Majeur, h, 7 ans, (AQ), Panoramic GB et Magenta, **3801/3**

As De Marcigny, h, 7 ans, (AQ), Epalo GER et Perle De Marcigny, **3801/5**

Asdesmar, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, **3763/5**

Asfaloth, h, 8 ans, Dream Well et Horanella, 3739

Ash Cloud, f, 8 ans, Slickly et Tramonto GB, **3775/5**

Asio, h, 7 ans, (AQ), Vangelis USA et Manche Du Manoir, 3814

Asperata, f, 4 ans, Zoffany IRE et Akazie GER, **3787/3**

Atek De La Vire, h, 7 ans, (AQ), Protektor GER et Maliformie De La V, **3814/3**

Athos Du Mathan, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Thisbee Du Mathan, **3793/3**

Atomik D'Olivate, h, 7 ans, Martaline GB et Lady Easter, **3771/2**

Au Saut Du Lit, h, 7 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Gibelotte, **3765/2**

Aurfevre Aa, f, 4 ans, (AC), Le Balafré et L'Auriebatoise, **3852/2**

Ausone Kergador, h, 7 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Just In, 3814

***Ava GER**, f, 3 ans, Kamsin IRE et Anabasis GER, **3794/3**

Avant Garde, f, 7 ans, Kapparde et Royalcy De Vindecy, **3801/2**

Avecpassion, h, 7 ans, Satri IRE et Full Passion, 3815

Aventi, h, 4 ans, Vatori et Medievale, 3793

Avre De La Viliere, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Kerinice, 3788

Axedo Du Pavoil, h, 4 ans, Axxos GER et Do Et Dash, 3826

Ayurveda, f, 5 ans, Centennial IRE et Al Wathba, **3837/1**

Azrou D'Ex, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Magie Brune, 3764

Azucardel, h, 6 ans, Della Francesca USA et Azucar IRE, **3842/1**

B

Baba Stone, h, 8 ans, Robin Des Pres et Pierre Rousse, **3797/3**

Babaquil, h, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Kataquille, **3814/2**

Babbo Natale, h, 7 ans, Hurricane Cat USA et La Nerte, **3745/1**

Back To Bresil, f, 4 ans, Muhtathir GB et Miss Recif (IRE), **3799/5**

Bacplus, h, 9 ans, Bachir IRE et Galetinima, **3796/1**

Bagdad Cafe, h, 6 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Pepite Daure, **3742/4**

Bain De Soleil, h, 6 ans, Coastal Path GB et Place Au Soleil, **3775/3, 3819/2**

Balinas D'Airy, h, 6 ans, (AQ), Legolas JPN et Dalina D'Airy, 3782

Ballicod, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Codrina, 3788

Ballinkia, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Rakia, 3758

Ballinstown, f, 8 ans, Ballingarry IRE et Queenstown, **3815/1**

Balto De La Touche, h, 6 ans, (AQ), Balko et Gamine De Boizel, 3765

Bar Bichette, f, 4 ans, Coastal Path GB et Treetle Toffee, **3850/4**

Baraka De Thaix, h, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Jaka De Thaix, **3745/5**

Baratin De Sivola, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Alingha, 3801

Barbie Turix, f, 6 ans, (AQ), Al Namix et First Union, 3814

Baron Du Seuil, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Nistabelle, 3745

Baron Gueulatis, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin, **3797/5**

Basko D'Airy, h, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Esaka D'Airy, **3830/1**

Batoum Ludois, h, 6 ans, (AQ), Smadoun et Praline Ludoise, 3810

***Bayfield IRE**, f, 4 ans, Robin Des Champs et Canitellyou IRE, 3850

Be Safe, h, 3 ans, No Risk At All et Romance Turgot, **3802/3**

Beau Diamant, h, 6 ans, Alanadi et Far Diamantine, **3849/2**

Beau Et Royal, h, 6 ans, Martaline GB et Ma Royale, 3831

Beau Frere, h, 6 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Mille Merci, **3811/1**

Beau Rochelais, h, 6 ans, (AQ), Goldneyev USA et Perle Rochelaise, **3813/3**

Beaujo Du Clos, h, 6 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Osmazome, **3814/4**

Beaute Fatal, f, 5 ans, Barastraight (GB) et La Titie Du Perche, 3782

Beaute Promise, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **3787/5**

Beauty Du Breuil, f, 6 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, 3760

Beauty Maria, f, 9 ans, Bernebeau et Samba Maria, **3761/4**

Bel Ame, h, 8 ans, Layman USA et Belle Ange, **3831/2**

Bela De La Brunie, f, 6 ans, (AA), Gnome et Unic De La Brunie, **3760/4**

Belladame, f, 3 ans, Saint Des Saints et Rainbow Crest, **3824/3**

Belle Des Boulats, f, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Elisa De Mai, **3800/4**

Belle Des Gabiers, f, 4 ans, Ballygarry IRE et Belle Maison, **3758/2**

Belle Feuille, f, 7 ans, Bernebeau et La Kador, **3837/3**

Belle Madrik, f, 6 ans, Simplex et Galanthe, **3792/1**

Bellissimo Smart, h, 6 ans, Della Francesca USA et Indra Du Frene, **3750/3**

Benabar Du Lys, h, 6 ans, (AQ), Slickly et Milie, 3769

Best De La Thinte, f, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Belis De La Thinte, **3760/2**

Biche Rochelaise, f, 6 ans, Al Namix et Ines Rochelaise, 3812

Big Boy, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Ma Que Bella, **3797/1**

Big Turtie, f, 5 ans, Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE), 3763

Bijou Plage, f, 7 ans, Martaline GB et Onciale, **3806/5**

Bimbo De Candale, f, 6 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, **3823/1**

Birmanie, f, 6 ans, (AQ), Ballygarry IRE et Ouchita D'Ox, 3814

Black Du Mesnil, h, 6 ans, (AQ), Crillon et Bellevue Du Mesnil, **3811/5**

Black Luna, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE), **3803/4**

Blasimon, h, 3 ans, Soave GER et Fonaba (GB), **3774/1**

Ble En Herbe, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Kundera, **3791/5**

Bleu De Pail, h, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, 3739, 3844

Blue Emotion, h, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Histoire Vraie, **3760/3**

Blue Indian, h, 3 ans, Red Rocks IRE et La Barrique IRE, **3802/2**

Boa Du Bel, h, 6 ans, (AQ), Lauro GER et Reine Mathilde, 3839

Bob De La Cheneau, h, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Patka, **3791/4**

Boeing Du Bara, h, 6 ans, (AQ), Crillon et Full Of Wisky, **3761/2**

Bolero Du Tango, h, 4 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, 3738

Bolgado, h, 3 ans, Vertigineux et Lourinha, **3774/2**

Boma Has, f, 3 ans, Ballygarry IRE et Boston Du Berlais, 3779

Bomari, h, 6 ans, (OC), Nidor et Quinte Flusch, 3764

Bonfou D'Airy, h, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Lafolie D'Airy, 3830

Bonny Dazzler, f, 4 ans, Bonbon Rose et Califea, 3827

Bora Des Obeaux, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux, **3742/5**

Borice, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Justice, **3745/4**

Borning Run, f, 4 ans, Born King JPN et Running Running, **3809/2**

Borsa D'Airy, f, 6 ans, (AQ), Passing Sale et Norsa D'Airy, **3830/5**

Botte De Nevers, f, 6 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Morvanelle, 3837

Boy De Balme, h, 6 ans, Solar One et Faramine Pouilly, **3775/1**

Breiz The King, h, 5 ans, Le Fou (IRE) et Stella Nova, 3812

Breton D'Amour, h, 4 ans, Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE, 3768

Brezilos, h, 4 ans, Blue Bresil et Yakaminza, 3808

Briaree (IRE), h, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Minalon ARG, 3844

Broad Peak, h, 5 ans, Kaldounevees et Breakthrough, **3800/5**

Brut Imperial, h, 6 ans, Le Fou (IRE) et Bayonnelle, **3745/6**

Buiseness Sivola, h, 6 ans, Archange D'Or (IRE) et Louve Orientale GB, **3764/2**

But En Blanc, h, 6 ans, Coastal Path GB et Line Lawyer, **3801/1**

C

C'Artist Maulde, h, 5 ans, (AQ), Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux, **3800/1**

Cabale D'Estruval, f, 5 ans, Alberto Giacometti IRE et Option D'Estruval, **3757/2**

Cabaret Dancer, f, 4 ans, Montmartre et Allez Loulou PNA, **3834/4**

Caboy, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Cadouya Girl, **3816/2**

Cadeau D'Estruval, h, 5 ans, (AQ), Nickname et Nouvelle D'Estruva, 3846

Cadesco, h, 3 ans, Maresca Sorrento et Cadeau De Shuil IRE, **3802/5**

Cador Mome, h, 5 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Grande Mome, 3816

Cafertiti, h, 5 ans, (AQ), Fairly Ransom (USA) et Ofertiti, **3791/1**

Caien, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et J'Aime, **3820/4**

Calin D'Aubois, h, 9 ans, Crillon et Caline Grace, **3812/3**

Caline D'Allier, f, 5 ans, Laveron GB et Iena D'Allier, **3847/3**

Caline De Juilley, f, 4 ans, Al Namix et Belle De Juilley, **3809/3**

Calinella, f, 5 ans, Ballygarry IRE et Sublimissime, 3761

Call Of Outy Klass, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Leathou, **3820/1**

Callia D'Oudairies, f, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau, **3791/2**

Calnutz, h, 5 ans, (AQ), Balko et Nutz, **3753/1**

Calune, f, 5 ans, (AQ), Balko et Marianne, 3811

Calypso Dumestivel, h, 5 ans, Al Namix et Royale Solitaire, **3810/2**

Canitie, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, **3795/3**

Cannes Boy, h, 3 ans, Diamond Boy et Act Of Honor, **3807/2**

Cap D'Aron, h, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Devise II, **3762/3**

Capello De Pretot, h, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Kobila, **3810/3**

Capferret, h, 5 ans, (AQ), Day Flight GB et Panique Pas, 3745

Capucine Du Chenet, f, 5 ans, Irish Wells et Belle Attente, 3781

Carabin De Balme, h, 5 ans, Solar One et Calyptol, **3739/4**

Carat Precieux, h, 5 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Precieuse Pepite, 3783

Caribbean Boy, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Caribena, **3843/5**

Carina Tu Sei, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Samsara Sei, **3847/1**

Carla De Ronceray, f, 5 ans, (AQ), Al Namix et Landza De Ronceray, **3816/5**

Carla De Touzaine, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Narcisse De Touzai, **3775/4**

Carla Des Loges, f, 5 ans, (AQ), Balko et Oufe Des Loges, 3816

Carmen Deurie, f, 5 ans, (AQ), Irish Wells et First Lady IV, **3810/5**

Carmiciane, f, 5 ans, Ballygarry IRE et Karmician Princess, **3762/5**

Carminor, h, 5 ans, Konig Turf GER et Carmenne, **3792/2**

Casa Tall, h, 3 ans, No Risk At All et Gribouille Parcs, 3776

Cash Back, h, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Holding, **3749/2**

Cash Game, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Fasteline, **3769/3**

Cashburg, f, 5 ans, Sageburg (IRE) et Bella Ciao, 3830

Casino Des Bois, h, 5 ans, (OC), Nidor et Piccette, 3838

Cassius D'Alene, h, 5 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Opaline Du Noyer, **3783/4**

Catimix, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Porte D'Auteuil, **3752/2**

Cayo De Pail, h, 8 ans, Astarabad USA et Peremption, **3781/4**

Celtior, h, 5 ans, Racering et Gazelle De Nuit, **3742/1**

Cesar De Pretot, h, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Nesaboudka, **3813/1**

Chacha And Rhum, f, 5 ans, Kapparde et Jazz And Liquer PNA, **3830/3**

Chachoun, h, 3 ans, Solon GER et Indian Mist, **3832/4**

Chahuteur, h, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Redowa, **3846/3**

Chapardeur, h, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Queserasera, **3757/5**

Chapeau Rouge, h, 4 ans, Vision D'Etat et Rogation, 3784

Charly Du Breuil, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, 3757

Chat Pitre, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Pibale, **3816/1**

***Chateaudemaison USA**, h, 4 ans, War Front (USA) et Tustarta USA, **3804/1**

Chelem Le Dun, h, 5 ans, Shaanmer (IRE) et Erta Ale, 3792

Chelsea De Fangey, f, 5 ans, (AQ), Panoramic GB et Oree Des Bocages, 3772, **3847/5**

Chesteli, f, 5 ans, Tiger Groom GB et La Pecardiere, 3743

Chestnut Dream, h, 4 ans, Martaline GB et Sur Sa Mine, **3836/1**

***Chez Pedro IRE**, h, 5 ans, Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE, 3745

Chitta, f, 4 ans, Saint Des Saints et Dalkaresca, 3827

Chohee, f, 5 ans, (AQ), Vatori et Pannick Du Faou, 3769

Chonka Lone, f, 5 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Ponka Lone, 3816

Chouch'ou, h, 5 ans, (AQ), Passing Sale et Nice Filly, 3828

Ci Blue, h, 5 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), **3781/1**

Cinquante Et Une, f, 4 ans, Fuisse et Linaving, **3848/4**

Cirano De Pail, h, 4 ans, Kapgarde et Ken Roche, **3738/3**

Cisland, h, 5 ans, (AQ), Nickname et Island Du Frene, **3825/2**

City Pretender, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Ville Eagle, **3753/5**

Class Conti, h, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Gazelle Lulu, **3795/4**

Class Des Ongrais, f, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Pretty Des Ongrais, **3838/1**

Classing, f, 5 ans, (AQ), Passing Sale et Lalie, **3816/3**

Cleophis, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Our Dreams IRE, **3848/1**

Clever Sun, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Naissiane, **3825/3**

Clidan, h, 12 ans, Sassanian USA et Grande Briere, **3797/4**, 3844

Clint, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Razia, **3830/2**

Clown Des Obeaux, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Indiana Jaune, **3757/3**

Coastalina, f, 5 ans, Coastal Path GB et Princesse Pierji, 3846

Cobra De Larre, h, 5 ans, Discover D'Auteuil et Camivilla, **3846/2**

Cocotte De Grissay, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Ninon De Grissay, 3816

Coeur D'Anjou, f, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Partie Time, 3816

Conekticut, h, 5 ans, Al Namix et Janya Preuil, 3795

Coniac, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Akene IV, 3791

Cooper Des Ongrais, h, 5 ans, Crillon et Jolie Note, **3810/1**

Coralouma, h, 4 ans, Great Journey JPN et Coraloune, 3809

Corazones, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Celine Mon Coeur GER, **3795/2**

Corbocop, h, 5 ans, Minley GER et La Carbonaise, 3757

Corentin Collonges, h, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges, **3800/3**

Corrida Des Obeaux, f, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Hispaniola, **3740/3**

Cosi Cleste, h, 5 ans, (AQ), Early March GB et Royal Secria, 3816

Cosi Fan Tutte, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury, **3772/2**

***Cosmic Power GER**, h, 4 ans, Samum GER et Cosmic Collisions (GB), **3758/4**

***Cote De Grace IRE**, f, 3 ans, Jeremy USA et Inishanier IRE, **3747/5**

Cote De Nuits, f, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Lune D'Etain, **3838/3**

Cotica De Baune, f, 10 ans, Nononito et Myster De Baune, **3839/1**

Coude A Coude, f, 5 ans, (AQ), Konig Turf GER et Reine Wind, 3800

Coup Double, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Loi Du Plus Fort, 3791

Coverina, f, 3 ans, American Post GB et Tahila Cove USA, 3802

Crack De Reve, h, 5 ans, (AQ), Loxias et Kyrielle De Reve, 3846

Crack Math, h, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses, **3791/3**

Creamwell, f, 5 ans, (AQ), Dream Well et Roveline, **3752/4**

Crecy Wind, h, 5 ans, (AQ), Racer et Ola Wind, **3759/3**

Croc En Jambe, h, 5 ans, (AQ), Denham Red et Suzaka, 3791

Cross Way (IRE), h, 6 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, **3835/1**

Crystal D'Un Jour, h, 6 ans, Great Journey JPN et Crystal Royal, **3849/1**

Crystal Rodino, f, 5 ans, (AQ), Al Namix et Riviere Normande, 3838

Cutting King, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, **3830/4**

Cyclone D'Allen, h, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Hesmeralda, **3829/5**

Cyrano De Fretel, h, 5 ans, (AQ), Balko et Napri' de Mai, **3769/2**

D

D'Auckland, f, 4 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Scotland, 3822

D'Island, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Terre Neuve, **3743/3**

D'Vina, f, 4 ans, Smadoun et Lady Of Men, **3780/1**

Dadou Ville, f, 4 ans, (AQ), Golden Century USA et Picaro Ville, 3827

Dagoboy, h, 3 ans, Diamond Boy et Nantilde, **3776/1**

Daisy Baie, f, 4 ans, Crillon et La Sultane, 3741

Dakota D'Agrostis, h, 7 ans, Libourne (GB) et Maeva Candas, **3783/2**

Dakota De Beauvai, h, 5 ans, Antarctique IRE et Nova De Beauvai, **3781/2**

Dakota De Thaix, h, 4 ans, (AQ), Le Triton (USA) et Pacifique De Thaix, 3748

Dalian, h, 4 ans, (AQ), Satri IRE et Pipelane, 3817

Daltarock, h, 8 ans, Della Francesca USA et Daltacina, **3763/3**

Dame De L'Atlas, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Perle De L'Ecu, **3834/2**

Dame De Maulne, f, 4 ans, (AQ), Royal Dragon USA et Osmadouna, **3834/3**

Dame Groom, f, 4 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Notre Dame Bleue, 3838

Danceur Bresilien, h, 8 ans, Irish Wells et Fille Du Bresil, 3781

Dancing, f, 4 ans, American Post GB et Miss Hernando (GB), **3770/3**

Dandy De Touzaine, h, 4 ans, Kap Rock et Belle Nuit, 3848

Dandy Du Seuil, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Fee Du Tennis, 3805

Daniann, f, 5 ans, Muhaymin USA et Dette D'Honneur, 3754

Dans La Foulee, f, 4 ans, Alberto Giacometti IRE et Tire En Touche, **3743/4**

Dans Les Regles, h, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Regle De L'Art, **3770/4**

Danse Plinn, f, 4 ans, Lord Du Sud et Javenez, 3836

Danseur Jaguen, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et La Biche Du Pont, 3841

Darasso, h, 4 ans, (AQ), Konig Turf GER et Nassora, **3841/1**

Dark Wood, h, 4 ans, (AQ), Bonbon Rose et Sherywood, 3808

Darling Oust, f, 6 ans, Early March GB et Fabulous Darling, **3783/3**

Darling Rock, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Tesse De La Roche, 3755, **3827/4**

Dartagnan Le Dun, h, 4 ans, Kapgarde et Silvazeyra, 3793

Daryasi, h, 4 ans, Muhtathir GB et Shahyasi, **3841/3**

Dashing Filly, f, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Nymph De Sivola, **3784/2**

Dauteuil Precieux, h, 4 ans, (AQ), Balko et Quennie Star, **3784/1**

Daydreaming, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Talpa, **3822/2**

Daytona Beach Aa, f, 4 ans, (AC), Fandsy et Clairevoie, 3852

Deadheat, h, 4 ans, Buck's Boum et Eaton Lass IRE, **3741/1**

Deauseille, f, 4 ans, (AQ), Denham Red et D'Oseille, **3817/5**

Debut De Printemps, h, 4 ans, Irish Wells et La Grande Touche, **3773/3**

Deca De Thaix, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Kapica De Thaix, **3743/1**

Deesse D'Arzembouy, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurence, **3762/1**

Deesse De Ciergues, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Java De Ciergues, 3805

Deesse De Montot, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Ulla De Montot, 3834

Deesse Du Berlais, f, 4 ans, Saint Des Saints et Wendy Du Berlais, **3755/4**, **3826/4**

Defi D'Allier, h, 4 ans, (AQ), Honolulu IRE et Petite Marine, 3748

Defi D'Oudairies, h, 4 ans, (AQ), Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies, **3748/4**

Defi Des Carres, h, 4 ans, Sumitas GER et Star Des Carres, **3809/5**

Defi Majeur, f, 4 ans, (AQ), Clety et Necossaise, **3817/1**

Deity Des Places, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Queen Des Places, **3850/2**

Delsy Du Verger, f, 9 ans, Astarabad USA et Aurea Du Verger, **3839/4**

Demain Des L'Aube, h, 4 ans, Sumitas GER et Discolut, **3746/5**

Demi Sang, h, 4 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Morvanelle, **3793/1**

Denna, f, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Kenna, 3817

Dennzo, h, 4 ans, (AQ), Greengroom et Conception, **3770/5**

Deo Volente, h, 4 ans, Kaldounevees et Reve Complice, 3826

Derby Des Bruyeres, h, 4 ans, (AQ), Sunday Break JPN et Luttica, **3784/3**

Derby Des Pictons, h, 4 ans, Khalkevi IRE et Selaia, 3793

Derby Dete, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Femme D'Honneur, **3741/5**

Deriganou, h, 4 ans, (AQ), Candidate GB et Ismenie, 3805

Derniere Volontee, f, 4 ans, Lucarno USA et Behariya IRE, 3755

Desir De Cotte, h, 4 ans, Buck's Boum et Surprise De Cotte, **3836/5**

Desirs Des Blaises, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Loutre, 3737, 3822

Destin Sacre, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Legende Sacree, **3805/5**

Destinee Sivola, f, 4 ans, (AQ), Caballo Raptor CAN et Surprise De Sivola, **3820/5**

Dexterite, f, 4 ans, (AQ), Laveron GB et Serenitta, **3850/3**

Diabliesse Royale, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Okawanga Royale, 3826

Diablo Aa, h, 4 ans, (AC), Ragtime Pontadour et La Sagra, **3852/4**

Diabolo Forez, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Quassiopee, **3818/1**

Diamant Brut, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Quistis, **3805/1**

Diane D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Turgeon USA et Forlane V, **3743/5**

Dickenek, h, 4 ans, Dick Turpin IRE et Baladewa GER, **3809/4**

Didji Du Lac, h, 4 ans, March Groom USA et Riviere Sauvage, 3738

Diego Des Ongrais, h, 4 ans, Ungaro GER et Sara Des Ongrais, **3804/5**

Diesel D'Allier, h, 4 ans, Kap Rock et Iena D'Allier, **3770/2, 3822/1**

Dieu Vivant, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Panique Pas, **3748/1**

Diez Kirk, h, 4 ans, (AQ), Prince Kirk PNA et Havanaise, 3738

Dik D'Anjou, h, 4 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Partie Time, **3748/2**

Diligent, h, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Rapide, **3793/4**

Dimana, f, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Quatre Bleue, **3850/5**

Dindin, h, 4 ans, (AQ), Balko et Taguy Star, **3748/5**

Dino Des Ongrais, h, 4 ans, Pistolero (IRE) et Lola Des Ongrais, **3808/2**

Dino Du Lemo, h, 4 ans, (AQ), Madoun et Swing Du Lemo, **3741/3**

Diomedes, h, 8 ans, Laveron GB et Alfayza GB, **3811/2**

Dior Bellevue, h, 4 ans, Blue Bresil et Saga Son, 3818

Diplomate Sivola, h, 4 ans, Noroit GER et None De Sivola, **3737/2**

Diplome D'Etat, h, 4 ans, (AQ), Centennial IRE et Ohana, 3758

Disco Des Ongrais, h, 4 ans, Indian Daffodil (IRE) et Nava Des Ongrais, 3808

Disko Wells, h, 4 ans, (AQ), Irish Wells et Pleace, 3817

Diteou, f, 4 ans, Buck's Boum et Al Gane, **3799/4**

Diva De Mai, f, 4 ans, (AQ), Roli Abi et Quittance, **3817/2**

Diva De Sivola, f, 4 ans, Noroit GER et Ker Llinka, 3826

Diyala Junior, f, 4 ans, (AQ), Laveron GB et Diyala III, **3793/2**

Django Macalo, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Ketchup II, **3748/3**

Django Rochelais, h, 4 ans, (AQ), Le Balafre et Lady Rochelaise, 3808

Djaplou, h, 5 ans, (AA), Olzarte De Collong et Djalousi, **3762/4**

Djazz De Loued, h, 4 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 3817

Djeddel, h, 4 ans, (AQ), Diamond Boy et Star D'Elle, 3748

Djin Conti, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Regina Conti, **3805/3**

Dogra Magra, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Iglesia GER, **3841/6**

Dollar Baie, h, 4 ans, (AQ), Crillon et Juventus II, **3786/1**

Domina Bella, f, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Tchi Tchi Bang Ban, **3755/5**

Domingo, h, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet, **3817/3**

Dominico, h, 4 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Provence, **3820/3**

Domiroli, h, 8 ans, Roli Abi et Doumia, **3764/3**

Domkia, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Rakia, **3754/2**

Don Axxo, h, 4 ans, (AQ), Axxos GER et Ravissante, 3805

Don Du Ciel, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Padie, 3817

Don Papa, m, 4 ans, Gold Away (IRE) et Anawest (IRE), 3784

Don Quichott, h, 4 ans, Kap Rock et Fairyleap, 3808

Donately Wood, h, 7 ans, Donatello GER et Roberta Wood PNA, **3796/4**

Doncesar De Pretot, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Kobila, **3805/2**

Dorelko Des Obeaux, h, 4 ans, (AQ), Balko et Kore Des Obeaux, **3805/4**

Dors Dine, f, 4 ans, Buck's Boum et Spice, **3804/2**

Dorsa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Norsa D'Airy, **3820/2**

Dotation, f, 4 ans, (AQ), Noroit GER et Rive Droite, 3805

Douce Alex, f, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Pegase Des Roses, 3820

Douce Du Maffray, f, 4 ans, Lord Du Sud et Sleeping Frisk, 3827

Douchka Dengilbert, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Stella D'Engilbert, 3805

Douniacha, f, 4 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Perenice, 3834

Dourdur, h, 5 ans, Redback GB et La Bezizais, **3783/5**

***Draconis GER**, h, 4 ans, Kamsin GER et Daphne GER, **3741/4**

Drivernamix, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Genamix, 3815

Drop Sunday Lady, f, 3 ans, Never On Sunday et Drop Dead Gorgeous (IRE), **3766/1**

Du Reve, h, 4 ans, (AQ), Youmzain IRE et Jiva II, 3805

Ducello, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Idy, 3748, 3820

Dulcar De Sivola, h, 4 ans, Assessor IRE et Histoire Des Ifs, **3738/5**

Dunnet Head, h, 4 ans, Turgeon USA et Mazy, **3826/3**

Duo Charmans, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Thalissa Mans, **3817/4**

Duo D'Enter, h, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Odyssee Du Cellier, **3836/2**

Durkash, h, 4 ans, (AQ), Blue Bresil et Meralda, **3755/1**

Dynamite Forez, f, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Pourkoipa Du Forez, 3787

E

Earth Day, h, 3 ans, (AQ), My Risk et Sirani, **3790/3**

East Stream, h, 3 ans, (AQ), Buck's Boum et Hatillade, 3845

Ecart Zero, h, 3 ans, (AQ), Network GER et Serie Limitee, 3845

Echo De Balme, h, 3 ans, Solar One et Sojade, **3851/4**

Eclair Des Brieres, h, 3 ans, Sandwaki USA et Gagne Du Peze, **3833/1**

Eclair Du Maffray, h, 3 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, 3824

Eclair D'Etat, h, 3 ans, (AQ), Vision D'Etat et Montbresia, **3824/1**

Edalka De Kerker, f, 3 ans, Voix Du Nord et Quadalka De Kerker, 3803

Eden Of The Valley, f, 3 ans, (AQ), Bach IRE et Silicon Valley, 3803

Edenium, h, 3 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Neuilly Le Real, 3798

Edgeoy, h, 3 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Ireland, **3785/1**

Edjira, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Our Ziga, 3744

Eh Chef, h, 3 ans, (AQ), Chef De Clan et Olbia, **3851/3**

Eh Georges, h, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Lady De Vesvre, **3802/1**

Eh Jude, f, 3 ans, (AQ), Secret Singer et Kenna, 3766

***Ejo Pritchard POL**, f, 4 ans, Belenus GER et Enchanted Ocean USA, **3743/2**

El Camila, f, 3 ans, Coastal Path GB et Alize Des Parcs, **3779/3**

El Gringo, h, 3 ans, Kamsin GER et Cinecitta USA, **3824/2**

El'ban, h, 3 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Paloma De Saisy, **3788/2**

Elektron Libre, h, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Nuance De Cotte, 3845

Elimay, f, 3 ans, Montmartre et Hyde, **3747/2**

Eliot Ness, h, 4 ans, Falco USA et Love In Paradise (GB), 3838

Elixir Du Gouet, h, 3 ans, Vision D'Etat et My Asadore, **3776/5**

Elle Est Sacree, f, 3 ans, (AQ), Network GER et Aventure Sacree, **3794/5**

Elleland, f, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Keisland, 3803

Eludy, f, 3 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Idy, **3794/4**

Elue De Sivola, f, 3 ans, (AQ), Martaline GB et Une Par Une, **3851/2**

Embrun D'Oudairies, h, 3 ans, (AQ), Kapgarde et Quecy De Chadzeau, **3845/3**

Emirat, h, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Platine, **3845/1**

Emma Collonges, f, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Katy Collonges, **3851/5**

En Acceleree, f, 3 ans, Laverock IRE et Voix Du Coeur, 3794

En Avant Toute, f, 3 ans, Muhtathir GB et More Fun GER, **3833/3**
Enfant Roi, h, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Super Maman, **3845/5**
Enfin Lui, h, 3 ans, Apsis GB et Diolefine, **3756**
Eni Light, h, 3 ans, (AQ), Network GER et Or Light, **3845**
Eniocanto, h, 3 ans, (AQ), Anzillero GER et Perle Du Seuil, **3843/4**
Ensamo, h, 4 ans, Enrique (GB) et Moon Saga, **3786/5**
Envoye Special, h, 3 ans, Coastal Path GB et Santa Bamba, **3779/2**
Eole D'Un Regard, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Juste Un Regard, **3790**
Epburn D'Ycy, f, 3 ans, (AQ), Hello Sunday et Ingrid Des Mottes, **3833**
Epi Sacre, h, 3 ans, (AQ), Secret Singer et Sacree, **3807/4**
Epicas, f, 3 ans, Davidoff GER et Negresse De Cuta, **3766/2**
Epine Noire, f, 3 ans, (AQ), Axxos GER et Ode Rock, **3777/2**
Epona Duhoux, f, 3 ans, (AQ), Kapgarde et Nefertyty, **3777**
Epoustouflaunt, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Line Tzigane, **3737/1**
Equinoxe De Berce, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Kashmiria, **3756/3**
Equipier Du Large, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Sharp's Love IRE, **3744**
Eskiss Du Mathan, f, 3 ans, Network GER et Swahille Du Mathan, **3778**
Esmeralda Fyx, f, 3 ans, (AQ), Full Of Gold et Mee Doune, **3851/1**
Esmeria Bellevue, f, 3 ans, Konig Turf GER et Sister Du Berlais, **3789/2**
Espiegle De Sivola, h, 3 ans, Noroit GER et Little Memories IRE, **3789**
Espion Du Chenet, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Reine Irlandaise, **3790/1**
Espoir D'Allier, h, 3 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et One Flower, **3845**
Espoir De Bellouet, h, 8 ans, Califet et Sainte De Bellouet, **3828**
Espoir Royal, m, 3 ans, Martaline GB et Ma Royale, **3843**
Espirit Fixe, h, 3 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Rold Fixe, **3845**
Estelle, f, 3 ans, Saddex (GB) et Tes Belle, **3802**
Estrella Cael, f, 3 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Lahia Cael, **3794**

Estrella De Oro, f, 3 ans, Shakespearean IRE et Ordoudalle, **3789**
Estrellas, f, 3 ans, Diktat GB et Johanie Cara, **3798**
Etat De Grace, h, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Kyrie, **3845/2**
Etincelle Bleue, f, 3 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Samarkand Bleue, **3803/3**
Etincelle D'Ainay, f, 3 ans, Muhtathir GB et Perle D'Ainay, **3803**
Etoile Des As, f, 5 ans, Voix Du Nord et Desiree Des As, **3819**
Etoile Des Vernes, f, 3 ans, (AQ), Kotky Bleu et Popins, **3824/4**
Etoile Divine, f, 9 ans, Maresca Sorrento et Divine Sorinieres, **3835/2**
Etoo Sport, h, 3 ans, Great Journey JPN et Theloune, **3832/3**
Eureu Du Boulay, h, 3 ans, (AQ), Della Francesca USA et Idole Du Boulay, **3845**
Eurydice Digeo, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Zafrinella GER, **3744/2**
Evangelino, h, 8 ans, Vangelis USA et Gay Native, **3839/3**
Ever Lad, h, 6 ans, Linda's Lad (GB) et Best Ever, **3811/4**
Evron, h, 3 ans, (AQ), Secret Singer et Rive Droite, **3807**
Ex Fan Des Sixties, f, 3 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Paranoia, **3785/3**
Ex S'Elance, h, 3 ans, (AQ), Saddex (GB) et Pampa Brune, **3845**
Expressionniste, h, 3 ans, (AQ), Saddex (GB) et Saika, **3845**
Extragador, h, 3 ans, (AQ), Kapgarde et Newgador, **3845/4**
Extreme Ludois, h, 3 ans, (AQ), Spirit One et Praline Ludoise, **3845**
Eyes Of Indian, h, 3 ans, (AQ), Indian Danehill IRE et Nikitta, **3789/1**

F

Fauburg Rosetgri, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Fausse Annonce, **3764/1**
***Feelin Alright IRE**, m, 3 ans, Clodovil (IRE) et Littlepromisedland IRE, **3824/5**
Ferruccio, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Firmini, **3782**
Fine Angels, f, 4 ans, Fine Grain JPN et Star Jelois, **3818/4**
Finisteria, f, 8 ans, Kingsalsa USA et First Precedent, **3837/5**
First Daum, h, 3 ans, Anzillero GER et Sky Dance, **3802**

First De Barat, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Three Gold, **3782**
First Du Pecos, h, 7 ans, (AA), Nombre Premier (GB) et Family, **3852/3**
First Pym, h, 13 ans, With The Flow USA et Miss Avireenne, **3750/4**
Flapjack, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Prima Ballerina, **3841**
Flavin, h, 6 ans, Pomellato GER et Some Other Spring, **3781**
Flogalof, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Rosala, **3741**
Flot Des Flos, f, 4 ans, Balko et Royale Marie, **3834/1**
Follow Me Soldier, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan, **3840/2**
Foreign Flower, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Fleur Des Villes, **3841**
Forestiera, f, 7 ans, Forestier et Une Majeste, **3782/4**
Fort Harmony, h, 4 ans, Medecis (GB) et Zauberlocke GER, **3786/3**
Fourmetot, h, 4 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), **3768/4**
Fracfigura Has, f, 6 ans, Artiste Royal (IRE) et Fragante Royale, **3842**
Fragandor Rosetgri, h, 3 ans, Literato et Fragante De Cameru, **3785**
Fragant Rosetgri, h, 4 ans, Nombre Premier (GB) et Fragante De Cameru, **3809**
Francescaguihen, f, 7 ans, Della Francesca USA et Duchesse De Guihen, **3839**
Fraudeur, m, 3 ans, Spirit One et Shippawa (GB), **3833**
Fricadelle, f, 5 ans, Sageburg (IRE) et Lady Daisy, **3792**
Fubrava, f, 3 ans, Fuisse et Brava, **3807/3**
Fumseck, h, 8 ans, Apsis GB et Soft Cachemire, **3812/1**
Fun Grany, f, 6 ans, Gravity et Funybreeze Pouilly, **3821/4**
Futbolisto, h, 4 ans, Blue Bresil et Faraude, **3793/5**

G

Galant Du Tertre, h, 9 ans, Lost World (IRE) et Garlilly IRE, **3765/5**
Gangnam Style, f, 6 ans, Naaqoos (GB) et Evening Serenade IRE, **3823/5**
Garasil, h, 4 ans, Blue Bresil et Niagara L'Amandour, **3755/3**
Garde La Victoire, h, 8 ans, Kapgarde et Next Victory, **3842/2**

Gaspar De Pretot, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Tekakwhita, **3809/1**
Gasti Greti, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Chrisleen, **3763/1**
Gato, h, 4 ans, Balko et Djethys, **3738/2, 3818/2**
Gelif, h, 4 ans, Lauro GER et Gelive, **3808/5**
Gentiane De L'Aube, f, 3 ans, Spirit One et Lina Memory, **3802**
***Gigilmatto IRE**, h, 6 ans, Kodiak GB et Petit Grise IRE, **3819/5**
Glamorous Dream, f, 8 ans, Dream Well et Glamsalsa, **3749/5**
Go Rapids, h, 4 ans, Stormy River et Love And Kiss, **3758/1**
Go To First, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Dance Idol GB, **3804**
Goddess Freja, f, 4 ans, Kapgarde et Seraglio IRE, **3840/3**
Gold And Fire, h, 3 ans, Full Of Gold et Genetiere, **3790**
Golden Harvest, m, 4 ans, Vendangeur (IRE) et Starlin, **3804**
Gonzalo (GB), h, 4 ans, Zoffany IRE et Singapore Belle, **3799**
***Good Prince GER**, h, 8 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, **3812/2**
Got Away, f, 4 ans, American Post GB et Hideaway Girl GB, **3840/4**
Got Silver, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Goddream, **3773**
Gothatir, h, 5 ans, Muhtathir GB et Goddream, **3781**
Grand D'Orian, h, 9 ans, Grand Seigneur et Fill Oriane, **3829**
Grand Depart, h, 4 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, **3786**
Grand Des Landes, h, 4 ans, Sleeping Car et Grandchampenoise, **3840/1**
Grand Vertige, h, 5 ans, Vertigineux et Guimpe, **3838/5**
Grandgarde, h, 4 ans, Al Namix et Grande Cavale, **3799/2**
Great Jack, h, 5 ans, Great Journey JPN et Final Issue, **3762/2**
Great Paul, h, 4 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, **3758/5**
Grumari, h, 3 ans, Nayef USA et Tudor Court IRE, **3807**
Guyonne, f, 4 ans, Nombre Premier (GB) et Gymnote, **3786/4**

H

Handeli, f, 6 ans, Doctor Dino et High Definition (IRE), **3767/1**

Hannou Pol Avenue, h, 3 ans, Hannouma (IRE) et Corfu IRE, 3790

Happy Nowhere, f, 5 ans, Samson Happy JPN et Dis Nous Tout, **3753/4**

Hasardeur, h, 6 ans, Lando GER et Toamasina, **3739/5**

Hell's Queen, f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Margot, 3841

Hermes De La Bruni, h, 11 ans, (AC), Faucon Noir et Samisti BEL, **3759/5**

***Heroforhell IRE**, f, 4 ans, Dylan Thomas IRE et Halejev IRE, 3804

Hilton Jelois, h, 5 ans, Hannouma (IRE) et Jenne Jelois, **3754/4**

Hippomene, h, 7 ans, Dream Well et Dindounas, 3842

***Hirondelle GER**, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Holy Well, **3737/5**

Hollydam, f, 3 ans, Full Of Gold et Sheradame, 3833

Honor Yalta, f, 5 ans, Konig Turf GER et Fany Florielene, 3838

Horsadine, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Kenhoaden, **3833/2**

Hotmale Has, h, 4 ans, Saint Des Saints et Horta, **3737/4**

I

Impala Du Rheu, f, 3 ans, Saddex (GB) et Bleu De Paques, **3747/4**

Imperceptible, h, 4 ans, Slickly Royal et Something Fine, **3768/3, 3822/3**

***Incroyable GER**, h, 4 ans, Samum GER et lanapourna GER, **3738/4**

Indian Rode, h, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Mis Rode, 3838

Intrinsèque, h, 5 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), 3781

Ipnoteur, h, 6 ans, Limnos JPN et Victor's Car, **3763/4**

Irakien, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, 3753, **3847/2**

Irresponsable, f, 3 ans, Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE, **3774/3**

It's Jennifer, f, 5 ans, Martaline GB et Shanxi Girl GB, 3745

***Izzo GER**, h, 4 ans, Tertullian USA et Ioannina GB, **3746/1**

J

Jani Perse, h, 5 ans, Bernebeau et Janimone, **3812/4**

Janika, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Majaka, **3841/2**

Jazz In Montreux, h, 4 ans, Rip Van Winkle IRE et Back The Winner (IRE), **3746/3**

Jejekarad, h, 7 ans, Dano Mast GB et Okarine, **3765/4**

Joubachope, f, 3 ans, Captain Chop et Very Sol, **3777/1**

Journeyrose, f, 5 ans, Great Journey JPN et Rose Beryl, **3825/5**

Joycetick, m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Joyce GER, **3756/1**

Just The Way, h, 3 ans, No Risk At All et Love Gold, 3807

K

Kalifko, h, 4 ans, Montmartre et Kakira, **3746/2**

Kaplyma, f, 4 ans, Early March GB et Kapsile, **3773/2**

Kapsize, h, 3 ans, Kapgarde et Loin De Moi, 3798

Kapville, h, 10 ans, Kapgarde et Ville Eagle, **3751/2**

Kathoa, h, 5 ans, Policy Maker (IRE) et Sans Excuse, **3767/3**

Kathy La Belle, f, 5 ans, Nickname et Tikisol, 3812

Kavaldor, h, 7 ans, Rosen Kavalier JPN et Janidor, **3765/3**

Kenaxos, h, 5 ans, Axxos GER et Irunarri, **3821/5**

Kerys, f, 8 ans, Tiger Groom GB et Milyseme, **3835/4**

Kestrel Maker, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Kestrel Mail, **3750/5, 3849/4**

***Khefyn IRE**, h, 7 ans, Kheleyf USA et Highly Respected IRE, **3749/1**

Khight Rock Bey, h, 3 ans, High Rock (IRE) et Cahuete, 3807

Kibaki, h, 6 ans, Forestier et Kilkee, 3839

Kick Down, f, 4 ans, Vol De Nuit GB et Kimber Lady, 3841

Kidcat, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Karuda, 3808

Kilmartin, h, 4 ans, Diamond Green et She Say's (GB), **3822/4**

Kimo Royal, h, 4 ans, Royal Dragon USA et Kimaroyale, 3841

King De Teillee, h, 9 ans, Agnes Kamikaze JPN et Bahamas De Teillee, 3751

Klasiel De Kerbarh, f, 4 ans, Turgeon USA et Etoile De Kerbarh, 3793

Klassical Dream, h, 3 ans, Dream Well et Klassical Way, **3843/3**

Konig De L'Aunay, h, 4 ans, Konig Turf GER et Grace De L'Aunay, 3773

Kovablue, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Anashkova (IRE), **3799/3**

L

L'Argens, h, 9 ans, Secret Singer et La Suisse, 3783

L'Arizona, h, 5 ans, (AA), Iris De La Brunie et La Louisiane, **3852/1**

L'Astalina, f, 3 ans, Coastal Path GB et L'Astina, **3774/4**

L'Eaureate, f, 5 ans, Buck's Boum et Eau De Chesne, **3772/4**

L'Intuition, f, 5 ans, Al Namix et Quisait, **3821/2**

La Bala D'Occitani, f, 5 ans, (AA), Balko et Lahida, **3816/4**

La Fougasse, f, 9 ans, Laury Royale et Belle De La Baie, 3792

La Mome Pia, f, 3 ans, Soul City IRE et Troizieme Dan, **3774/5**

La Moulinere, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Ahombros, **3827/2**

La Sagesse, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Cadette Bleue, **3827/1**

La Symphonie, f, 5 ans, Martaline GB et La Loute, **3846/5**

Lacaune, f, 4 ans, Turgeon USA et Achere, **3737/3**

Laconquete, f, 4 ans, Muhtathir GB et Hurray, **3784/5**

Lady Bellissima, f, 4 ans, Thewayyouare USA et Lady Bex IRE, **3818/3**

Lagonda Red, f, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Fasliyeva, 3837

Lamigo, h, 9 ans, American Post GB et Lamboghina GER, **3844/2**

Le Chateau, h, 8 ans, Enrique (GB) et La Remigeasse, **3842/5**

Le Francesca, h, 7 ans, Della Francesca USA et Konile, **3828/1**

Le Lescarien, h, 6 ans, Martaline GB et Sleeveina, **3761/5**

Le Mans, h, 4 ans, Le Fou (IRE) et The Race, 3841

Le Meluflo, h, 7 ans, Califet et La Balme, **3839/2**

Le Meteque, h, 4 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, 3799

Le Romarin, h, 8 ans, Balleroy (USA) et La Serenite GB, 3811

Le Terrible Noir, h, 5 ans, Laveron GB et Malycia Marty, 3762

Le Toiny, h, 6 ans, Astarabad USA et Parita, **3745/7**

Lheny, h, 8 ans, Le Triton (USA) et Besca Nueva, **3767/5**

Liberty Du Charmil, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Late Fortune, **3781/3**

Lightning Of Light, f, 7 ans, Saint Des Saints et Lumiere Du Jour, **3829/1**

Liliput Has, h, 4 ans, Enrique (GB) et Taradissima Has, **3738/1**

Lilou D'Amour, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Wain Wright, 3788

Lily Enki, f, 3 ans, Buck's Boum et Holly Girl (IRE), **3789/3**

Limnoska, f, 5 ans, Limnos JPN et Polynikova, **3795/5**

Limpopo Has, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Taradissima Has, **3778/1**

Line Fairy, f, 5 ans, Martaline GB et Salsa Fairy, **3823/3**

Linodargent, h, 6 ans, Kendargent et Line Perle, **3771/1**

Little Bahia, f, 4 ans, Early March GB et Bahia Do Brasil, **3836/4**

Lizete, f, 5 ans, Balko et Katiouka, 3742

Lohengrin Du Lys, h, 8 ans, Saint Des Saints et Pacific Lady, **3828/5**

Lola Drop, f, 3 ans, Kendargent et Lina Drop, **3789/4**

Longuivy De La Mer, h, 4 ans, Martaline GB et Millessima, **3808/1**

Lord Prestige, h, 10 ans, Kapgarde et Prestige Girl, **3842/3**

Lord Stark, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Zauberlocke GER, 3843

Lorraines, f, 3 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, **3777/4**

Los Banderos, h, 8 ans, Sinnadar IRE et La Bandera GB, 3745

Lotus Des Tailloons, h, 8 ans, Robin Des Champs et Ophira GB, **3813/2**

Lou King, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Cricket Night, 3801

Lou Wonderful, f, 5 ans, Kapgarde et Nile Majique, **3760/5**

Lunaya, f, 5 ans, Voix Du Nord et Lamaya, **3782/5**

Lyon Clermont, h, 3 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, 3802

M

Ma Cagnotte, f, 5 ans, King's Best USA et Masaya SWI, 3781

Made In Breizh, h, 4 ans, Konig Shuffle GER et Moral Fatal (GER), 3741

Magic Mondial, f, 9 ans, Shinda Mondial GB et Salix Magic, 3754

Magic Saint, h, 3 ans, Saint Des Saints et Magic Poline, **3843/1**

Magicman, h, 3 ans, Manduro GER et Now Again GER, 3744

Mai Jeanne, f, 3 ans, Vatori et A La Belle Etoile, 3777

Maienfeld, h, 12 ans, Antarctique IRE et Masthelie, **3831/5**

Makata Blue, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Danse Quatz, **3833/4**

Mallorca, f, 7 ans, Falco USA et Red Vixen IRE, **3781/7**

Manouka, f, 3 ans, Sinnadar IRE et Masaola, **3785/5**

Manutea, h, 4 ans, Carlotamix et Marutea, **3768/1**

Marcyas, h, 3 ans, Martaline GB et Palmeria, 3851

Marescatau, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Sauvela, **3831/4**

Mareskia Talisker, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, **3838/2**

Mario De La Vega, h, 6 ans, Anzillero GER et Maria De La Vega, **3771/5**

Marlonne, f, 3 ans, Martaline GB et Loulane, **3794/1**

Marmagne, h, 7 ans, The Mask et Brifloma, **3819/4**

Martinstar, h, 5 ans, Martaline GB et Star D'Avril, 3795

Matslah, f, 5 ans, Vol De Nuit GB et Hollywood Starlet, 3792

***Max's Spirit IRE**, h, 4 ans, Invincible Spirit IRE et My Uptown Girl GB, **3841/4**

Mchoumah, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Faitiche D'Aubry, **3808/3**

Melodie D'Ainay, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Guendale, 3794

Mendigo, h, 7 ans, Ungaro GER et Maitresse Mam'bo, **3761/1**

Menthe Poivree, f, 5 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 3844

Menthol, h, 3 ans, Spirit One et Jolie Menthe, 3785

Menu Menthol, h, 5 ans, Nickname et Synera, 3753, **3835/5**

Mer D'Iroise, f, 4 ans, Kapgarde et Mer D'Arabie, **3768/2**

Merlin Woods, f, 3 ans, Irish Wells et Oryade, **3747/3**

Miesque Speed, f, 4 ans, Miesque's Son USA et Speedy Blue, **3804/4**

Mille Rubis, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Rubilite, **3744/4**

Miss Aubaline, f, 4 ans, Martaline GB et Miss Aubane, 3841

Miss Del'rais, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Miss Night (IRE), 3804

Miss Du Jura, f, 6 ans, Assessor IRE et Miss Du Turf, **3772/5**

Miss Flicka, f, 4 ans, Martaline GB et Miss Cybelle, **3808/4**

Missyladie, f, 3 ans, Born King JPN et Ladie De Briandais, **3756/2**

Mixborough, h, 5 ans, Carlotamix et Lyphard's Star, **3825/4**

Modestino, h, 4 ans, Turgeon USA et Queen Maresca, **3786/2**

***Moll Cutpurse GB**, f, 4 ans, Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB, 3850

***Molly Marie GER**, f, 5 ans, Lando GER et Molly Art GER, 3806

Monte Stello, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Take It Over IRE, **3760/1**

Moon Wells, f, 5 ans, Irish Wells et Lavirca Rouge, **3800/2**

Moonlight Blue, h, 7 ans, Walk In The Park IRE et Soria IRE, **3792/5**

Mozo Guapo (IRE), h, 3 ans, Roderic O'Connor IRE et Anacapri, **3843/2**

***Mrs Lovett IRE**, f, 4 ans, Sir Percy GB et Madame Boulangerie GB, 3749

Muthalia, f, 3 ans, Muhtathir GB et Ligga, **3803/5**

My Pottinguer, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE), **3744/5**

***My Secret GB**, f, 3 ans, Sakhee's Secret GB et Ritaliz GB, **3779/4**

My Way Emel, f, 4 ans, Deportivo GB et Iron Way, 3826

Mysterious Star, h, 5 ans, Iron Mask USA et Red Star IRE, **3825/1**

N

Naday Idef, f, 4 ans, Never On Sunday et To Green GER, **3768/5**

Nadia Has, f, 3 ans, Fuisse et Nasou, 3747

Namix Castel, h, 4 ans, Manninamix (GB) et Wall Street Runner GB, 3836

Narco Dancer, h, 9 ans, Cardoun et Cinquieme Grace, 3750

Netcam, f, 5 ans, Network GER et Orlana, **3771/4**

Never Fall Again, h, 3 ans, Never On Sunday et Masseria, 3776

New Starter, h, 7 ans, Maximum Security (IRE) et Pralyse, **3829/4**

News At Ten, h, 3 ans, Saint Des Saints et Nickelle, 3790

News Reel, h, 7 ans, Vespone IRE et New Destiny, **3792/4**

***Night Gigolo AUT**, h, 4 ans, Storm Mist IRE et Night Music GER, **3758/3**

Nikabuss, f, 5 ans, Iron Mask USA et Panika, 3837

Niverna, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Danube IRE, **3756/5**

Noble Des Ducs, h, 4 ans, Grand Couturier GB et Noble Zazie, 3768

Nom De Famille, h, 3 ans, Poliglote (GB) et New Saga, **3788/3**

Normandy Invasion, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Like It Is, **3848/2**

Norse Wave, f, 6 ans, Norse Dancer IRE et Wave Goodbye, 3760

O

Ola Malpic, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Old Beino, **3766/4**

Olympic Torch, h, 4 ans, Country Reel USA et Risque De Verglas, **3841/5**

One Sweet, h, 3 ans, Spirit One et Sweet Orientfawn IRE, **3744/3**

Oratio Du Clos, h, 9 ans, Apsis GB et Berline Du Verger, **3771/3**

***Ormel GB**, h, 8 ans, Observatory USA et Eiszeit GER, **3754/3**

Osso Bello, h, 9 ans, Corri Piano et Sweet Valrose, **3844/4**

Ouragan Johnnie, h, 3 ans, Confuchias IRE et Sophies Sister, **3833/5**

Over The Edge, f, 3 ans, Martaline GB et Kitara GER, 3785

P

Pacha Du Lac, h, 14 ans, (AC), Baloo Du Camp et Gipsy Du Lac, **3740/5**

Pagomix, h, 6 ans, Crillon et Quietamixa, 3782

Panigale, h, 4 ans, Creachadoir IRE et Zarazienne, **3822/5**

Paris Clermont, h, 8 ans, Voix Du Nord et Ania De Clermont, **3796/2**

Paris Do Brasil, h, 7 ans, Early March GB et Zizou, **3783/1**

Pasifae, f, 4 ans, Great Journey JPN et Dorylee, 3804

Peace Of Burg, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Peace Fonic, **3799/1**

Perlefine, f, 3 ans, Voix Du Nord et Perle Sainte, **3803/1**

Perly Flight, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Marly Flight, **3741/2**

Perseverance, m, 3 ans, Montmartre et Delys, **3798/5**

Pesk Ebreil, h, 3 ans, Enrique (GB) et River Flyer, **3788/1**

Petilucky, h, 6 ans, Ultimately Lucky IRE et La Petite Angevine, **3835/3**

***Petit Guerrier IRE**, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Pivoline, 3790

Petrus Lescibaa, h, 3 ans, Soave GER et Mia Lescibaa, **3776/4**

Pi Ahio, h, 5 ans, Coastal Path GB et Klyne, **3821/1**

Pichelot, h, 4 ans, Konig Turf GER et Haute Chartreuse, 3840

Pindare, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Orcantara, **3739/1**

Pink Tiger, h, 9 ans, Bonbon Rose et Miss Cadouline, 3849

Plumix, h, 7 ans, Al Namix et Brincaplume, **3751/5**

Polikidia, f, 5 ans, Diamond Green et Poliette, **3757/1**

Polikita, f, 7 ans, Rashbag GB et Poliette, **3761/3**

Polimaya, f, 4 ans, Diamond Green et Poliette, **3826/1**

Polo Rouge, h, 6 ans, Croco Rouge IRE et Barashela, 3813

Polygona, f, 7 ans, Poliglote (GB) et Dona Rez, **3842/4**

Poonam, h, 6 ans, Trempolino USA et Pepples Beach GER, **3810/4**

Popish Wells, f, 4 ans, Irish Wells et Ambitious Lady, 3784

Positano Sud, h, 7 ans, Linda's Lad (GB) et Amalfitana, **3844/1**

Poulaphouca, f, 7 ans, Paolini GER et Piercetown IRE, 3811

Primeiradama, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Shadline, **3802/4**

Prince Of Fields, h, 5 ans, Enrique (GB) et Great Care USA, 3781

Prince Philippe, h, 7 ans, Denham Red et Coquine D'Anjou, 3842

Princesse Delile, f, 8 ans, Vic Toto et Apolietta, **3823/2**

Pyramid Burg, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, **3807/1**

Pyromane, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Pyrana USA, **3780/3**

Q

Quaker, h, 3 ans, Irish Wells et Quenta Des Bordes, **3798/4**

Queendira, f, 3 ans, Manduro GER et Hail Holy Queen (IRE), 3756

R

Raffles Sun, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Gray Steam, **3794/2**

***Ramssiss GER**, h, 6 ans, It's Gino GER et Remina GER, **3796/5**

Rasique, h, 7 ans, Enrique (GB) et Rasia, **3781/5**

Rawai, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Passion Play, **3806/1**

***Realm Keeper USA**, h, 4 ans, Arch USA et La Lodola USA, 3773

Red Kitten, h, 4 ans, Kitten's Joy USA et Red Diadem GB, 3749

Red Mix, h, 4 ans, Al Namix et Fidelety, **3773/1**

Red Nousa, f, 6 ans, Redback GB et Aurore Celtique, 3782

Reflet De Lune, f, 5 ans, Irish Wells et Tignousa, 3835

Regaxos, h, 4 ans, Axxos GER et Regulatrice, 3808

Reine Timaca, f, 5 ans, Malinas GER et Sunkajide, **3821/3**

Relkadam, h, 3 ans, Muhtathir GB et Gloirez, 3788

***Renania SPA**, f, 5 ans, Kissing You ARG et Teatrale SWE, **3767/2**

Renee D'Honore, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Loire De Lumiere, **3834**

Reve De Kerza, h, 12 ans, (SF), Secret Singer et Reverie Du Pontet, **3813/5**

Revue De Presse, f, 12 ans, (SF), Agent Bleu et In'challha, **3801**

Rikita Du Manoir, f, 12 ans, (SF), Le Balafre et Doree Du Manoir, **3769/1**

Rock De Baune, h, 3 ans, Saddex (GB) et Sofia De Baune, **3776/3**

Roli De Liaf, h, 3 ans, Roli Abi et Forcina, **3824**

Rolibie De Vindecy, f, 4 ans, Roli Abi et Etoile De Vindecy, **3804/3**

Roll Up Has, f, 3 ans, Martaline GB et Royale Lombok, **3824**

Rosabi, h, 10 ans, Roli Abi et Rose De Hoc, **3751/4**

Rosalind, f, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Sahara Sonnet USA, **3767/4**

Rose Queen, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Queen Poline, **3777**

Rousseline, f, 4 ans, Fuisse et Nette Rousse, **3768, 3827/3**

Roxinela, f, 4 ans, Muhtathir GB et Grivette, **3787/1**

Royale Maria Has, f, 3 ans, No Risk At All et Royale Ultimate, **3779/1**

Rubychop, h, 3 ans, Captain Chop et Red Ballerina (IRE), **3789/5**

Rune, f, 4 ans, Konig Turf GER et Kalica, **3834/5**

Ryvalo Des Broses, h, 12 ans, (SF), Passing Sale et Idole Des Broses, **3829/3**

S

Sabina De Baune, f, 5 ans, Protektor GER et Java De Baune, **3838/4**

Sable De Lune, h, 3 ans, Turgeon USA et Algue De Lune, **3776**

Sable Gris, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Gaza Des Sables, **3846/4**

Sacha Green, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Sara Rose, **3773/4**

Sacro Conti, h, 11 ans, Blushing Flame USA et Cantagrel, **3765, 3839/5**

Sahira De Beaumont, h, 9 ans, Assessor IRE et Diva De Beaumont, **3828/4**

Saint Goustan Blue, h, 5 ans, Blue Bresil et Les Saintes Glaces, **3846/1**

Saint Leo, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Sainte Lea, **3840/5**

Saint Path, h, 6 ans, Coastal Path GB et Santa Bamba, **3797**

Saint Xavier, h, 5 ans, Saint Des Saints et Princesse Lucie, **3745/2**

Sainte Bowl, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, **3787/4**

Sakoura Des Parcs, f, 7 ans, Agnes Kamikaze JPN et Ella Parcs, **3811**

Salam Bombay, h, 8 ans, Sulamani (IRE) et Same To You, **3792/3**

Samysan, h, 5 ans, Domedriver (IRE) et Campiglia, **3753/2**

Sarika, h, 11 ans, (AQ), Grand Tresor et Arika, **3740/4**

Scarabi, m, 4 ans, Vic Toto et Alyssa Song, **3818**

Secret Magic, f, 4 ans, Kapgarde et Loulia, **3780/2**

Serial, h, 3 ans, Kapgarde et Segre, **3802**

Serko D'Ace, h, 11 ans, (AQ), Sassanian USA et Diva De Chalamont, **3740/2**

Set Dancer, h, 7 ans, Irish Wells et Steel Dancer, **3763**

Shamrock Rover, h, 3 ans, No Risk At All et Lady Scarlet, **3843**

Shannon Pearl, f, 3 ans, Turgeon USA et Shannondore, **3777/5**

Shayandi, h, 6 ans, Creachadoir IRE et HaHyasi, **3831/3**

Shebana Son, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Shebana, **3750**

Shoban Du Mathan, h, 8 ans, Smadoun et Stone's Glow USA, **3742/3**

Silver Du Brizais, h, 6 ans, Trempolino USA et Star Du Brizais, **3753/3**

Sindarbueno, h, 4 ans, Sinnard IRE et La Grande Dame, **3804**

Sky Path, h, 5 ans, Coastal Path GB et Subtle Brain, **3775/2**

Skylimit Dehouelle, f, 3 ans, Turgeon USA et Inconciente, **3777/3**

***Snow Leopardess GB**, f, 5 ans, Martaline GB et Queen Soraya GB, **3795/1**

Sol Blade, h, 3 ans, Solon GER et Amen GER, **3798/2**

Sol Car, f, 6 ans, Solon GER et River Tune, **3811**

Solarina, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Solarize, **3832/2**

Son Of Starlett, h, 8 ans, Fragrant Mix (IRE) et Grey Starlett, **3806**

Soul Emotion, h, 4 ans, Martaline GB et Second Emotion, **3836**

***Sous Le Soleil USA**, f, 3 ans, Tizway USA et Que Belle CAN, **3798/3**

South Pacific, f, 5 ans, Martaline GB et Etoile Des Iles, **3847/4**

Speed Fire, h, 5 ans, Spirit One et Monette Bere, **3742**

Speed Rock, h, 5 ans, Sagacity et Ebene Rock, **3753**

Spirit Or Soul, h, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Far Across (GB), **3783**

Spirit Sun, h, 3 ans, Zambezi Sun GB et Miss Aubane, **3785/2**

St Kitts, h, 3 ans, Saint Des Saints et Sacarine, **3778/2**

Stamina Venture, f, 3 ans, Diamond Green et Auenwoege GER, **3803**

Star De La Coquais, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Nobystar, **3751/3**

Star De La Prise, h, 11 ans, (AQ), Smadoun et Girl Royale, **3829**

Stardream, h, 7 ans, Dream Well et Starlin, **3801**

Starkhov, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Free Sky, **3841**

Steeple D'Or, h, 11 ans, (AQ), Sleeping Car et Hot D'Or, **3750/1**

Stellamaker, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Stella Matine, **3841**

Stop, h, 3 ans, Maresca Sorrento et Dalkaresca, **3779/5**

Storm Del Santo, h, 3 ans, Saint Des Saints et The Storm, **3843**

Style De Garde, h, 3 ans, Kapgarde et Anowe De Jelois, **3832/1**

Sucaille, f, 3 ans, Sumitas GER et La Joncaille, **3744/1**

Summer Creek, h, 8 ans, Brier Creek USA et Kennaaly, **3839**

Sun Raider, h, 3 ans, Tiger Groom GB et Ruyu River, **3824**

Sun Zephir, h, 8 ans, Daliapour IRE et Zephira Crown, **3782/1**

Sunday Rival, h, 3 ans, Great Journey JPN et Rivaliana, **3833**

Super Sage, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, **3798/1**

Super Tivoli, h, 8 ans, Super Celebre et Crystivoli, **3742**

Superburg, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, **3797**

Systemique, h, 7 ans, (AC), Saint Des Saints et Gavotte De Brejoux, **3759/2**

T

Tableau Bleu, h, 9 ans, Trempolino USA et Gravure Bleue IRE, **3819/1**

Tango Oscar (GER), h, 5 ans, Saddex (GB) et Tres Passing, **3739**

Tarco, f, 4 ans, Turgeon USA et Radio Londres, **3784**

Tarmiking, h, 3 ans, Army King et Tamsna, **3790/5**

Taste Of Rock, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Almahroosa, **3843**

***Taurian GB**, f, 6 ans, Central Park IRE et Emma Lyne GB, **3739**

Telegenie, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Sigune Pierji, **3784/4**

Tell Everyone, h, 8 ans, Califet et La Curamalal IRE, **3767**

Tequila Sun, f, 4 ans, Kapgarde et Algarve Sunrise (IRE), **3850/1**

Terrine Du Chef, f, 3 ans, Satri IRE et Toutonne, **3794**

Texas Holdem, h, 4 ans, Vasywait et Hourloupe (IRE), **3809**

The Artiste, h, 5 ans, Mr Sidney USA et Ares Choix GB, **3782/3**

The Golden Boy, m, 4 ans, Myboycharlie IRE et Adjira (IRE), **3749, 3841/7**

The Player, h, 4 ans, Makfi GB et Glicine GER, **3848**

The Reader, h, 8 ans, Lando GER et Shadline, **3844/3**

Thiago Des Dunes, h, 3 ans, Al Namix et Crystal Spark, **3807/5**

Thomas, h, 4 ans, Great Journey JPN et Together, **3773/5**

Tiesto D'Authie, h, 6 ans, Cachet Noir USA et Tikibreeze, **3842**

Till De La Thinte, h, 10 ans, (AQ), Ungaro GER et Sly De La Thinte, **3765**

Tim Cassandre, h, 4 ans, Timos GER et Lady Cassandre, **3770/1**

Time Touch, h, 3 ans, Bach IRE et Tahiti Pearl GER, **3779**

Tiot Cas, h, 10 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Legende Sacree, **3752/3**

Titi De Montmartre, f, 4 ans, Montmartre et Royal Tiara UAE, **3746/4**

Tomgarry, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Tamsna, **3841**

Tout En Cardoun, f, 6 ans, Layman USA et Bairgaine, **3819/3**

Touz Day, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr, **3788/4**

Tribalion, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Trice, **3843**

Tripolo, h, 10 ans, (AQ), Victorieux et Dalyciane, **3765/1**

Troisiere, f, 3 ans, Soave GER et Ballyville, **3778**

Tsar Noir, h, 4 ans, Redback GB et Braissim GB, **3786**

Tulipe De Bellouet, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet, **3827**

Turbolina, f, 3 ans, Turgeon USA et Spring Gold, **3803/2**

Turkey Jackson, h, 7 ans, Sakhee USA et Winding Road, 3767

Tyzeff, h, 3 ans, Fuisse et Helguera, **3790/4**

Tzarine Du Moutier, f, 10 ans, (AQ), Network GER et Hue Du Manoir, **3751/1**

U

Udino, h, 9 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Loustine, 3769, **3814/5**

Ulti Mome, h, 9 ans, (AQ), Passing Sale et Lamoune, 3814

Ultimatum De Balme, h, 9 ans, Cachet Noir USA et Calyptol, 3739

Ultra Lucky, h, 9 ans, Arvico et Luckystar Du Frene, 3745

Ultra Mag, h, 9 ans, Martaline GB et Jane Des Tilleuls, 3839

Ultraballe, f, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Joslaine, **3764/4**

Ultraneet, h, 9 ans, (AQ), Network GER et First Union, 3764

Ulys De Vernay, h, 9 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Lucette De Toury, **3797/2**

Ulysse De Brabois, h, 9 ans, (AQ), Dreams To Reality USA et Cristalline Braboi, 3849

Un Roc Du Grandval, h, 9 ans, (AQ), Network GER et La Grande Vallee, **3781/6**

Una Des Sources, f, 9 ans, (AQ), Network GER et Java Du Moy, **3769/5**

Uptown Girl Mail, f, 9 ans, Malinas GER et Favilla Mail, **3772/1**

Urgent De Forme, h, 9 ans, Assessor IRE et Bea De Forme, **3806/4**

Ursulone, f, 9 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Manza, **3829/2**

Uxia Du Lin, f, 9 ans, Until Sundown USA et Xena Du Lin, **3823/4**

V

Vagabond Du Doubs, h, 8 ans, (AQ), Prince Kirk PNA et Julia D'Ex, **3815/3**

Vaillant L'As, h, 7 ans, Davidoff GER et Belle Des As, 3839

Valcroix, h, 3 ans, Lord Du Sud et Polka Valtat, **3790/2**

Valet De Ciergues, h, 8 ans, (AQ), Voix Du Nord et Dame Aurelie, 3801

Valmy De Vaut, h, 8 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Lolita De Vaut, **3739/2**

Valseur De Sarti, h, 8 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Hopala, **3812/5**

Vanesse, f, 5 ans, Vertigineux et Vesolia, 3739

Vapalo, h, 8 ans, (AQ), Epalo GER et Kundera, 3781

Varan Des Savanes, h, 7 ans, (AA), Carghese Des Lande et Valse Dompsoise, **3852/5**

Vasco D'Argos, h, 8 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Histoire D'Argos, **3815/2**

Vauban Laugil, h, 8 ans, (AQ), Tirwanako et Capucine De Baudan, **3844/5**

Vayant D'Arzembouy, h, 8 ans, (AQ), Secret Singer et Parabole, **3750/2**

Vendelogne, f, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE, **3763/2**

Vent D'Allier, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure, 3844

Vent De L'Aube, h, 8 ans, (AQ), Al Namix et Aube De Sienne, 3752

Venus City, f, 8 ans, Balko et Hanoi City, **3837/2**

Venus De Thaix, f, 8 ans, (AQ), Network GER et Etoile De Thaix, **3801/4**

Verdel De Kerza, h, 8 ans, (AQ), Brier Creek USA et Girl De Sourdon, **3752/1**

Verkap, h, 7 ans, Kapparde et Hever Rose GER, 3811

Vert Bleu, h, 8 ans, (AQ), Sleeping Car et Mamie Bleue, 3839

Vicomte D'Anjou, h, 6 ans, Charming Groom et Xistu, 3742

Vicomte Du Seuil, h, 8 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Marie Du Seuil, **3796/3**

Vicq D'Azyr, h, 5 ans, Nickname et Bassilea, 3825

Vik De Beauchene, h, 8 ans, (AQ), Le Fou (IRE) et Polka De Beauchene, **3769/4**

Villa Navarre, f, 3 ans, Saint Des Saints et Polimere, 3747

Viola St Goustan, f, 4 ans, Diamond Boy et Les Saintes Glaces, **3780/4**

Violeta Song, f, 8 ans, (AQ), Secret Singer et Violeta, 3740

Vision Du Pont, f, 4 ans, Vision D'Etat et Santariyka, **3787/2**

Vittel Menthe, h, 4 ans, Bernebeau et Jolie Menthe, 3793

Vizir Du Berlais, h, 6 ans, Saint Des Saints et Vizille USA, 3811

Vladimir, h, 8 ans, (AQ), Saint Des Saints et Haida III, **3764/5**

Vlatan, h, 5 ans, Slickly et Version Originale, 3781

Vletcher, h, 8 ans, (AQ), Robin Des Pres et Ozanna De Louisier, 3765

Voix De La Baie, h, 6 ans, Voix Du Nord et Kool Girl, **3754/1**

Volcaldoune, f, 8 ans, (AQ), Madoun et Moriany, 3837

Volcan D'Estruval, h, 8 ans, Forestier et Grotte D'Estruval, **3740/1**

***Volcancito SWI**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Vertana (IRE), 3808

Volontaire, h, 8 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et La Du Maine, 3819

Votre Honor, h, 5 ans, Kapparde et Brave D'Honneur, **3757/4**

Vous Madame, f, 8 ans, (AQ), Dano Mast GB et Nyoka, **3813/4**

Vri Lous Blun, h, 8 ans, (AQ), Brier Creek USA et Koantig Stangblun, **3752/5**

W

Wally Willong, f, 6 ans, Nickname et Willy Willong, **3772/3**

***Wangera GER**, f, 5 ans, Samum GER et Valerie GER, **3739/3**

Wheel Of Fortune, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Pavlovna, **3826/2**

Whetstone, f, 3 ans, Saint Des Saints et Westonne, **3747/1**

***Windsor Brook IRE**, h, 10 ans, Alderbrook GB et Windsor Breeze IRE, 3812

Winner Of Spring, h, 8 ans, Roli Abi et Grace Des Essarts, **3815/4**

Winwhip, f, 3 ans, Whipper USA et Laureldean Desert GB, **3832/5**

Wise Counsel, h, 4 ans, Kheleyf USA et Perceneige, 3808

X

Xamaka, h, 8 ans, Brier Creek USA et Saaria, **3811/3**

Xylaphone, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Xanadu Bliss, **3788/5**

Y

Yadissime, h, 5 ans, Montmartre et Linamixa, **3831/1**

Yapluka, f, 4 ans, Le Fou (IRE) et Pascalka, **3826/5**

Yellow Field, h, 4 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, **3836/3**

Ykar, h, 9 ans, High Yield USA et Garde De Nuit, 3745

Yona, h, 3 ans, Youmzain IRE et Nerfairchichi, **3776/2**

Youmie, h, 5 ans, Youmzain IRE et Capillano Smile BEL, 3795

Z